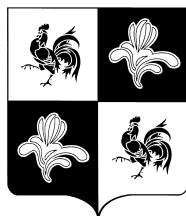


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



4 juin 2013

SESSION ORDINAIRE 2012-2013

PRÉFIGURATION DES RÉSULTATS

**de l'exécution des budgets décentral et réglementaire
de la Commission communautaire française pour l'année 2012**

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	6
1. BUDGET DÉCRÉTAL.....	6
1.1. Résultats budgétaires	6
1.2. Résultat financier et situation de trésorerie	6
2. BUDGET RÉGLEMENTAIRE	7
2.1. Résultats budgétaires	7
2.2. Résultat financier et situation de trésorerie	7
3. RÉSULTATS CONSOLIDÉS (BUDGETS DÉCRÉTAL ET RÉGLEMENTAIRE)	8
3.1. Résultats budgétaires	8
3.2. Respect de l'objectif budgétaire	8
3.3. Situation financière consolidée	9
3.4. Dettes consolidée.....	9
DEUXIÈME PARTIE : EXÉCUTION DU BUDGET DÉCRÉTAL.....	10
1. RECETTES	10
1.1. Aperçu général.....	10
1.2. Commentaires relatifs à certaines recettes.....	11
1.2.1. Recettes propres.....	11
1.2.2. Remboursement de dotations par le SGS Bâtiments (article 89.13).....	11
1.2.3. Dotation spéciale de la Communauté française (article 49.22) et dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré (article 49.23)...	11
1.2.4. Décompte dotation Communauté française (article 49.25)	12
1.2.5. Recettes Loterie nationale (article 49.26)	12
1.2.6. Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (49.32)	13
1.2.7. Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement (article 49.33)	13
1.2.8. Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture) (article 49.34).....	14
1.2.9. Dotation spéciale à la charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française (article 49.41)	14
1.2.10. Dotations non marchand Communauté française (article 49.27) et Région wallonne (article 49.36) et subsides divers	14
2. DÉPENSES.....	14
2.1. Aperçu général.....	14
2.2. Commentaires particuliers sur les dépenses effectuées à la charge des crédits non dissociés et dissociés	16
2.2.1. Crédits non dissociés.....	16
2.2.1.1. DO 21 – Administration.....	16
2.2.1.2. DO 22 – Aide aux personnes.....	19
2.2.1.3. DO 23 – Santé	22
2.2.1.4. DO 24 – Tourisme.....	22
2.2.1.5. DO 25 – Transport scolaire.....	23
2.2.1.6. DO 26 – Formation professionnelle	23
2.2.1.7. Do 27 – Dettes.....	23
2.2.1.8. DO 29 – Dépenses liées à la scission de la province de Brabant.....	24

2.2.1.9. DO 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale	24
2.2.2. Crédits dissociés	25
2.2.2.1. DO 21 – Administration	25
2.2.2.2. DO 24 – Tourisme	26
2.2.2.3. DO 26 – Formation professionnelle	26
2.2.2.4. DO 28 – Equipements sportifs	27
2.3. Crédits non dissociés reportés	27
2.3.1. Crédits reportés de l'année 2011	27
2.3.2. Crédits reportés à l'année 2013	27
2.4. Dépassements de crédits	27
3. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE	28
4. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE	29
4.1. Résultat financier	29
4.2. Situation de trésorerie	29
4.2.1. Situation du compte financier central (compte « dé- cret »)	30
4.2.2. Situation du compte « Contentieux »	30
4.2.3. Situation des comptes de transit SGS-OIP	30
5. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS FINANCIER ET BUDGÉTAIRE	31
6. EXÉCUTION DU BUDGET 2012 DES SERVICES À GESTION SÉPARÉE ET DE L'IBFFP (ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC)	32
6.1. Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH)	32
6.1.1. Résultat budgétaire	32
6.1.2. Recettes	32
6.1.3. Dépenses	33
6.1.4. Encours des engagements	33
6.1.5. Situation de trésorerie	34
6.1.6. Projets initiés par la COCOF	34
6.2. Centre Étoile polaire	35
6.2.1. Résultat budgétaire	35
6.2.2. Recettes	35
6.2.3. Dépenses	36
6.2.4. Situation de trésorerie	36
6.3. Service formation PME (SFPME)	36
6.3.1. Résultat budgétaire	36
6.3.2. Recettes	37
6.3.3. Dépenses	37
6.3.4. Situation de trésorerie	38
6.4. Service des bâtiments	38
6.4.1. Recettes	38
6.4.2. Dépenses	39
6.4.3. Encours des engagements	40
6.4.4. Situation de trésorerie	40
6.5. Institut bruxellois francophone pour la formation professionnelle (IBFFP)	40
6.5.1. Résultat budgétaire	40
6.5.2. Recettes	41
6.5.3. Dépenses	41
6.5.4. Situation de trésorerie	42
TROISIÈME PARTIE : EXÉCUTION DU BUDGET RÉGLEMENTAIRE .	43
1. RECETTES	43
2. DÉPENSES	43
3. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE	45

4. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE	46
4.1. Résultat financier	46
4.2. Situation de trésorerie	46
5. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS FINANCIER ET BUDGÉTAIRE	47
QUATRIÈME PARTIE : RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DÉCRÉTAL ET RÉGLEMENTAIRE.....	49
1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES.....	49
2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS IMPARTIS À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE	51
2.1. Fixation de l'objectif budgétaire pour l'année 2012.....	51
2.2. Évaluation du solde de financement ex post.....	51
2.2.1. Remarque liminaire.....	51
2.2.2. Solde brut (provisoire) du regroupement économique (RE).....	52
2.2.3. Passage du solde brut du RE au solde net du RE.....	53
2.2.4. Passage du solde net du RE au solde de financement SEC.....	53
2.3. Conclusions.....	54
3. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE	55
CINQUIÈME PARTIE : DETTE CONSOLIDÉE	57
1. DETTE TOTALE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	57
2. DETTE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE ...	57
2.1. Emprunts « de soudure ».....	58
2.2. Emprunts liés aux infrastructures sociales.....	58
2.3. Annuités dues suite à l'achat du bâtiment de la rue des Palais	58
2.4. Rénovation du bâtiment occupé par l'Association bruxelloise et brabançonne des compagnies dramatiques (ABCD).....	58
2.5. Bail emphytéotique de l'immeuble du boulevard Saint-Germain à Paris	59
ANNEXES	60

INTRODUCTION

Conformément à l'article 77 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État, la Cour des comptes a établi une préfiguration des résultats de l'exécution du budget décréteil de la Commission communautaire française pour l'année 2012. Elle a également dressé une préfiguration des résultats de l'exécution du budget réglementaire, en vertu du protocole d'accord qu'elle a conclu le 4 mai 1995 avec l'assemblée de cette Commission.

Les parties chiffrées de ce rapport, afférentes au budget décréteil, ont été élaborées à partir des écritures tenues à la Cour, complétées de données fournies par l'administration de la Commission communautaire française. Par contre, toutes les informations chiffrées relatives à l'exécution du budget réglementaire proviennent de cette administration, la Cour ne procédant à aucun enregistrement relativement à ce budget. Enfin, les informations relatives aux recettes, à la trésorerie et à la dette proviennent quant à elles de certains comptes produits à la Cour et de l'administration précitée.

La Cour rappelle, par ailleurs, le caractère provisoire des préfigurations qu'elle adresse annuellement au Parlement francophone bruxellois. Celles-ci ne dispensent en effet pas le collège de l'élaboration des comptes généraux. La Cour souligne à ce sujet qu'en vertu des articles 80 à 93 des lois coordonnées précitées ⁽¹⁾, le membre du collège chargé du Budget a l'obligation, depuis le 1^{er} janvier 1994, d'établir annuellement le compte général de la Commission communautaire française et de le transmettre à la Cour des comptes avant le 30 juin de l'année qui suit celle à laquelle il se rapporte. Dans le courant du mois d'octobre de la même année, la Cour doit l'adresser à l'Assemblée, assorti de ses observations. En 2012, le ministre chargé du Budget de la Commission communautaire française a transmis à la Cour les comptes généraux (partie décret et partie règlement) pour les années 1997 à 2001.

(1) Applicables *mutatis mutandis* à la Commission communautaire française au regard des dispositions des articles 50, § 1^{er}, et 71, § 1^{er}, de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, depuis l'entrée en vigueur du décret III attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française, adopté le 22 juillet 1993 par l'Assemblée de la Commission communautaire française.

PREMIÈRE PARTIE : SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Cette première partie expose les résultats généraux se dégageant de l'exécution des budgets décrets et réglementaire de l'année 2012 et de ces budgets consolidés (résultats budgétaires, résultats financiers et évolution de la dette) qui sont développés et analysés dans les parties suivantes.

1. BUDGET DÉCRÉTAL

1.1. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES ⁽²⁾

Le tableau ci-dessous ⁽³⁾ synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations (crédits) et réalisations de dépenses (ordonnancements) et le solde budgétaire brut (ex ante et ex post) du budget décrets pour l'exercice 2012.

Tableau 1 – Résultat de l'exécution du budget décrets

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	370.076	368.691	355.723
Dépenses (ordonnancements)*	372.719	365.602	356.757
Solde budgétaire brut	– 2.643	3.089	– 1.035

* Hors crédits reportés de 2011 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution du budget 2012 se clôture par un boni de 3,1 millions d'euros, alors que les propositions budgétaires dégageaient un mali de 2,6 millions d'euros.

1.2. RÉSULTAT FINANCIER ET SITUATION DE TRÉSORERIE ⁽⁴⁾

Tableau 2 – Résultat financier décrets

Recettes budgétaires encaissées (1)	Dépenses budgétaires décaissées (2)	Solde des opérations de trésorerie (3)	Résultat financier (4)= (1) – (2)+(3)
368.691	369.037	1.971	1.625

Le résultat financier décrets de l'exercice 2012 s'établit à 1,6 million d'euros. Il correspond à la variation du solde de caisse entre le 31 décembre 2011 (– 0,2 million d'euros) et le 31 décembre 2012 (1,4 million d'euros).

(2) Voir point 3, deuxième partie.

(3) Sauf mention contraire, les chiffres figurant dans les tableaux et les figures du présent rapport sont exprimés en milliers d'euros. Par ailleurs, les calculs étant effectués avec plusieurs décimales, une différence, due aux arrondis automatiques, pourrait apparaître entre un total et la somme des éléments qui le composent.

(4) Voir points 4.1 et 4.2, deuxième partie.

2. BUDGET RÉGLEMENTAIRE

2.1. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES ⁽⁵⁾

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations (crédits) et réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires ex ante et ex post du budget réglementaire pour l'exercice 2012.

Tableau 3 – Résultat de l'exécution du budget réglementaire

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	14.153	14.151	14.219
Dépenses (ordonnancements)*	16.859	16.281	17.073
Solde budgétaire brut	– 2.706	– 2.130	– 2.855

* Hors crédits reportés de 2011 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution du budget 2012 se clôture par un mali de 2,1 millions d'euros, alors que les propositions budgétaires ex ante prévoyaient un mali de 2,7 millions d'euros.

2.2. RÉSULTAT FINANCIER ET SITUATION DE TRÉSORERIE ⁽⁶⁾

Tableau 4 – Résultat financier réglementaire

Recettes budgétaires encaissées (1)	Dépenses budgétaires décaissées (2)	Solde des opérations de trésorerie (3)	Résultat financier (4) = (1) – (2)+(3)
14.151	16.282	50	– 2.081

Le résultat financier réglementaire de l'exercice 2012 s'établit à – 2,1 millions d'euros. Il correspond à la variation du solde de caisse entre le 31 décembre 2011 (5,4 millions d'euros) et le 31 décembre 2012 (3,6 millions d'euros).

(5) Voir point 3, troisième partie.

(6) Voir points 4.1 et 4.2, troisième partie.

3. RÉSULTATS CONSOLIDÉS (BUDGETS DÉCRÉTAL ET RÉGLEMENTAIRE)

3.1. RÉSULTATS BUDGÉTAIRES ⁽⁷⁾

Le tableau ci-dessous présente les résultats budgétaires totaux de la Commission communautaire française (consolidation des résultats du budget décréteil et du budget réglementaire pour l'exercice 2012).

Tableau 5 – Résultats budgétaires totaux

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	384.229	382.842	369.941
Dépenses (ordonnancements)*	389.578	381.883	373.831
Solde budgétaire brut total	– 5.349	959	– 3.890

* Hors crédits reportés de 2011 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution des budgets 2012 de la Commission communautaire française se clôture par un boni total de 1,0 million d'euros, alors que les propositions budgétaires ajustées dégageaient un mali total de 5,3 millions d'euros.

3.2. RESPECT DE L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE ⁽⁸⁾

L'objectif budgétaire de la Commission communautaire française pour l'année 2012 correspondait au solde de financement 2012 tel qu'il ressortait de ses prévisions pluriannuelles établies lors de l'élaboration de son budget initial 2010, à savoir un déficit maximal de 11,5 millions d'euros.

Cet objectif est, en première analyse, respecté. En effet, sur la base des données reçues de l'administration, le solde de financement (provisoire et indicatif) calculé par la Cour, qui se dégage de la consolidation de l'exécution des budgets de la Commission communautaire française et des institutions consolidées, s'établit à – 8,0 millions d'euros, soit un déficit inférieur au déficit permis. Même en anticipant les corrections que l'ICN effectue chaque année, relativement à l'augmentation de capital de la SA Financière Reyers (FREY) ⁽⁹⁾, une marge positive de 2,4 millions d'euros par rapport à l'objectif se dégagerait tout de même.

Tableau 6 – Solde de financement et objectif

Solde de financement SEC	– 8.000
Corrections ICN	– 1.060
Objectif	– 11.500
Marge par rapport à l'objectif	2.440

(7) Voir point 1, quatrième partie.

(8) Voir point 2.2, quatrième partie.

(9) Voir point 2.2.1.9.

3.3. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE ⁽¹⁰⁾

Le tableau ci-dessous présente la situation financière consolidée de la Commission communautaire française au 31 décembre 2012, en ce compris les trésoreries des institutions du périmètre de consolidation.

Tableau 7 – Trésorerie consolidée

	Solde au 31/12/12	Solde au 31/12/11
Trésorerie décrétable + réglementaire	4.818	5.273
Services à gestion séparée*	2.094	2.012
IBFFP	3.361	5.102
Total	10.273	12.385

* Hors comptes de transit.

Au 31 décembre 2012, l'encaisse totale de l'ensemble des composantes de la Commission communautaire française s'établissait à 10,3 millions d'euros, en recul de 2,1 millions d'euro par rapport à celle de l'année précédente (12,4 millions d'euros).

3.4. DETTE CONSOLIDÉE ⁽¹¹⁾

Tableau 8 – Dette consolidée

	2012	2011
Dette Cocof	198.145	199.041
Dette IBFFP	7.998	3.125
Dette totale consolidée	206.143	202.166

L'encours de la dette totale de la Commission communautaire française (périmètre de consolidation) s'élevait à 206,1 millions d'euros au 31 décembre 2012, en augmentation de 4,0 millions d'euros par rapport à l'exercice précédent.

(10) Voir point 3, quatrième partie.

(11) Voir point 4, quatrième partie.

DEUXIÈME PARTIE : EXÉCUTION DU BUDGET DÉCRÉTAL

1. RECETTES

1.1. APERÇU GÉNÉRAL

Tableau 9 – Réalisation des recettes

Articles	Désignation des recettes	2012			2011	
		Prévisions	Réali- sations	Taux de réalisation	Réali- sations	Taux de réalisation
TITRE I – RECETTES COURANTES						
06.02	Recettes diverses	421	576	136,9 %	282	67,1 %
06.03	Recettes du complexe sportif	421	131	31,1 %	220	52,4 %
06.04	Remboursement de traitements	100	55	54,5 %	63	62,6 %
06.05	Remboursement solde des comptables extraordinaires	500	198	39,6 %	447	60,4 %
06.07	Recettes propres de l'IPHOV	50	0	0,0 %	0	–
06.08	Remboursement dépenses personnel du Centre Étoile Polaire	848	404	47,6 %	1.139	102,6 %
16.02	Loyers et charges locatives du bâtiment Étoile Polaire	42	63	150,0 %	0	0,0 %
29.02	Intérêts financiers	100	0	0,0 %	34	34,4 %
46.50	Recettes liées à l'enseignement	3.300	3.635	110,1 %	3.799	126,6 %
49.22	Dotation spéciale de la Communauté française	98.824	98.810	100,0 %	95.968	100,9 %
49.23	Dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré	1.854	1.868	100,7 %	1.799	100,5 %
49.24	Dotation Relations Internationales	310	310	100,0 %	698	100,0 %
49.25	Décompte de la dotation spéciale de la Communauté française	1.290	1.289	99,9 %	0	0,0 %
49.26	Recettes Loterie nationale	1.390	1.388	99,8 %	1.390	100,0 %
49.27	Dotation Non Marchand Communauté française	850	1.700	200,0 %	850	50,0 %
49.28	Subside octroyé par le FSE pour le traitement de contractuels dans le cadre de projets européens	0	0	–	0	0,0 %
49.29	Dotation complémentaire de la Communauté française	6.500	6.500	100,0 %	12.500	100,0 %
49.32	Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale	170.931	170.931	100,0 %	163.875	100,0 %
49.33	Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement	33.893	33.893	100,0 %	33.229	100,0 %
49.34	Dotation spéciale destinée au financement des missions provinciales (hors culture)	9.937	9.938	100,0 %	9.743	100,0 %
49.36	Dotation Non Marchand Région wallonne	150	0	0,0 %	150	100,0 %
49.41	Dotation spéciale à charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française	36.032	36.032	100,0 %	27.190	99,9 %
49.43	Subside du budget fédéral dans le cadre de la campagne « Annoncer la couleur »	0	0	–	0	–
89.13	Remboursements dotation SGS Bâtiments	2.145	972	45,3 %	2.346	100,0 %
89.51	Remboursement du préfinancement FSE pour SFPME	188	0	0,0 %	0	–
TOTAL TITRE I		370.076	368.691	99,6 %	355.723	99,7 %
TITRE II – RECETTES DE CAPITAL		0	0	–	0	–
Total général		370.076	368.691	99,6 %	355.723	99,7 %

Les recettes perçues durant l'année 2012 se sont élevées à 368,7 millions d'euros, ce qui représente 99,6 % des estimations ajustées. Par rapport à l'exercice précédent, elles augmentent de 13,0 millions d'euros (+ 3,7 %). Cette progression provient principalement de la hausse des dotations institutionnelles (droits de tirage complémentaires en provenance de la Région de Bruxelles-Capitale : + 3,3 millions d'euros; dotation spéciale à la charge du budget fédéral : + 8,0 millions d'euros et dotation non marchand de la Communauté française : + 0,9 million d'euros) et de l'influence de l'inflation (+ 9,6 millions d'euros). Par contre, d'autres postes de recettes sont en diminution par rapport à l'exercice précédent, notamment la dotation complémentaire de la Communauté française (– 6,0 millions d'euros) et les remboursements des SGS Bâtiments et étoile polaire (– 2,0 millions d'euros).

1.2. COMMENTAIRES RELATIFS À CERTAINES RECETTES

1.2.1. Recettes propres ⁽¹²⁾

Le taux de réalisation des recettes propres s'établit à 87,5 % (pour un montant imputé de 5,1 millions d'euros), ce qui constitue un taux inférieur à la moyenne des trois exercices précédents (91,8 %). À l'exception des recettes diverses et des recettes liées à l'enseignement, toutes les perceptions sont inférieures aux prévisions.

Les perceptions en matière de recettes diverses (article 06.02) ont atteint 576 milliers d'euros ou 136,9 % des estimations. De nombreux versements ont trait à des remboursements de trop-perçus en matière de subventions.

Comme les années précédentes, le taux de réalisation (31,1 %) de recettes diverses du complexe sportif imputées à l'article 06.03 est faible. La Cour fait observer que les prévisions, invariablement fixées à 421 milliers d'euros, devraient être revues car elles sont manifestement surestimées, ne prenant pas en compte la baisse de la fréquentation du complexe (principalement, de la piscine) ces dernières années. Il en va de même des prévisions en matière de remboursement de solde des comptes extraordinaires (article 06.05). Bien qu'elles aient été ramenées de 740 milliers d'euros (montant prévu chaque année de 2008 à 2011) à 500 milliers d'euros en 2012, ces recettes n'ont atteint en moyenne ⁽¹³⁾ que 320 milliers d'euros par an (198 milliers d'euros en 2012).

Plus aucune recette n'étant prévue sous l'article 06.07 – *Recettes propres de l'IPHOV* ⁽¹⁴⁾, celles-ci sont imputées, à juste titre, à l'article 46.50, pour un montant de 40 milliers d'euros. La Cour recommande dès lors de supprimer l'article de recettes inutilisé.

Les remboursements totaux en provenance du service à gestion séparée (SGS) Étoile polaire atteignent 467 milliers d'euros pour une prévision de 890 milliers d'euros. Ils comprennent des remboursements de dépenses de personnel imputés à l'article 06.08 pour un total de 404 milliers d'euros (comprenant notamment les traitements des 3^e et 4^e trimestres 2011) et des remboursements relatifs au loyer et charges locatives du bâtiment Étoile Polaire imputés à l'article 16.02 pour un montant de 63 milliers d'euros (comprenant le deuxième semestre 2010 et les deux semestres 2011). Ces remboursements concordent par ailleurs avec le montant des dotations réellement décaissé par la Commission communautaire française en 2012 (cf. point 6.2.2).

Les recettes diverses liées à l'enseignement (article 46.50) ont atteint 3.635 milliers d'euros, dépassant les prévisions de 335 milliers d'euros. Ces recettes se composent de subsides versés par la Communauté française (à l'exclusion des subventions-traitements) à l'ensemble des établissements d'enseignement de la Commission communautaire française, de remboursements par la Communauté française d'abonnements scolaires, des recettes propres des établissements ainsi que des loyers à la charge de la Commission communautaire flamande.

1.2.2. Remboursement de dotations par le SGS Bâtiments (article 89.13)

La prévision de recette du budget décrétal ajusté qui s'établissait à 2.145 milliers d'euros n'a été réalisée qu'à hauteur de 972 milliers d'euros. En effet, l'estimation du montant à rembourser au budget général des recettes de la Commission communautaire française, portée également au budget ajusté 2012 (2^{ème} feuillet) des dépenses du SGS Bâtiments, était erronée. Bien que des crédits aient été spécialement ajoutés à cet effet lors de l'ajustement du budget de ce service, ils n'ont pas été utilisés. Le remboursement a été effectué via la trésorerie, sans imputation budgétaire.

1.2.3. Dotation spéciale de la Communauté française (article 49.22) et dotation liée à la rémunération et aux frais de fonctionnement du personnel transféré (article 49.23)

Le montant global perçu et imputé (100,7 millions d'euros) par la Commission communautaire française, en regard de ces deux articles, est identique aux prévisions ajustées.

(12) Sont considérées comme recettes propres, les prévisions et réalisations inscrites aux articles 06.02, 06.03, 06.04, 06.05, 06.07, 06.08, 16.02, 29.02, et 46.50.

(13) Sur la période 2008-2012.

(14) Institut Alexandre Herlin.

Le calcul ex ante du montant ajusté de la dotation relative à l'année 2012 a été établi sur la base d'un taux d'inflation de 2,7 % et d'un indice barémique de la fonction publique bruxelloise de 1,0200 (rapport 2012/2011).

1.2.4. Décompte dotation Communauté française (article 49.25)

Le décompte définitif de cette dotation pour l'année 2011 a été établi par la Communauté française au début du mois de mai 2012 et s'élève au montant de 98.149 milliers d'euros, ce qui aboutit à un solde de 1.289 milliers d'euros en faveur de la Commission communautaire française, qui lui a été versé le 29 juin 2012.

Quant au décompte définitif de cette dotation pour l'année 2012, il a été déterminé par la Communauté française au début du mois de mai 2013 et s'élève à 100.900 milliers d'euros ⁽¹⁵⁾ au lieu des 100.678 milliers d'euros prévus par le budget 2012 ajusté et effectivement versés. Le solde (222 milliers d'euros) devra être versé par la Communauté française avant le 30 juin 2013, augmenté des intérêts « rythme » et « solde » pour un total de 1.446 euros.

1.2.5. Recettes Loterie nationale (article 49.26)

En vertu de l'article 62*bis* de la loi spéciale du 16 janvier 1989 relative au financement des communautés et des régions, inséré par l'article 41 de la loi spéciale du 13 juillet 2001 portant refinancement des communautés et extension des compétences fiscales des régions, un montant équivalent à 27,44 % du bénéfice annuel à répartir de la Loterie nationale est octroyé, depuis l'année 2002, aux Communautés flamande et française.

Conformément à une convention du 28 novembre 2002, la Communauté française verse à la Commission communautaire française une partie (5,66 %) du montant qui lui est alloué ⁽¹⁶⁾.

Au cours de l'année 2012, la Communauté française a transféré une somme de 1.388 milliers d'euros, conforme aux prévisions. Celle-ci correspond aux deuxième et troisième tranches de la dotation de l'année 2011, et à la première tranche de la dotation 2012.

Comme il ressort du tableau ci-dessous, la Communauté française restait redevable, au 31 décembre 2012, d'un montant de 416 milliers d'euros vis-à-vis de la Commission communautaire française, représentant la deuxième tranche de l'année 2012.

Tableau 10 – Transfert des recettes Loterie nationale

Année	Recettes perçues par la Communauté française [A]	Recettes à verser à la CCF [B] = 5,7 %[A]	Recettes perçues par la CCF [C]	Écart [D] = [C] – [B]
2002	11.622.847,24	658.346,35	0,00	– 658.346,35
2003	18.060.455,72	1.022.988,16	1.709.766,40	686.778,24
2004	33.223.248,32	1.881.845,63	1.461.041,02	– 420.804,61
2005	28.357.909,40	1.606.261,00	1.345.312,17	– 260.948,83
2006	24.367.473,80	1.380.233,01	1.613.901,92	233.668,91
2007	24.515.344,10	1.388.608,75	1.114.121,26	– 274.487,49
2008	24.524.504,43	1.389.127,61	1.388.727,48	– 400,13
2009	24.511.219,00	1.388.375,09	1.388.627,60	252,51
2010	24.540.388,80	1.390.027,34	1.667.167,72	277.140,38
2011	24.524.024,00	1.389.100,40	1.389.621,65	521,25
2012	24.484.261,00	1.386.848,13	1.387.562,42	714,29
TOTAL	262.731.675,81	14.881.761,48	14.465.849,64	– 415.911,84

(15) Ce montant définitif a été calculé sur la base d'un taux d'inflation définitif pour 2012 de 2,84 %, alors que le taux retenu pour le calcul de la dotation ajustée s'élevait à 2,7 %.

(16) Cette dotation de la Communauté française est destinée au financement des matières dont l'exercice a été transféré à la Commission communautaire française.

1.2.6. Droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale (article 49.32)

Les recettes perçues (170,9 millions d'euros) en 2012, par la Commission communautaire française, au titre de droit de tirage sur le budget de la Région de Bruxelles-Capitale, concordent avec le montant prévu au budget.

L'augmentation de 7.056 milliers d'euros par rapport aux réalisations de 2011 s'explique, d'une part, par le versement de droits de tirage complémentaires d'un montant de 3,3 millions d'euros, à titre de contribution de la Région dans le financement de la mesure Abonnements scolaires STIB et, d'autre part, par l'adaptation des droits de tirage à la variation du coefficient d'évolution moyenne des salaires de la fonction publique régionale ⁽¹⁷⁾.

La fixation du montant revenant en 2012 aux deux commissions communautaires (française et flamande) est conditionnée par les facteurs suivants :

- Un montant de base (64,5 millions d'euros) et un montant complémentaire (24,8 millions d'euros) adaptés annuellement à l'évolution moyenne des salaires de la fonction publique régionale. Pour 2012, ces moyens s'élèvent au total à 155,1 millions d'euros, dont 124,0 millions attribués à la Commission communautaire française, en fonction de la clé de répartition 80 %/20 % entre les deux commissions.
- Les moyens attribués en vertu de l'accord conclu en 2005 concernant la revalorisation du secteur non marchand (montant de base : 27,8 millions d'euros). Pour 2012, ces moyens s'élèvent à 36,4 millions d'euros dont 29,1 millions d'euros attribués à la Commission communautaire française.
- Les décisions des 27 octobre 2005, 26 octobre 2006, 19 octobre 2008, 26 octobre 2010 et 14 décembre 2011 du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, de refinancer une nouvelle fois les deux commissions communautaires. Le cumul de ces décisions a généré en 2012 un surcroît de droits de tirage supplémentaires de 18,1 millions d'euros ⁽¹⁸⁾ dont 14,5 millions d'euros pour la Commission communautaire française.
- La décision du 1^{er} juin 2012 du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale d'octroyer des droits de tirages complémentaires en 2012 pour un montant de 4,1 millions d'euros, dont 3,3 millions d'euros pour la Commission communautaire française.

1.2.7. Dotation spéciale destinée au financement de l'enseignement (article 49.33)

Au cours de l'année 2012, la Commission communautaire française a perçu à ce titre un montant de 33,9 millions d'euros à la charge du budget de la Région de Bruxelles-Capitale, ce qui correspond aux estimations budgétaires ajustées.

En l'absence d'évolution depuis 2008 de la clé de répartition de la dotation globale entre les Commissions communautaires française et flamande (69,72 % – 30,28 %), la seule adaptation de cette dotation découle de l'évolution de la moyenne des salaires de la fonction publique régionale.

Cette clé avait été avalisée par le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale le 29 novembre 2007. Par une décision du 28 mai 2009, le gouvernement a décidé de fixer la même clé pour les années 2009 et 2010. Pour les années 2011 et 2012, cette même clé a été utilisée.

Toutefois, en méconnaissance des dispositions de l'article 83^{ter}, § 1^{er}, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises ⁽¹⁹⁾, les dotations versées en 2012 aux deux commissions par la Région de Bruxelles-Capitale ont été fixées en fonction d'un comptage des élèves effectué au 31 décembre 2006 et non en 2011.

(17) Coefficient d'adaptation 2012/2011 = 1,0200.

(18) À savoir 6,4 millions d'euros, 3,8 millions d'euros et 2,0 millions d'euros reconduits respectivement des années 2006, 2007 et 2008, auxquels il convient d'ajouter les 5,0 millions d'euros octroyés en 2010 pour l'année 2011.

(19) En application des dispositions de l'article 83^{ter}, § 1^{er}, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises, la clé de répartition du montant global des dotations aux Commissions communautaires flamande et française pour le financement de l'enseignement, inscrit au budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale, doit être adaptée sur la base du nombre d'élèves inscrits au 31 décembre de l'année précédente dans les établissements d'enseignement néerlandophone et francophone de l'ex-province de Brabant, situés sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.

1.2.8. Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (hors culture) (article 49.34)

Les perceptions enregistrées (9,9 millions d'euros) correspondent aux prévisions inscrites tant au budget décentral de la Commission communautaire française qu'à celui de la Région de Bruxelles-Capitale ⁽²⁰⁾.

1.2.9. Dotation spéciale à la charge du budget fédéral en faveur de la Commission communautaire française (article 49.41)

Les perceptions (36,0 millions d'euros) correspondent aux prévisions.

L'augmentation de 8.842 milliers d'euros par rapport aux réalisations de 2011 s'explique à hauteur de 8,0 millions d'euros par l'octroi d'une dotation complémentaire de ce montant à partir de l'année 2012 en vertu de l'article 65 ter de la même loi spéciale, y inséré par l'article 5, de la loi spéciale du 19 juillet 2012 portant un juste refinancement des Institutions bruxelloises ⁽²¹⁾. Pour le reste, l'augmentation s'explique par l'adaptation de la dotation « traditionnelle » aux taux estimés de la croissance (PIB) et de l'indice moyen des prix à la consommation ⁽²²⁾. Cette dotation comprend une partie pour l'année 2012 proprement dite (27,8 millions d'euros) et le solde du décompte définitif pour l'année 2011 d'un montant de 0,2 million d'euros ⁽²³⁾.

Quant au décompte définitif pour l'année 2012, il aboutit à un solde négatif de 46 milliers d'euros en défaveur de la Commission communautaire française, lequel nécessitera une régularisation au cours de l'année 2013. Les taux de croissance du PIB et d'inflation utilisés pour le calcul de ce décompte, s'élèvent respectivement à – 0,2 % et 2,8 % ⁽²⁴⁾.

1.2.10. Dotations non marchand Communauté française (article 49.27) et Région wallonne (article 49.36) et subsides divers

En 2012, la Commission communautaire française a perçu les tranches des années 2011 et 2012 de la dotation non marchand Communauté française (soit 1.700 milliers d'euros) alors que les prévisions ne comprenaient qu'une seule la tranche (850 milliers d'euros), relative à l'année 2011.

Par contre, la dotation non marchand en provenance de la Région wallonne (150 milliers d'euros) n'a pas été perçue en 2012.

Ces dotations constituent l'enveloppe de solidarité de la Communauté française et de la Région wallonne pour chacune des trois années de l'accord non marchand tripartite couvrant la période 2010-2012 (jusqu'au 31 décembre 2012), signé le 22 décembre 2010. Un avenant à cet accord a été approuvé le 4 octobre 2012 par le collège (cf. point 2.3.1.1).

Par ailleurs, la prévision de recette de 188 milliers d'euros relative au remboursement du préfinancement FSE pour SFPME (article 89.51) n'a pas été réalisée.

2. DÉPENSES

2.1. APERÇU GÉNÉRAL

Le tableau suivant présente les moyens d'action totaux dont le collège a disposé durant l'exercice 2012 ainsi que leur utilisation.

(20) 13.769 milliers d'euros, comprenant un montant de 3.832 milliers d'euros destiné au budget réglementaire.

(21) Le montant de 10 millions d'euros fixé par cette loi pour l'année 2012 est réparti entre les deux commissions communautaires française et flamande en application de la même clé 80 %/20 % que celle appliquée à la dotation de base.

(22) Respectivement, 0,1 % et 2,7 % au budget économique du 9 février 2012.

(23) 190.753 euros exactement. La dotation définitive pour l'année 2011 s'élève à 27.082,1 milliers d'euros.

(24) Budget économique du 7 février 2013.

Tableau 11 – Utilisation des moyens d'action

Moyens d'action	2012			2011	
	Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés	371.852	370.947	99,8 %	358.107	99,5 %
Crédits années antérieures	4	3	69,0 %	1	100,0 %
Crédits d'engagement	407	251	61,7 %	1.583	91,2 %
Total	372.263	371.201	99,7 %	359.691	99,5%

Les moyens d'action, d'un montant de 372,3 millions d'euros, ont été engagés à concurrence de 371,2 millions d'euros, ce qui représente un taux d'utilisation global de 99,7 %, comparable à celui de l'exercice précédent (+ 0,2 %).

Le taux élevé des engagements à la charge des crédits non dissociés s'explique par les éléments suivants :

- l'engagement intégral dès le début de l'année des crédits en matière de dotations aux services à gestion séparée et à l'IBFFP (Bruxelles-Formation) ainsi que des crédits portant sur de nombreuses subventions réglementées et d'autres dépenses récurrentes (dette, Plan Magellan ...). Le total de ces engagements se monte à 266,3 millions d'euros (71,7 % des engagements totaux). Sur l'ensemble du mois de janvier, le montant des engagements s'élève à 316,9 millions d'euros, soit 85,4% des engagements totaux).
- l'adaptation, à l'occasion de l'ajustement déposé fin octobre 2012 au Parlement, des crédits inscrits au budget, soit à la baisse, pour concorder avec le montant définitif des engagements déjà contractés, soit à la hausse, pour couvrir les engagements encore à contracter mais qui peuvent être estimés avec précision.

Par ailleurs, la Cour signale qu'en réponse à sa remarque à l'occasion du second ajustement du budget des dépenses 2012, les engagements à la charge des crédits pour la rémunération du personnel statutaire (AB 21.00.11.03) ont été ramenés de 16,25 millions d'euros à 16,0 millions d'euros, c'est-à-dire à la hauteur des crédits ajustés.

En valeur absolue, les montants engagés en 2012 excèdent de 11,5 millions d'euros (+ 3,2 %) ceux de l'exercice 2011. Cette progression résulte principalement d'une augmentation des dépenses à la charge des crédits non dissociés (+ 11,8 millions d'euros) et d'une diminution des dépenses à la charge des crédits dissociés d'engagement (– 0,3 million d'euros).

Le tableau suivant présente les ordonnancements réalisés au cours de l'exercice 2012 à la charge des moyens de paiement.

Tableau 12 – Utilisation des moyens de paiement

Moyens de paiement	2012			2011	
	Crédits	Ordonnancements	Taux d'utilisation	Ordonnancements	Taux d'utilisation
Crédits non dissociés	371.852	346.041	93,1 %	335.699	93,3 %
Crédits années antérieures	4	3	69,0 %	1	100,0 %
Crédits reportés*	22.408	18.860	84,2 %	20.304	83,8 %
Crédits d'ordonnement	863	699	81,0 %	753	91,3 %
Total	395.127	365.602	92,5 %	356.757	92,7 %

* Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours à la charge des crédits non dissociés.

Les moyens de paiement, d'un montant de 395,1 millions d'euros, ont été utilisés à concurrence de 365,6 millions d'euros, ce qui représente un taux d'utilisation global de 92,5 %, comparable à celui de l'exercice précédent.

En valeur absolue, les ordonnancements ont augmenté de 8,85 millions d'euros (+ 2,5 %) par rapport à l'exercice 2011. Cette progression résulte principalement d'une augmentation des dépenses à la charge des crédits non dissociés (+ 10,3 millions d'euros) et d'une diminution des dépenses à la charge des crédits reportés (– 1,44 million d'euros).

2.2. COMMENTAIRES PARTICULIERS SUR LES DÉPENSES EFFECTUÉES À LA CHARGE DES CRÉDITS NON DISSOCIÉS ET DISSOCIÉS

2.2.1. Crédits non dissociés

Le tableau suivant présente l'utilisation des crédits non dissociés (hors crédits reportés) par division organique.

Tableau 13 – Utilisation des crédits non dissociés par division organique

		2012					2011	
DO	Dénomination	Crédits non dissociés*	Enga- gements	Taux	Ordonnan- cements	Taux	Engage- ments	Ordonnan- cements
1 à 5	Cabinets du Président et des membres du Collège	1.149	1.140	99,2 %	969	84,4 %	1.096	983
6	Assemblée de la CCF	2.822	2.822	100,0 %	2.822	100,0 %	3.600	3.600
21	Administration	36.119	35.860	99,3 %	32.504	90,0 %	34.773	31.271
22	Aide aux personnes	198.668	198.330	99,8 %	188.192	94,7 %	186.441	178.387
23	Santé	28.038	27.973	99,8 %	25.003	89,2 %	27.032	24.470
24	Tourisme	5.890	5.879	99,8 %	3.967	67,4 %	8.239	4.786
25	Transports scolaires	10.288	10.276	99,9 %	9.953	96,7 %	9.364	9.091
26	Formation professionnelle	48.948	48.781	99,7 %	47.525	97,1 %	46.900	45.439
27	Dettes	1.906	1.906	100,0 %	1.890	99,2 %	2.430	2.410
28	Equipements sportifs	49	49	100,0 %	49	100,0 %	43	43
29	Dépenses liées à la scission de la province de Brabant	36.017	35.999	99,9 %	31.839	88,4 %	36.261	33.606
30	Relations internationales et politique générale	1.962	1.936	98,7 %	1.329	67,7 %	1.929	1.615
Total général		371.856	370.950	99,8 %	346.043	93,1 %	358.108	335.700

* Y compris crédits pour années antérieures.

2.2.1.1. DO 21 – Administration

Les crédits non dissociés (36,1 millions d'euros) de l'unique programme (programme 0 – *Subsistance*) de cette division ont été engagés à hauteur de 99,3 % et ordonnancés à hauteur de 90,0 % (32,5 millions d'euros). La sous-utilisation de 10 % concerne principalement les crédits dédiés aux accords du non marchand (1,2 million d'euros), les crédits de rémunérations (0,9 million d'euros), les frais de personnel, ceux liés à l'informatisation (0,6 million d'euros) et la dotation au SGS Bâtiments (0,3 million d'euros).

Par rapport à l'année 2011, la hausse de 1,2 million d'euros du montant des ordonnancements s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses de rémunération du personnel statutaire et contractuel (+ 0,7 million d'euro au total ou + 4 %) et par celle des dépenses effectuées dans le cadre des accords du non marchand de 2010 (+ 0,3 million d'euros). En effet, en 2011, les crédits destinés aux rémunérations avaient connu une inexécution plus importante (1,3 million d'euros), de même que ceux dédiés au non marchand (1,5 million d'euros) hors enveloppe « éco-chèques » ⁽²⁵⁾.

(25) En effet, pour la comparaison, il convient de retirer cette enveloppe des crédits 2011 de la DO 21, cette enveloppe n'y étant plus comprise en 2012.

– Examen des dépenses dans le cadre des accords du non marchand

a) Accords non marchand conclus en 2000-2005

Trois allocations de base de la DO 21 sont dédiées aux dépenses exposées dans le cadre de ces accords.

- AB 21.00.01.03 – *Accords non marchand – gestion de l'embauche compensatoire*. Les dépenses effectuées en 2012 (64,4 milliers d'euros) à la charge des crédits (68 milliers d'euros) de cette allocation de base se rapportent exclusivement à la gestion de l'embauche compensatoire par les asbl et fonds sociaux paritaires « Fonds BEC » ⁽²⁶⁾ et l'asbl « Réduire et compenser ». Les années précédentes, cette allocation de base couvrait également l'octroi des primes syndicales dans ce secteur. La somme prévue (56 milliers d'euros) a été ajoutée au budget initial 2012 aux crédits de l'allocation de base 21.00.01.10 – Accord non marchand Primes syndicales (cf ci-dessous).
- AB 21.00.01.05 – *Accord non marchand ACS*, dont les crédits (760 milliers d'euros), identiques à ceux de 2011, ont été engagés dans leur intégralité le 27 décembre 2012, sur la base d'un arrêté du 20 décembre 2012 relatif à l'intervention complémentaire partielle en faveur des employeurs des secteurs non marchand qui occupent des agents contractuels subventionnés (ACS) travaillant dans les asbl agréées et subventionnées par la Commission communautaire française. Cette intervention est destinée à couvrir le surcoût lié à l'application des accords du non marchand tels que mis en œuvre par l'arrêté du 18 octobre 2001 ⁽²⁷⁾. Par ailleurs, le crédit comprend une enveloppe de 160 milliers d'euros destinée, conformément à l'accord non marchand 2010-2012, à la majoration de cette intervention. Comme à l'accoutumée, la prise tardive de l'arrêté d'octroi explique à nouveau l'absence d'ordonnancement en 2012. En effet, la détermination du cadastre des primes versées en 2011 par Actiris pour rémunérer les travailleurs ACS relevant des associations agréées et subventionnées par la Commission communautaire française dans les secteurs visés par le non marchand n'a été clôturée qu'en décembre 2012. Ce cadastre est établi contradictoirement par les services du collège et ceux d'Actiris sur la base d'informations fournies par les asbl bénéficiaires.
- AB 21.00.01.07 – *Embauche compensatoire*. Les crédits (4.078 milliers d'euros) destinés au paiement, via le « Fonds BEC » et l'asbl « Réduire et compenser », des heures de réduction du temps de travail dans les secteurs des affaires sociales, de la santé et des personnes handicapées qui génèrent l'embauche compensatoire, ont fait l'objet d'un engagement prévisionnel dès le début de l'exercice; ils ont été ordonnancés à concurrence de 3.874 milliers d'euros (95 %). Par rapport à l'année précédente, l'augmentation des dépenses se chiffre à 4,5 % ⁽²⁸⁾. En effet, le nombre d'heures de réduction du temps de travail est passé de 160.782,96 à 165.365,2 et l'indemnité horaire, de 24,17 à 24.66 euros.

b) Accord non marchand 2010-2012

L'enveloppe de 1.010 milliers d'euros destinée à la mise en œuvre de cet accord a été répartie en 2012 sur plusieurs allocations de base de la DO 21.

- AB 21.00.11.09 – *Accord non marchand volet bien-être* : 350 milliers d'euros. Les crédits réservés au volet « bien-être » de l'accord non marchand, ont été intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 280 milliers d'euros, représentant 80 % des subventions totales octroyées. Ces dépenses comprennent une subvention de 238 milliers d'euros ⁽²⁹⁾ à l'asbl « Association Bruxelloise pour le Bien-être au Travail (ABBET) » à titre d'intervention dans ses frais de rémunération et de fonctionnement, le solde étant octroyé à divers opérateurs d'actions thématiques, dont l'ABBET elle-même pour un montant de 44,3 milliers d'euros ⁽³⁰⁾, réservé à des actions spécifiques destinées aux services d'aide à domicile agréés. Une convention a été signée en juin 2012 entre cette asbl et la Commission communautaire française par laquelle l'asbl s'engage à mettre en œuvre un

(26) Fonds bruxellois pour l'embauche compensatoire.

(27) Arrêté 2001/549 de la Commission communautaire française relatif à l'application du décret de la Commission communautaire française du 12 juillet 2001 modifiant diverses législations relatives aux subventions accordées dans le secteur de la politique de la santé et de l'aide aux personnes et relatif à la modification de divers arrêtés d'application concernant les secteurs de l'aide aux personnes, de la santé, des personnes handicapées et de l'insertion socioprofessionnelle.

(28) 3.703 milliers d'euros en 2011 (hors soldes de 2010).

(29) Dont 19,4 millions d'euros ordonnancés en 2012.

(30) Dont 35,5 milliers d'euros ordonnancés en 2012.

programme comprenant des actions spécifiques menées par elle-même et la coordination d'actions thématiques en collaboration avec des opérateurs, pour un montant total annuel de 350 milliers d'euros. Un comité d'accompagnement procédera chaque année à l'évaluation de l'action de l'asbl principalement selon des critères de réalisation et d'efficacité des résultats, mesurés par des indicateurs adaptés. Conformément à la convention susvisée, l'ABBET a remis un rapport d'activités 2012, comportant une synthèse des activités concrètes relatives à la période couverte par la subvention. Cette asbl a également publié une brochure présentant ses différents types d'interventions dans le cadre du bien-être au travail. Elle a également développé une boîte à outils sur le bien-être au travail (« BOBBET ») présentant 75 fiches permettant d'appréhender la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs dans le secteur.

- AB 21.00.01.10 – *Accord non marchand primes syndicales* : 160 milliers d'euros. Au budget initial 2012, les crédits s'élevaient à 191 milliers d'euros. Ils comprenaient la somme annuelle de 135 milliers d'euros pour la valorisation des primes syndicales (jusqu'à 90 euros), conformément aux accords du non marchand de 2010, et le montant de 56 milliers d'euros antérieurement repris à l'AB 21.00.01.03 – *Accords non marchand – gestion de l'embauche compensatoire*, destiné au paiement des primes syndicales pour les travailleurs subsidiés par la Cocof, dans le cadre des accords du non marchand de 2000. À l'ajustement, les crédits ont été ramenés à 160 milliers d'euros, sur la base des estimations des organisations syndicales. Ils ont été engagés à hauteur de 159,4 milliers d'euros mais n'ont pas été ordonnancés en 2012. La Cour constate que l'amalgame entre les enveloppes attribuées pour ce volet spécifique dans le cadre des différents accords du non marchand ne permet plus d'en suivre la bonne exécution.
- Les crédits destinés à la mesure « éco-chèques » (365 milliers d'euros), initialement prévus à l'allocation de base 21.00.01.08, ont été redistribués par le second ajustement vers une quinzaine d'allocations de base au sein des divisions 22, 23 et 26, dans les secteurs d'aide aux personnes handicapées (en ce compris les entreprises de travail adapté), du social (en ce compris les services d'aide à domicile), de la santé, de l'insertion socio-professionnelle et de la cohésion sociale. En effet, le collège a approuvé le 4 octobre 2012 un avenant à l'accord non marchand 2010 consacrant le principe du remplacement de cette mesure par une autre mesure visant à améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs du secteur non marchand, sous la forme d'une prime exceptionnelle.

Selon cet avenant, le passage de la mesure « éco-chèques » à cette mesure « prime exceptionnelle », versée en 2012 pour la période de référence 2012, induit le fait qu'à budget constant, aucune subvention n'a été versée pour l'année de référence 2011. En effet, la subvention versée en 2011 couvrait la période de référence 2010.

Le tableau suivant résume la situation au 31 décembre 2012 de la mise en œuvre du budget dédié à l'accord du non marchand 2010-2012.

Tableau 14 – Mise en œuvre budgétaire de l'accord non marchand 2010-2012

Année	Montants Accord NM	Recettes perçues	Dépenses engagées	Dépenses ordonnancées		
				Sur crédits de l'année	Sur crédits reportés	Total
2010	1.010	0	160	0	0	0
2011	1.010	1.000	1.078	0	160	160
2012	1.010	1.700	1.010	280	886	1.166
Total	3.030	2.700	2.248	280	1.046	1.326

Au 31 décembre 2012, après trois années théoriques et deux années réelles d'entrée en vigueur de l'accord non marchand 2010-2012, le total des dotations en provenance de la Communauté française et de la Région wallonne a atteint 2,7 millions d'euros tandis que les engagements de dépenses se sont élevés à près de 2,2 millions d'euros, et les ordonnancements, à près de 1,3 million d'euros. Ce dernier montant est toutefois difficile à déterminer avec exactitude et constitue un maximum car il suppose, d'une part, la liquidation intégrale de l'enveloppe de 160 milliers d'euros destinée à la majoration de cette intervention complémentaire en faveur des ACS, englobée dans les liquidations effectuées à la charge des crédits reportés de l'AB 21.00.01.05 (cf. ci-avant), en 2011 et

2012, et d'autre part, la liquidation intégrale en 2012 (crédits de l'année) de l'enveloppe de 365 milliers d'euros relative à la prime exceptionnelle dont question ci-avant.

2.2.1.2. DO 22 – Aide aux personnes

Les crédits non dissociés de cette division organique (198,7 millions d'euros) ont été engagés et ordonnancés à hauteur de, respectivement, 198,3 millions d'euros et de 188,2 millions d'euros, ce qui représente une hausse de 11,9 millions d'euros et 9,8 millions d'euros (+ 6,4 % et 5,5 %) par rapport aux dépenses de 2011. Cette augmentation s'explique principalement, d'une part, par l'intervention unique en 2012 de la Commission communautaire française pour un montant de 5,3 millions d'euros ⁽³¹⁾ dans le coût des abonnements scolaires (STIB) des élèves/étudiants fréquentant les établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française, et d'autre part, par la hausse de la dotation au SGS Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH) ⁽³²⁾, qui a progressé de 3,9 millions d'euros (hors ordonnancements à la charge des crédits reportés) par rapport à 2011. Hors l'opération one shot « abonnements scolaires », la hausse par rapport à l'année 2011 se limite à 3,5 % en termes d'engagements et 2,5 % en termes d'ordonnancements.

– PROGRAMME 1 – ACTION SOCIALE

Les crédits de ce programme (20,1 millions d'euros) ont été engagés et ordonnancés à hauteur de 92,2 %. Hors l'intervention « abonnements scolaires », inscrite au sein de ce programme, les ordonnancements atteignent 89,2 %.

À l'AB 22.10.33.01 – *Subventions à des organismes d'aide sociale*, le renforcement des crédits initiaux par voie de redistribution (de 468 milliers d'euros à 610 milliers d'euros) avait pour but de financer des projets de post-hébergement au sein de maisons d'accueil et de projets relatifs à la problématique des mariages forcés et arrangés. Les engagements contractés (604 milliers d'euros) comprennent effectivement des subventions à des associations actives dans ces domaines ⁽³³⁾ mais les ordonnancements totaux n'ont atteint que 211,7 milliers d'euros.

Les crédits de l'AB 22.10.33.03 – *Subventions aux centres de service social et d'action globale sociale* (3.091 milliers d'euros), destinés au financement de dix centres d'action sociale globale agréés, de la Fédération des centres de service social et du service social de la Mutualité Saint-Michel ont été intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 2.914 milliers d'euros ⁽³⁴⁾.

En ce qui concerne les subventions aux centres d'accueil (AB 22.10.33.06), les crédits (9.673 milliers d'euros) ont été intégralement engagés au profit des quatorze maisons d'accueil agréées et de leur organisme représentatif, l'asbl « Association des Maisons d'Accueil et des Services d'Aide aux Sans-abri (AMA) » et ordonnancés à concurrence de 8.815 milliers d'euros. Malgré la diminution des crédits (150 milliers d'euros) à l'ajustement, suite au report à l'année 2013 de la création de la nouvelle maison d'accueil pour jeunes de 18 à 24 ans, via la maison d'accueil « Les Petits Riens », la Cour note pour cette allocation de base, une augmentation des dépenses engagées et ordonnancées de 5,9 % et 4,7 %, supérieure à l'augmentation moyenne sur l'ensemble de la division organique. Cette hausse résulte partiellement de la décision d'augmenter les frais de fonctionnement du secteur à concurrence de 110 milliers d'euros et de l'inclusion de la mesure « pouvoir d'achat » adoptée dans le cadre des accords du non marchand 2010-2012 (prime exceptionnelle de 10 milliers d'euros en remplacement des éco-chèques).

Enfin les quatre services d'aide aux justiciables et leur organisme représentatif, subsidiés via les crédits de l'allocation de base 22.10.33.07 (1.044 milliers d'euros), ont également vu leur financement s'accroître plus que la moyenne de l'ensemble du secteur de l'aide aux personnes en 2012 (+ 7,6 % en engagement et + 11,4 % en ordonnancement), compte-tenu notamment d'une enveloppe supplémentaire de 40 milliers d'euros pour leurs frais de fonctionnement.

(31) AB 22.10.12.03.

(32) AB 22.33.41.03.

(33) Notamment, les maisons d'accueil « Rue verte » et L'« Îlot », bénéficiaires de 15.000 euros chacune, et l'asbl « Praxis », soutenue à hauteur du même montant.

(34) En 2011, les dépenses engagées et ordonnancées s'étaient élevées à 2.934 milliers d'euros et 2.812 milliers d'euros.

– PROGRAMME 2 – COHÉSION SOCIALE

Les crédits de ce programme (20,1 millions d'euros) ont été engagés et ordonnancés à hauteur de, respectivement, 97,3 % et 73,6 %.

- AB 22.20.00.01 – *Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non marchand au secteur de la cohésion sociale*. Les crédits prévus (923 milliers d'euros) ont été engagés mais n'ont pas été ordonnancés, en raison de la prise tardive de l'arrêté (20 décembre 2012) relatif aux mesures prévues dans le cadre de l'accord non marchand conclu en 2000 pour les associations ayant conclu une convention spécifique ou un contrat régional de cohésion sociale avec la Commission communautaire française. L'augmentation des dépenses engagées (+ 34 milliers d'euros) par rapport à 2011 s'explique par la prise en charge à concurrence de 33 milliers d'euros par cette allocation de base de la mesure « pouvoir d'achat » précitée dans le cadre des accords du non marchand 2010-2012.
- AB 22.20.12.02 – *Dépenses de toute nature en matière de cohésion sociale*. Portés de 99 milliers d'euros à 221 milliers d'euros (+ 122 milliers d'euros) à l'ajustement en vue de la réalisation d'un état des lieux dans le cadre de la préparation d'un décret relatif au parcours d'accueil pour les primo-arrivants, les crédits de cette allocation de base n'ont été utilisés que très partiellement (93 milliers d'euros en engagements et 8 milliers d'euros en ordonnancements). Des dépenses ont néanmoins été engagées (62 milliers d'euros) en vue de la réalisation d'une étude menée conjointement par le CBAI ⁽³⁵⁾ et l'UCL sur l'état des lieux de la situation des primo-arrivants dans les 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale ⁽³⁶⁾. Une aide juridique pour la rédaction du projet de décret a également été commandée à une association d'avocats pour un montant de 20 milliers d'euros.

Selon l'étude précitée, les estimations budgétaires relatives à la masse salariale à considérer pour mettre en place un dispositif basé sur trois axes (citoyenneté – accompagnement – FLE ⁽³⁷⁾) s'élèveraient à 12,9 millions d'euros annuels, pour toucher l'ensemble des primo-arrivants des pays tiers, divisé par trois pour prendre en compte un étalement de la manière de traiter les demandes. Toutefois, l'intention du projet de décret est de prévoir un dispositif d'accueil supportable pour les finances de la Commission communautaire française et qui permette de toucher via cette politique les publics les plus fragilisés économiquement. Lors de l'adoption, le 2 mai dernier, en 3^{ème} et dernière lecture de l'avant-projet de décret, le collège a décidé que la mise en œuvre de cette politique se fera de manière progressive et tiendra compte des moyens disponibles dans le budget de la Commission communautaire française en examinant la façon dont la Commission communautaire commune pourrait contribuer au financement du dispositif.

- AB 22.20.33.07, 22.20.33.08 et 22.20.33.09, respectivement – *Subventions pour les contrats régionaux de cohésion sociale, pour les contrats communaux de cohésion sociale et pour « lissage » en matière de contrats communaux de cohésion sociale*. Les crédits affectés à ces contrats (8.529 milliers d'euros pour les trois allocations de base), démarrés en 2011 pour une période de cinq ans, ont été augmentés de 3 % par rapport à l'année 2011; ils ont été engagés dans leur totalité et ordonnancés à hauteur de quelque 7.758 milliers d'euros.
- AB 22.20.43.05 – *Cofinancement du FIPI communal*. Les crédits (351 milliers d'euros) destinés à des subventions aux projets présentés par les communes pour couvrir des frais de fonctionnement et/ou de personnel dans le cadre du FIPI ⁽³⁸⁾ n'ont été engagés que le 25 octobre 2012, sur la base d'un arrêté d'octroi adopté le 20 septembre 2012, mais n'ont pas été ordonnancés avant la fin de l'année. L'appel à projet avait été lancé le 10 mai 2012 et les demandes de subsides devaient être introduites avant le 29 juin. De même, les crédits (115 milliers d'euros) de l'AB 22.20.63.01 réservés à l'octroi de subventions aux communes pour frais d'investissement et/ou d'infrastructure dans ce même cadre ont été engagés le 25 octobre 2012 mais n'ont pas été ordonnancés.

Quant aux crédits destinés aux projets associatifs (fonctionnement et infrastructure) dans le cadre du FIPI, inscrits aux AB 22.20.33.03 (69 milliers d'euros) et 22.20.52.01 (106 milliers d'euros), les premiers ont été engagés intégralement mais non ordonnancés et les seconds, engagés à concurrence de 39 milliers d'euros et ordonnancés pour un montant de 4 milliers d'euros.

(35) Centre Bruxellois d'Action Interculturelle.

(36) Étude publiée en novembre 2012.

(37) Français Langue étrangère.

(38) Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés. Créé à l'initiative du gouvernement fédéral au départ des bénéfices nets de la Loterie nationale pour financer des projets dans le cadre de la politique des immigrants.

– PROGRAMME 3 – PERSONNES HANDICAPÉES

Les crédits de ce programme (129,4 millions d'euros) ont été engagés dans leur totalité et ordonnancés à hauteur de 127,2 millions d'euros. Par rapport à l'année 2011, les dépenses engagées et ordonnancées ont progressé respectivement de 3,3 % et de 2,6 %. Cette hausse résulte de celle de la dotation au service à gestion séparée PHARE – Service bruxellois francophone des personnes handicapées ⁽³⁹⁾, qui est passée (en termes d'engagements) de 123,5 millions d'euros à 127,8 millions d'euros (+ 3,5 %). En 2012, cette dotation comprenait un montant supplémentaire de 216 milliers spécifiquement destinés à l'octroi d'une prime exceptionnelle en remplacement de la mesure éco-chèques adoptée dans le cadre des accords du non marchand 2010-2012.

Le tableau suivant retrace l'évolution de la dotation au service Phare durant les cinq dernières années.

Tableau 15 – Dotation au SBFPH

Année budgétaire	Budget initial	Budget ajusté (= engagements)	Variation aj/init	Ordonnances- ments*
2008	105.506	107.714	2.208	107.138
2009	112.919	113.629	710	115.127
2010	114.247	117.750	3.503	114.957
2011	122.546	123.546	1.000	126.049
2012	126.473	127.781	1308	127.473
Totaux	581.691	590.420	8.729	590.744

* Y compris à la charge des crédits reportés

Sur la période considérée, la dotation attribuée au SBFPH a, chaque année, fait l'objet d'une majoration à l'occasion de l'ajustement budgétaire de fin d'exercice (+ 1.308 milliers d'euros à l'ajusté 2012). Ces adaptations systématiques laissent transparaître un problème dans l'évaluation correcte des besoins du service, d'autant que ces moyens sont chaque fois intégralement consommés (cf. point 6.1.3). En effet, sur la période considérée, le total des crédits s'est élevé à 590,4 millions d'euros, et le total des liquidations en faveur du SGS, à 590,7 millions d'euros, compte tenu des dépenses effectuées à la charge des crédits reportés. Au 31 décembre 2012, il restait un solde de 1,3 million d'euros à ordonnancer.

Enfin, la dotation au SGS Étoile polaire ⁽⁴⁰⁾ (829 milliers d'euros) a, quant à elle, été engagée mais n'a pas été ordonnancée en 2012.

– PROGRAMME 4 – FAMILLES

Ce programme, dédié à la politique de la Famille, s'articule autour de quatre secteurs réglementés : les services d'aide à domicile, les centres de planning familial; les services Espace-Rencontre et les centre de formation d'aides familiaux.

Les crédits de ce programme (35,1 millions d'euros) ont été totalement engagés et ordonnancés à concurrence de 31,8 millions d'euros, ce qui, par rapport à l'année précédente, représente des augmentations respectives de 4,5 % et 4,3 %.

La majorité des crédits de ce programme sont affectés à l'AB 22.40.33.12 pour les subventions aux services agréés d'aide aux familles (27,1 millions d'euros). Les dépenses engagées en 2012 affichent une croissance de 4,8 % (+ 1,2 million d'euros) par rapport à 2011 alors que selon les programmes justificatifs des budgets initial et

(39) AB 22.33.41.03.

(40) AB 22.32.41.31.

ajusté 2012, le contingent d'heures affecté aux prestations des aides familiaux, seniors et ménagers était le même que celui octroyé en 2011. Outre l'effet de l'indexation et de l'évolution barémique, cette augmentation s'explique par le fait que les crédits de 2012 ont supporté des dépenses afférentes à l'exercice 2011 pour un montant de 161 milliers d'euros ⁽⁴¹⁾ et comprenaient par ailleurs un montant de 57 milliers d'euros destinés à la liquidation de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'avenant aux accords du non marchand 2010-2012. Ces éléments exceptés, l'augmentation se limite à 3,9 %.

2.2.1.3. DO 23 – Santé

Les crédits non dissociés de cette division organique (28,0 millions d'euros) ont été presque totalement engagés (99,8 %) et ordonnancés à hauteur de 25,0 millions d'euros, ce qui représente une hausse respective de 1,0 million d'euros et 0,5 million d'euros (+ 3,7 % et 2,0 %) par rapport aux dépenses de 2011. Cette progression touche essentiellement le programme 2 – *Services ambulatoires* qui concentre près de 94 % des crédits totaux de cette division.

– PROGRAMME 2 – SERVICES AMBULATOIRES

Ce programme est dédié au financement structurel des services ayant pour objectif la santé des Bruxellois, dans le cadre du décret « ambulatoire » ⁽⁴²⁾. Il permet également le financement non structurel au travail en réseau et partenariat et aux services de promotion et de développement sanitaires.

Les crédits alloués à ce programme (26,3 millions d'euros) ont été intégralement engagés et ordonnancés à hauteur de 23,9 millions d'euros. Ils comprennent un montant de 23 milliers d'euros destinés à la liquidation de la prime exceptionnelle dans le cadre de l'avenant aux accords du non marchand 2010-2012. La progression de 3,1 % des dépenses engagées de ce programme par rapport à l'année 2011 est normale dans la mesure où elle comprend une indexation et l'évolution barémique des salaires des travailleurs du cadre agréé.

Comme à l'accoutumée, des redistributions de crédits ont été effectuées en cours d'exercice entre les allocations de base de ce programme, de manière à transférer des crédits excédentaires des allocations de base dédiées aux secteurs réglementés (et plus particulièrement celui de la santé mentale ⁽⁴³⁾, à hauteur de 270 milliers d'euros, cette sous-consommation étant liée à des vacances d'emploi en raison des difficultés de recrutement de psychiatres) vers une allocation de base permettant de financer des projets d'initiatives portés par diverses asbl actives en matière d'information au public (AB 23.20.33.17 – *Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire*). Les crédits initiaux de cette allocation de base sont ainsi passés de 182 milliers d'euros à 682 milliers d'euros (+ 500 milliers d'euros). Si l'ensemble a été engagé en 2012, seuls les engagements relatifs aux crédits initiaux ont fait l'objet d'ordonnancements à concurrence de 131 milliers d'euros avant la fin de l'année.

2.2.1.4. DO 24 – Tourisme

Les crédits non dissociés (5,9 millions d'euros) ont été engagés à hauteur de 99,8 % et près de 4,0 millions d'euros (67,4 %) ont été ordonnancés. En 2011, les engagements s'étaient élevés à 8,2 millions d'euros car ils intégraient une partie (1,1 million d'euros) de la dotation 2012 de l'Office de promotion du Tourisme ⁽⁴⁴⁾ (AB 24.00.33.03). Au niveau des ordonnancements, l'intention du Collège de faire supporter ces charges par le budget 2011 n'a toutefois pas été rencontrée puisque, compte tenu des liquidations sur crédits reportés, les ordonnancements imputés en 2012 sur l'AB précitée (4,3 millions d'euros) ont dépassé ceux de 2011 (4,0 millions d'euros) ⁽⁴⁵⁾.

Il en a été de même pour les subventions aux associations actives en matière de tourisme (AB 24.00.33.02) puisque les ordonnancements totaux supportés par l'exercice 2012 ont atteint 2,3 millions d'euros contre 2,1 mil-

(41) Les crédits de 2011 étaient insuffisants.

(42) Décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé.

(43) AB 23.20.33.04.

(44) Devenu asbl Wallonie Bruxelles Tourisme.

(45) Il en a été de même pour le supplément de la dotation au SBFPH (1,0 million d'euros) ; par contre, l'anticipation du financement des charges 2012 du Parlement francophone bruxellois (3,6 millions d'euros) et de la dotation 2012 à la SPBABS (0,5 million d'euros) a bien été réalisée en 2011.

lions d'euros en 2011, dont respectivement 1,7 million d'euros et 1,1 million d'euros au profit de l'asbl Visit Brussels. Or, les crédits alloués en 2011 à cette asbl devaient en principe couvrir une avance de 166 milliers d'euros sur la subvention 2012 pour la préparation de l'année à thème 2012 consacrée à la gastronomie. Cette avance n'a, elle aussi, été ordonnancée qu'en 2012.

Enfin, les crédits de l'AB 24.00.33.04 pour la subvention de fonctionnement à l'Office de promotion du tourisme pour les missions spécifiquement bruxelloises (645 milliers d'euros) ont été, comme les années précédentes, engagés tardivement (le 27 décembre) et n'ont pas été ordonnancés. Cependant, dès le mois d'avril, un montant de 605 milliers d'euros avait déjà été transféré par redistribution vers cette allocation de base en provenance principalement de l'AB 24.00.33.03 précitée.

2.2.1.5. DO 25 – Transport scolaire

Les crédits de cette division organique (10,3 millions d'euros) ont été engagés dans leur quasi intégralité et ordonnancés à hauteur de 10 millions d'euros. La progression des engagements de dépenses de cette division (9,6 %) par rapport à l'année précédente constitue la plus importante de toutes les divisions organiques.

Les dépenses engagées (2,3 millions d'euros) en matière de rémunération du personnel d'accompagnement (AB 25.00.11.04) ont augmenté de 267 milliers d'euros (+ 13 %) par rapport à 2011, afin de couvrir l'engagement de huit accompagnateurs supplémentaires en 2012, portant le nombre total de ceux-ci à 167. Partant, les frais de transport imputés en 2012 à l'AB 25.00.12.03 (7,7 millions d'euros) ont connu une croissance de 9,4 % (666 milliers d'euros) par rapport à 2011.

2.2.1.6. DO 26 – Formation professionnelle

Les crédits affectés à cette division organique (48,9 millions d'euros) ont été engagés à hauteur de 99,7 % et ordonnancés à concurrence de 47,5 millions d'euros (97,1 %) dont 31,6 millions d'euros en faveur de l'IBF-FP (Bruxelles-Formation), au programme 3 – Institut bruxellois pour la formation professionnelle et 8,3 millions d'euros en faveur du SGS SFPME, au programme 2 – *Classes moyennes*.

Par rapport à l'année 2011, l'augmentation des dépenses en termes d'engagements (+ 1,9 million d'euros ou + 4,1 %) porte principalement sur les allocations de base suivantes :

- AB 26.20.41.31 – *Dotation SGS (service Formation PME)* : + 0,4 million d'euros ou + 5,0 %. Cette dotation a été revue à la hausse en vue du financement d'un plan de communication visant à promouvoir le dispositif de formation en alternance à Bruxelles, et du soutien, via le SFPME, de l'asbl EFPME pour l'organisation de projets dans le cadre du plan langue et de l'alliance emploi-environnement.
- AB 26.30.43.05 – *Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels)* : + 1,2 million d'euros ou + 4,3 %;
- AB 26.10.33.02 – *Décret ISP : OISP agréés – financement de l'équipe de base* : + 0,3 million d'euros ou + 6,1 %. Cette augmentation a couvert une indexation, la progression barémique des travailleurs subventionnés, le retour en 2012 de travailleurs en maladie de longue durée qui n'avaient pas été remplacés en 2011 et la modification de catégories d'agrément pour deux asbl.

2.2.1.7. Do 27 – Dettes

Les crédits de cette division (1,9 million d'euros) ont été totalement engagés et presque intégralement ordonnancés. La diminution des dépenses constatée par rapport à l'exercice précédent (– 0,5 million d'euros ou – 22 %) concerne essentiellement la dotation à la SPABSB ⁽⁴⁶⁾ (AB 27.01.43.03). En effet, aucune contribution n'a été versée par la Cocof en 2012 dans le cadre des opérations relatives à la gestion de l'emprunt de soudure (cf. point 4.2) car les dépenses imputées en 2011 (0,5 million d'euros) incluaient une avance pour l'année 2012. La

(46) Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois.

Cour rappelle à ce propos que la prise en charge par le budget d'une année de dépenses incombant à un exercice ultérieur n'est pas conforme à l'annualité budgétaire.

2.2.1.8. DO 29 – Dépenses liées à la scission de la province du Brabant

Les dépenses à la charge des crédits de cette division organique ont atteint 36 millions d'euros en engagements et 31,8 millions d'euros en ordonnancements, ce qui représente respectivement 100 % et 88,4 % des crédits votés. La sous-utilisation de 11,6 % (ou 4,2 millions d'euros) concerne principalement les crédits de rémunération (1,4 million d'euros), les crédits pour achat de biens meubles durables (1,0 million d'euros), les frais de gestion du personnel (1,1 million d'euros) et les dotations au SGS Bâtiments (0,5 million d'euros).

Ces reports d'ordonnancements à l'année suivante sont récurrents en matière de rémunérations et de frais de gestion. En 2012, ces derniers ont été presque totalement liquidés à la charge des crédits reportés de 2011 mais l'encours relatif aux rémunérations n'a été ordonnancé qu'à moins de 60 %. Quant à l'importance des reports d'ordonnancements en matière de crédits d'investissement, elle est spécifiquement liée à l'attribution tardive (fin décembre 2012) d'un marché de fourniture de commutateurs pour réseau informatique et réseau sans fil wifi, pour un montant de 768 milliers d'euros.

Par rapport à l'année 2011, les engagements de dépenses ont régressé de 0,3 million d'euros et les ordonnancements, de 1,8 million d'euros. Cette diminution globale est la conséquence de la baisse des dotations octroyées en 2012 au SGS Bâtiments pour les investissements relatifs aux bâtiments de l'enseignement (– 2,2 millions d'euros et – 2,7 millions d'euros en engagements et en ordonnancements). Elle est partiellement compensée notamment par des augmentations de dépenses de rémunérations (+ 1,1 million d'euros et + 0,7 million d'euros) et d'investissements (+ 0,7 million d'euros).

2.2.1.9. DO 30 – Relations internationales (matières transférées) et politique générale

Les crédits non dissociés (près de 2,0 millions d'euros) de cette division ont été engagés à hauteur de 98,7 % et ordonnancés à hauteur de 67,7 % (1,3 million d'euros).

Cette sous-utilisation touche essentiellement les allocations de base suivantes :

- AB 30.00.45.01 – *Transfert WBI*. Le crédit de 232 milliers d'euros a été engagé fin octobre 2012 mais n'a pas été ordonnancé avant la fin de l'année.
- AB 30.01.33.01 – *Dépenses de toute nature relatives aux projets spécifiques dans le cadre des relations internationales*. Seuls 24,3 % des crédits inscrits en regard de cette allocation de base (355 milliers d'euros) ont été ordonnancés. En effet, la plupart des engagements de subsides octroyés à diverses associations ont été effectués fin décembre.

Par ailleurs, les crédits inscrits à l'AB 30.01.81.01 – *Dépenses de toute nature dans le cadre du plan Magellan* (1.060 milliers d'euros) ont bien été engagés et ordonnancés dans le courant de l'année 2012.

Le collège de la Commission communautaire française a décidé de prendre une participation de 13,2 millions d'euros dans une filiale de la RTBF, en vue de cofinancer les opérations d'investissements immobiliers et mobiliers en Région de Bruxelles-Capitale, telles que prévues dans le plan Magellan 2003-2007. Le crédit inscrit au budget correspond à l'annuité théorique d'un emprunt de 13,2 millions d'euros, conclu pour une durée de 20 ans.

La SA Financière Reyers (FREY) a été constituée le 22 décembre 2005 ⁽⁴⁷⁾. Le capital souscrit à la constitution de la société s'élève à 6.640 milliers d'euros (4.240 milliers d'euros par la Commission communautaire française et 2.400 milliers d'euros par la RTBF).

Par ailleurs, le conseil d'administration de la société est autorisé par les statuts à augmenter le capital souscrit, en une ou en plusieurs fois, jusqu'à concurrence de 19.760 milliers d'euros. Une première augmentation de capital

(47) Pour la gestion des investissements financés par la SA Financière Reyers, celle-ci et la RTBF ont constitué entre elles une société interne sans personnalité juridique, ayant son siège au sein de la RTBF.

est intervenue en 2007, à hauteur de 9.840 milliers d'euros entièrement souscrits par la RTBF. Une deuxième augmentation de capital a eu lieu en 2008, à hauteur de 8.960 milliers d'euros entièrement souscrits par la Commission communautaire française. Enfin, l'assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2010 a augmenté le capital de 960 milliers d'euros, entièrement souscrits par la RTBF.

Au 31 décembre 2012, le capital souscrit de la SA Financière Reyers était de 26.400 milliers d'euros, dont 13.200 milliers d'euros par la RTBF et 13.200 milliers d'euros par la Commission communautaire française. Le capital libéré par la Commission communautaire française s'établit à 8.480 milliers d'euros.

2.2.2. CRÉDITS DISSOCIÉS

Au 31 décembre 2011, l'encours ⁽⁴⁸⁾ à la charge des crédits dissociés s'élevait à 1,5 million d'euros. Compte tenu des engagements comptabilisés en 2012, des réductions ou d'annulations de visas sur les engagements des exercices antérieurs et des ordonnancements effectués en 2012, l'encours au 31 décembre 2012 s'établissait à 1,1 million d'euros.

Dans sa précédente préfiguration, la Cour avait fait observer qu'un encours de 355 milliers d'euros se rapportant à des dépenses engagées en 2009 et 2010 et relatives à l'embauche compensatoire subsistait toujours à la division organique 21. Il s'agit des soldes annuels des subventions, liquidées en deux tranches à l'asbl Fonds social bruxellois pour l'embauche compensatoire – Fonds BEC. Or, depuis 2002, les secondes tranches de 10 %, versées après approbation des pièces justificatives à produire avant le 1^{er} avril de l'année suivante, n'ont jamais été liquidées intégralement. En 2010, la Direction administrative opérationnelle affaires sociales et santé avait procédé à une annulation des soldes inutilisés des engagements contractés de 2002 à 2008 au profit de cette asbl.

La Cour constate que cet encours subsiste toujours au 31 décembre 2012 et que sa recommandation de procéder à son annulation n'a pas été suivie. Elle réitère par conséquent sa remarque d'autant que le budget 2012 ne prévoit plus de crédits dissociés d'ordonnement pour apurer ces soldes ⁽⁴⁹⁾.

Le tableau suivant présente la situation de l'encours, des crédits de 2012 et de leur utilisation, en les ventilant par division organique.

Tableau 16 – Répartition des crédits dissociés et de leur encours

DO	PA	Encours 31/12/11 (1)	Réductions / Annulations 2012 (2)	Crédits d'engage- ment 2012 (3)	Engage- ments 2012 (4)	Crédits d'ordonnan- cement 2012 (5)	Ordonnan- cements 2012 (6)	Encours 31/12/12 (7)=(1)+(2) +(4)-(6)
21	00	840	– 2	130	0	374	261	577
22	33	232	0			116	115	117
24	00	264	0	79	64	193	153	175
26	10	62	0	50	50	32	22	90
28	00	122	– 1	148	137	148	148	111
Total		1.521	– 3	407	251	863	699	1.070

L'utilisation des crédits dissociés donne lieu aux commentaires suivants.

2.2.2.1. DO 21 – Administration

Les crédits dissociés d'engagement (130 milliers d'euros) inscrits à l'AB 21.00.01.06 – *Dépenses de toute nature relative à la réforme de la comptabilité de l'État*, n'ont pas été utilisés. Le collège a néanmoins décidé, le 4 octobre 2012, de passer un marché public de services relatif à la mise à disposition d'un logiciel de gestion de

(48) Différence entre le total des crédits dissociés engagés (au cours de l'année considérée et des années antérieures) et les sommes ordonnancées au cours des mêmes années.

(49) Le budget 2011 ne comportait plus de tels crédits.

la comptabilité publique et à la mise en œuvre de recommandations visant à préparer le passage aux nouvelles normes comptables contenues dans la loi du 16 mai 2003 ⁽⁵⁰⁾. Un avis de marché a été publié le 7 novembre 2012 et l'ouverture des offres a été effectuée le 7 janvier 2013. Toutefois, le 7 février 2013, le collège renonçait à la procédure d'attribution de ce marché ⁽⁵¹⁾ et approuvait la rédaction d'un nouveau cahier spécial des charges pour le remplacement de l'application informatique. Le 25 avril 2013, il approuvait ledit cahier et le mode de passation du marché pour la mise à disposition d'un logiciel de gestion de la comptabilité publique. Ce marché, qui devrait être attribué avant les vacances parlementaires, a plus précisément pour objet le remplacement, avant le 1^{er} janvier 2014, de l'application informatique assurant la gestion budgétaire de la Commission communautaire (INFOBUD), devenue obsolète. La possibilité de migrer de façon organisée, vers les nouvelles normes budgétaires et comptables doit également être prévue par ce nouveau logiciel.

Les crédits dissociés d'ordonnancement (374 milliers d'euros) de cette division 21 ont été utilisés à hauteur de 261 milliers d'euros (69,7 %). Ceux inscrits aux AB 21.00.12.06 – *Application générale « e-Sub »* ⁽⁵²⁾ (114 milliers d'euros) et 21.00.12.07 – *Application budgétaire et comptable « Infobud »* (160 milliers d'euros) ont été intégralement utilisés pour les premiers et à hauteur de 141 milliers d'euros pour les seconds. Pour rappel ces dépenses ont été effectuées dans le cadre des deux marchés informatiques conclus pour une durée de trois ans en 2011. L'encours des engagements comptabilisés en 2011 sur ces deux allocations de base s'élevait respectivement à 104,8 milliers d'euros et à 116,2 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Outre les crédits précités, des crédits d'ordonnancement d'un montant de 116 milliers d'euros ont été inscrits à la division organique 22 ⁽⁵³⁾ au titre de « Contrat de maintenance évolutive », pour le financement de la même application « eSub » au sein du Service à gestion séparée « Phare » (Service bruxellois francophone des personnes handicapées). Ils ont été presque entièrement consommés.

Par contre, les crédits d'ordonnancement (100 milliers d'euros) inscrits à l'AB 21.00.01.06 – *Frais liés à l'informatisation de l'administration* n'ont été utilisés qu'à concurrence de 6 milliers d'euros, pour le paiement du solde de l'étude de faisabilité de la réforme de la comptabilité telle qu'elle serait applicable à la Cocof, engagée en 2011.

2.2.2.2. DO 24 – Tourisme

Au sein de la division organique 24 – *Tourisme*, les engagements à la charge des crédits dissociés ont porté, d'une part, sur les crédits destinés à la maintenance des supports d'indication touristique (33,4 milliers d'euros utilisés sur les 40 milliers d'euros prévus à l'AB 24.00.12.04) et d'autre part, à concurrence de 30,7 milliers d'euros, sur les crédits pour les investissements en matière d'indication touristique (39 milliers d'euros inscrits à l'AB 24.00.70.01). Ces nouveaux engagements n'ont pas donné lieu à des ordonnancements en 2012.

Les crédits d'ordonnancement d'un montant de 150 milliers d'euros prévus à l'AB 24.00.63.04 – *Subventions d'équipements touristiques (secteur public)*, ont été intégralement ordonnancés au titre de 2^e tranche de la subvention allouée en 2011 à la Ville de Bruxelles en vue du développement d'une auberge de jeunesse flottante.

2.2.2.3. DO 26 – Formation professionnelle

Les crédits d'engagement (50 milliers d'euros) inscrits à l'AB 26.10.12.03 – *Intervention dans la mise en œuvre, l'évaluation et la communication des programmes européens des objectifs « Convergences » et « Compétitivité et emploi » du FSE et des initiatives communautaires* ont été totalement utilisés au bénéfice de l'Agence FSE, et les crédits d'ordonnancement (32,0 millions d'euros), à concurrence de 22,2 milliers d'euros également au profit de cette Agence.

(50) Loi fixant les dispositions générales applicables aux budgets, au contrôle des subventions et à la comptabilité des communautés et des régions, ainsi qu'à l'organisation du contrôle de la Cour des comptes.

(51) La seule offre reçue n'étant pas conforme.

(52) Logiciel réalisé pour le calcul des subventions de personnel allouées par la COCOF au secteur non marchand. Cette application est utilisée dans les services des Affaires sociales, de la Santé, de l'Insertion socio-professionnelle et de l'Aide aux personnes handicapées.

(53) AB 22.33.12.03.

2.2.2.4. DO 28 – équipements sportifs

Les crédits d'engagement et d'ordonnancement inscrits pour un montant de 148 milliers d'euros à l'AB 28.00.52.02 – *Investissements en matière d'infrastructures sportives privées (AR du 1^{er} avril 1977)* ont été totalement utilisés, les derniers en majorité pour apurer des engagements des exercices antérieurs. Les engagements de 2012 ont notamment concerné le Centre sportif de la Woluwe (67 milliers d'euros) et le Royal Charles-Quint Tennis Club (33 milliers d'euros)

2.3. CRÉDITS NON DISSOCIÉS REPORTÉS

2.3.1. Crédits reportés de l'année 2011

Les crédits reportés de l'année précédente correspondent aux crédits non dissociés qui n'ont pas été ordonnancés à la fin de cette année. Au 31 décembre 2011, ceux-ci atteignaient 24,1 millions d'euros.

Toutefois, seule la partie de ces crédits (appelée « encours ») ayant fait l'objet d'un engagement au cours de l'exercice précédent, peut encore faire l'objet d'ordonnancements ⁽⁵⁴⁾. Cet encours, arrêté à 22,4 millions d'euros, a été utilisé à hauteur de 18,9 millions d'euros en 2012. Le taux d'utilisation (84,2 %) est en hausse par rapport aux années précédentes ⁽⁵⁵⁾.

Tableau 17 – Ordonnancements des crédits reportés de 2011

Crédits reportés (1)	Encours (2)	Montants ordonnancés (3)	Taux d'utilisation (4)=(3)/(2)	Encours non ordonnancé (2) – (3)	Crédits à annuler (1) – (3)
24.058	22.408	18.860	84,2 %	3.548	5.198

Des crédits non-utilisés pour un total de 5,2 millions d'euros sont donc tombés en annulation au terme de l'exercice budgétaire 2012 (contre 5,6 millions d'euros fin 2011).

La partie non ordonnancée de l'encours (3,5 millions d'euros) se répartit principalement entre les divisions organiques 21 (1,3 million d'euros), 22 (0,9 million d'euros), 23 (0,4 million d'euros) et 29 (0,5 million d'euros).

Au sein de la DO 21, les sous-utilisations représentent près de 36 % de l'encours et concernent principalement les allocations de base relatives aux accords du non marchand (0,4 million d'euros) et les allocations de base portant sur les rémunérations (0,5 million d'euros). Le fait que ce montant d'inexécution soit équivalent à celui de l'année 2011, pour l'encours non utilisé de l'année 2010, implique une surestimation des crédits en 2010 et 2011.

2.3.2. Crédits reportés à l'année 2013

Les crédits à reporter à l'année 2013 s'élèvent à 25,8 millions d'euros au 31 décembre 2012 (en hausse par rapport à l'exercice précédent) ⁽⁵⁶⁾ dont 24,9 millions d'euros sont disponibles pour effectuer des ordonnancements au cours de l'exercice 2013. Ce dernier montant correspond à l'encours.

2.4. DÉPASSEMENTS DE CRÉDITS

L'exécution du budget 2012 n'a fait apparaître aucun dépassement de crédits.

(54) Article 34 des lois coordonnées sur la comptabilité de l'État.

(55) 83,8 % en 2011 et 81 % en 2010.

(56) 24,1 millions d'euros.

3. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations (crédits) et réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires ex ante et ex post du budget décretal ajusté pour l'exercice 2012.

Tableau 18 – Résultat de l'exécution du budget décretal

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	370.076	368.691	355.723
Dépenses (ordonnancements)*	372.719	365.602	356.757
Solde budgétaire brut	– 2.643	3.089	– 1.035

* Hors crédits reportés de 2011 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

Le solde budgétaire (brut) ex ante s'établissait à – 2.643 milliers d'euros, au terme du vote du second feuillet d'ajustement budgétaire.

L'exécution du budget 2012 se clôture, quant à elle, par un boni de 3.089 milliers d'euros.

L'écart (5.732 milliers d'euros) entre les réalisations et les prévisions résulte des inexécutions des crédits de dépenses (7.117 milliers d'euros), diminuées des non-réalisations en recettes (1.385 milliers d'euros), ainsi qu'il ressort du tableau ci-après.

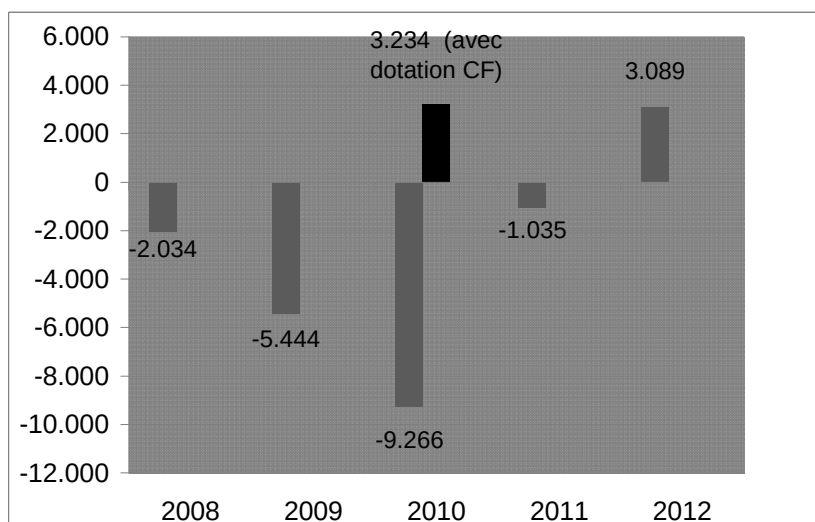
Tableau 19 – Non-réalisations du budget décretal 2012

Dépenses	Crédits	Ordonnancements	Inexécutions (1)
Crédits non dissociés	371.856	346.043	25.813
Crédits d'ordonnement	863	699	164
Crédits reportés		18.860	– 18.860
TOTAL	372.719	365.602	7.117
Recettes	Prévisions	Réalisations	Non réalisation (+)/ Plus value (–) (2)
	370.076	368.691	1.385
Écart total (3) = (1) – (2)			5.732

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat budgétaire s'améliore de 4,1 millions d'euros. Cette progression est principalement liée à la hausse du total des non-réalisations budgétaires (+ 3,1 millions d'euros). En effet, en 2011, elles s'élevaient à 2,6 millions d'euros.

Comme il ressort de la figure ci-après, il s'agit du résultat le plus favorable des cinq dernières années, à l'exception de celui de l'année 2010, du moins si la dotation spéciale de la Communauté française avait été correctement imputée au budget décretal.

Figure 1 – Évolution du solde budgétaire décentral



4. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE

4.1. RÉSULTAT FINANCIER

Tableau 20 – Résultat financier décentral 2012

Recettes budgétaires encaissées (1)	Opérations de trésorerie + (2)	Encaissements totaux (3) = (1) + (2)	Dépenses budgétaires décaissées (4)	Opérations de trésorerie – (5)	Décaissements totaux (6) = (4) + (5)	Résultat financier (7) = (3) – (6)
368.691	320.134	688.825	369.037	318.163	687.200	1.625

Le résultat financier décentral de l'année 2012, obtenu en soustrayant des encaissements totaux de l'année (688,8 millions d'euros), les décaissements ⁽⁵⁷⁾ totaux (687,2 millions d'euros), se chiffre à + 1,6 million d'euros (4,8 millions d'euros en 2011).

Les encaissements et décaissements totaux sont constitués respectivement des recettes budgétaires encaissées (368,7 millions d'euros) et dépenses budgétaires décaissées (369,0 millions d'euros), augmentés des opérations de trésorerie, constituées de transferts financiers internes et d'opérations (perceptions ou décaissements) de nature non budgétaire.

4.2. SITUATION DE TRÉSORERIE

Compte tenu du résultat financier ci-dessus, le solde de la trésorerie décentral est passé de – 0,2 million d'euros au 31 décembre 2011 à 1,5 million d'euros au 31 décembre 2012. Comme l'indique le tableau ci-dessous, cette amélioration découle de la variation positive des opérations de trésorerie (+ 2,0 millions d'euros), suite à l'augmentation des dépôts financiers sur les comptes de transit des SGS et de l'OIP.

Le tableau ci-dessous ventile la situation entre les principaux comptes financiers.

(57) Sorties de fonds découlant de l'exécution du budget 2012, y compris les décaissements relatifs à des dépenses restant à imputer budgétairement, ainsi que les décaissements relatifs aux ordonnances émises en 2011 mais exécutées en 2012.

Tableau 21 – Situation de la trésorerie décrétable

	Solde 31/12/11	Recettes budgétaires encaissées	Dépenses budgétaires décaissées	Solde des opérations de trésorerie	Solde 31/12/12
Comptes financiers (1)	– 1.742	368.691	369.037	1.648	– 439
Décret	– 10.918	368.691	348.952	– 20.089	– 11.267
Contentieux	0	0	20.086	20.086	0
Tansits SGS-OIP	5.869	0	0	1.969	7.838
Autres comptes	3.307	0	0	– 318	2.989
Titres – SICAV – Placements (2)	1.572	0	0	323	1.895
Total	– 170	368.691	369.037	1.971	1.455

4.2.1. Situation du compte financier central (compte « décret »)

Le compte financier principal de la trésorerie décrétable, encore appelé compte « décret », a affiché un solde négatif au terme de chaque mois durant la totalité de l'exercice pour s'établir in fine à – 11,3 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La totalité des recettes budgétaires décrétables sont versées sur ce compte et la majorité des dépenses budgétaires décrétables y sont payées, à l'exception de celles liquidées au départ du compte « contentieux ». Le solde des opérations de trésorerie (opérations non budgétaires) effectuées sur le compte « décret » s'établit à – 20,0 millions d'euros en fin d'exercice. Il correspond globalement au montant des virements internes effectués sur le compte « contentieux ».

4.2.2. Situation du compte « Contentieux »

Le compte « Contentieux » présente un solde nul tant au début qu'à la fin de l'exercice. En 2012, ce compte a enregistré un montant égal en recettes et dépenses (20,1 millions d'euros), correspondant aux transferts de fonds (virements internes) en provenance du compte « décret », ensuite décaissés et imputés presque intégralement au budget des dépenses.

4.2.3. Situation des comptes de transit SGS-OIP

Le solde des comptes de transit SGS-OIP est passé de 5,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le tableau ci-dessous détaille la situation des comptes des différentes institutions consolidées.

Tableau 22 – Soldes des comptes de transit SGS-OIP

SGS/OIP	Solde au 31/12/12	Solde au 31/12/11	Écart
EP	0	0	–
SFPME	2.242	1.859	383
Bâtiments	2.410	0	2.410
SBFPH	3.000	4.000	– 1.000
IBFFP	186	10	176
Total	7.838	5.869	1.969

5. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

En appliquant diverses corrections au solde budgétaire, l'administration de la Commission communautaire française peut réconcilier ce dernier avec le solde financier. Par ailleurs, celui-ci correspond à la variation du solde de caisse.

Tableau 23 – Soldes budgétaire, financier et de caisse

Solde budgétaire brut [a]	3.089
Ordonnances à la charge du budget 2012 et restant à payer	6.663
Ordonnances à la charge du budget 2012 payées en 2011	235
Ordonnances à la charge du budget 2011 payées en 2012	– 10.063
Ordonnances à la charge du budget 2013 payées en 2012	– 270
Report de paiement des ordonnances [b]	– 3.435
Solde des opérations de trésorerie [c]	1.971
Solde financier [d] = [a] + [b] + [c]	1.625
Solde de caisse au 31/12/2012	1.455
Solde de caisse au 31/12/2011	– 170
Variation du solde de caisse	1.625

Tels que déterminés dans les tableaux précédents, le résultat budgétaire et le résultat financier de l'exercice 2012 se chiffrent respectivement à 3,1 millions d'euros et à 1,6 million d'euros. L'écart (– 1,4 million d'euros) entre ces deux agrégats résulte de l'addition du solde des opérations de trésorerie (+ 2,0 millions d'euros) et du différentiel du report à l'année suivante du paiement des ordonnances de dépenses (– 3,4 millions d'euros).

En effet, alors que les ordonnances à la charge du budget 2011 – dont le paiement avait été reporté en 2012 – totalisaient 10,1 millions d'euros, celles frappant le budget 2012 et dont le paiement a été opéré en 2013 ont porté sur un montant de 6,7 millions d'euros. Cet écart (– 3,4 millions d'euros) correspond, du point de vue de l'année 2012, à un surcroît de charges pour la trésorerie par rapport à l'exécution du budget et influence négativement le résultat financier.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution, sur les cinq dernières années, du report à l'année suivante du paiement des dépenses ordonnancées.

Tableau 24 – Dépenses ordonnancées dont le paiement est reporté à l'année suivante

Année du report de paiement	Montant du report
2012	6.663
2011	10.063
2010	9.552
2009	7.343
2008	4.599

En 2012, pour la première fois depuis plusieurs années, le montant du report à l'année suivante des décaissements relatifs à l'exercice précédent a cessé d'augmenter.

Ces reports de paiement sont effectués dans le but d'éviter une détérioration trop forte du solde financier.

Dans sa préfiguration 2011, la Cour avait attiré l'attention, d'une part, sur l'augmentation des délais de paiement à laquelle conduit cette situation et, d'autre part, sur le risque financier qu'elle est susceptible d'entraîner.

6. EXÉCUTION DU BUDGET 2012 DES SERVICES À GESTION SÉPARÉE ET DE L'IBFFP (ORGANISME D'INTÉRÊT PUBLIC)

6.1. SERVICE BRUXELLOIS FRANCOPHONE DES PERSONNES HANDICAPÉES (SBFPH)

6.1.1. Résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Tableau 25 – Résultat budgétaire du SBFPH

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits (Ordonnancements)	Réalisations (Ordonnancements)	Réalisations
Recettes	129.691	129.361	125.018
Dépenses	129.691	129.119	124.762
Solde budgétaire	0	242	256

Le tableau suivant montre l'évolution des recettes, des dépenses et des résultats budgétaires annuels et cumulés du service depuis l'année 2008.

Tableau 26 – Résultats budgétaires annuels et cumulés du SBFPH

	2008	2009	2010	2011	2012
Recettes	110.846	116.396	119.980	125.018	129.361
Dépenses	111.502	116.320	119.727	124.762	129.119
Résultats budgétaires	– 656	76	253	256	242
<i>Résultats budgétaires cumulés</i>	<i>1.544</i>	<i>1.621</i>	<i>1.873</i>	<i>2.130</i>	<i>2.371</i>

Sur la période considérée, les recettes ont augmenté de 16,7 % et les dépenses, de 15,8 %, soit une moyenne de 3,9 % par an pour les recettes et de 3,7 % pour les dépenses.

Le résultat budgétaire cumulé du service s'établit à 2.371 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Cependant, le résultat budgétaire cumulé tient compte de droits constatés qui ne seront jamais recouvrés car ils ont été annulés, en 2010 et 2011, pour un montant de 36 milliers d'euros.

6.1.2. Recettes

Les recettes imputées (droits constatés) correspondent à 330 milliers d'euros près aux prévisions.

Elles proviennent, à concurrence de 127,8 millions d'euros, de la dotation de la Commission communautaire française. Les remboursements de subventions suite au calcul des soldes pour le secteur des prestations collec-

tives s'élèvent à 1.571 milliers d'euros. Enfin, le SBFPH n'a perçu aucune recette du Fonds social européen en 2012, ce qui explique l'essentiel de l'écart entre recettes prévues et recettes imputées.

6.1.3. Dépenses

Les engagements et les ordonnancements de dépenses se sont élevés à, respectivement, 130,3 millions d'euros et 129,1 millions d'euros, ce qui correspond à quasiment 100 % des prévisions budgétaires.

D'un point de vue formel, les crédits du budget du service, joint en annexe du budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année 2012, portent uniquement sur les sommes susceptibles d'être ordonnancées durant l'année budgétaire, alors que son compte d'exécution du budget distingue les montants engagés des montants ordonnancés selon le régime des crédits dissociés.

Par ailleurs, comme la Cour l'a déjà fait remarquer, la réalité budgétaire et financière du service est moins favorable que l'image reflétée par sa comptabilité.

Les procédures d'engagement en vigueur dans ce service ont entraîné, depuis plusieurs années, l'accumulation d'importantes obligations non engagées, avec, pour conséquence, une sous-évaluation de l'encours des engagements. Pour la période 2007-2012, cette sous-évaluation peut être estimée à près de 2,2 millions d'euros ⁽⁵⁸⁾ pour les centres de jour et d'hébergement et à 0,8 million d'euros pour les entreprises de travail adapté (ETA). La situation s'est améliorée par rapport à l'année 2011 puisque, pour la période 2006-2011, les montants non engagés pour les centres de jour et d'hébergement s'élevaient à 3,2 millions d'euros et, pour les ETA, à 0,7 million d'euros.

Le montant des dettes non comptabilisées s'établit à 3,5 millions d'euros. Celui-ci doit cependant être apprécié en tenant compte des créances, relatives à cette même période, non comptabilisées au 31 décembre 2012 pour un montant total de l'ordre de 2,3 millions d'euros.

Tableau 27 – Dettes et créances non comptabilisées

Dossiers		CJ & CH			ETA	Total
		2007 à 2011	2012	Total 2007-2012	2012	
Approuvés	Dettes	36	–	36	0	36
	Créances	151	–	151	0	151
Calculés non approuvé	Dettes	422	–	422	215	637
	Créances	387	–	387	231	618
Estimés	Dettes	1.828	365	2.193	598	2.791
	Créances	1.010	301	1.312	215	1.526
Total	Dettes	2.286	365	2.651	813	3.464
	Créances	1.549	301	1.850	446	2.296

6.1.4. Encours des engagements

L'encours des engagements s'élève à 5,1 millions d'euros au 31 décembre 2012, en augmentation de 0,2 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. Cet encours concerne principalement le secteur des prestations individuelles (2,3 millions d'euros ⁽⁵⁹⁾), celui des prestations collectives (0,6 million d'euros ⁽⁶⁰⁾) et celui des projets européens (1,9 million d'euros ⁽⁶¹⁾).

(58) Les obligations non engagées correspondent à 445 milliers d'euros près aux dettes non comptabilisées, soit 2.651 milliers d'euros.

(59) En diminution de 0,2 million d'euros par rapport à 2011.

(60) Montant sous-estimé de 3 millions d'euros (voir point précédent).

(61) En augmentation de 0,4 million d'euros par rapport à 2011.

Bien qu'en diminution par rapport à 2011, l'encours d'engagements relatif aux prestations individuelles est également sous-évalué du fait, notamment, que certaines décisions pluriannuelles ne sont engagées que pour un an. La sous-évaluation des engagements pour les prestations individuelles est estimée à un montant de l'ordre de 1 million d'euros.

6.1.5. Situation de trésorerie

Le solde de trésorerie du SGS SBFPH s'établit à 217 milliers d'euros au 31 décembre 2012, en diminution de 324 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Tableau 28 – Trésorerie du SPFPH

Solde 31/12/11	Encaissements	Décaissements	Solde 31/12/12
541	128.608	128.932	217

6.1.6. Projets initiés par la Commission communautaire française

La mise en œuvre de plusieurs projets de création de places d'accueil dans de nouveaux centres de jour et d'hébergement, à savoir les projets « coupole bruxelloise de l'autisme », « Hoppa » et « Farra Méridien », a été initiée en 2012 par le collège de la Commission communautaire française dans le cadre du décret du 29 octobre 2010 ⁽⁶²⁾ et de son arrêté d'exécution du 14 juillet 2011. Des subventions ont déjà été octroyées en 2012 aux asbl impliquées dans les deux premiers projets cités à hauteur de, respectivement, 35 milliers d'euros et 28 milliers d'euros ⁽⁶³⁾ en soutien à l'engagement de responsables pour les futurs centres.

Ces subventions, imputées sur l'article 8.03.01 relatif aux initiatives seront, selon toute vraisemblance, reconduites en 2013 et, pour partie, en 2014, année durant laquelle l'agrément de ces deux nouveaux centres est prévue.

Le coût annuel en subsides de fonctionnement pour l'ensemble des futurs centres agréés a été évalué par le SBFPH à environ 4,7 millions d'euros.

Par ailleurs, les centres Hoppa et coupole de l'autisme recevront, à partir de 2013, via les crédits inscrits à l'article 8.02.13 « gestion financière des subventions périodiques à l'utilisation » du SBFPH, un subside pour l'achat ou la construction de bâtiments ⁽⁶⁴⁾. Pour la coupole de l'autisme, la subvention qui couvrira l'annuité du prêt contracté par l'asbl a été évaluée à 155 milliers d'euros par an sur une durée de 20 ans.

Enfin, une première estimation de l'impact budgétaire du nouveau projet de décret « inclusion » a été réalisée par le Service. Elle se base sur les paramètres suivants :

- passage de 21 à 30 services d'accompagnement agréés avec un surcoût de 15 milliers d'euros par an et par service (135 milliers d'euros);
- ajout dans les ETA de 5 cellules d'accueil et de 5 cellules de maintien avec un surcoût de 40 milliers d'euros par an et par cellule (400 milliers d'euros);
- octroi, pour les centres de jour et d'hébergement, d'une norme complémentaire pour un nombre estimé de 80 personnes bénéficiant du statut de grande dépendance (2.798 milliers d'euros);

(62) Décret relatif à l'octroi de subventions pour l'achat ou la construction de bâtiments en vue de l'installation de centres de jour et d'hébergement, de logements accompagnés et de l'organisation de loisirs pour personnes handicapées pris en charge par les services d'accompagnement, ainsi que pour l'agrandissement, la transformation, les grosses réparations, l'amélioration de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, l'équipement et le premier ameublement de ces bâtiments.

(63) Les montants ordonnancés en 2012 s'élèvent respectivement à 28 milliers d'euros et 22,5 milliers d'euros.

(64) La construction des bâtiments relatifs au troisième projet « Farra Méridien » est subsidiée par Beliris.

- 100 demandes d'aménagement immobilier par an pour les services d'appui technique pour un coût annuel de 100 milliers d'euros;
- estimation d'un coût identique (100 milliers d'euros) pour les services d'appui à la communication alternative;
- création de 3 services agréés de soutien aux activités d'utilité sociale pour un coût de 98 milliers d'euros par an et par service (294 milliers d'euros);
- création de 5 services agréés de participation par l'activité pour un coût de 120 milliers d'euros par an et par service (600 milliers d'euros);
- 20 ETP par an suivant une formation dans les services préparatoires à la formation professionnelle (1.368 milliers d'euros);
- création de 5 services de logement inclusif agréés, accueillant chacun 6 personnes avec un coût de 30 milliers d'euros par an et par personne (900 milliers d'euros).

Le coût par année, estimé par l'administration, du nouveau projet de décret inclusion pour le secteur des handicapés s'établit par conséquent à 6,7 millions d'euros.

6.2. CENTRE ÉTOILE POLAIRE

6.2.1. Résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Tableau 29 – Résultat budgétaire du centre Étoile polaire

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	1.141	826	1.456
Dépenses	1.031	979	989
Solde budgétaire	110	– 153	467

L'exécution du budget 2012 du SGS Étoile Polaire se solde par un mali de 153 milliers d'euros, alors que les prévisions aboutissaient à un boni de 110 milliers d'euros.

6.2.2. Recettes

Les recettes encaissées (826 milliers d'euros) sont inférieures aux prévisions (– 315 milliers d'euros). En effet, les recettes perçues au titre de dotation de la Commission communautaire française pour couvrir les dépenses de personnel et de loyer de l'Étoile polaire ne se sont élevées qu'à 467 milliers d'euros sur un total évalué à 829 milliers d'euros. Par contre, les autres recettes (dont les recettes de prestations) ont dépassé les prévisions (359 milliers d'euros contre 312 milliers d'euros).

Les dotations perçues en 2012 correspondent aux dernières tranches des années 2011 (446 milliers d'euros) et 2010 (21 milliers d'euros), réellement décaissées par la Commission communautaire française en 2012. Dès réception des montants versés par la Commission, les sommes lui sont reversées et imputées à l'article 06.08 (cf. point 1.2.1, première partie). En effet, la dotation n'est pas destinée à couvrir les dépenses de rémunération du personnel de l'étoile polaire puisque celles-ci sont directement prises en charge par le budget de la Commission

communautaire française. Le mécanisme utilisé a pour but de rendre le montant de la dotation budgétairement neutre (cf. partie dépenses) et d'offrir une certaine visibilité dans les comptes des différents acteurs.

La dotation prévue pour l'année 2012 proprement dite (829 milliers d'euros) n'a été ordonnancée qu'en 2013 en raison de l'adoption tardive de l'arrêté d'octroi (29 novembre 2012), consécutive à l'indétermination du montant de cette dotation faisant suite à la mise en asbl du service d'accompagnement au 1^{er} juillet 2012.

6.2.3. Dépenses

Tableau 30 – Réalisation des dépenses du centre Étoile polaire

2012			2011	
Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation
1.031	984	95,4 %	989	93,8 %
Crédits	Ordonnancements	Taux d'utilisation	Ordonnancements	Taux d'utilisation
1.031	979	95,0 %	989	93,8 %

L'utilisation limitée des crédits de dépenses s'explique notamment par la quasi-absence de consommation des crédits (18 milliers d'euros) inscrits à l'AB 8.05.02 – *Investissements immobilier (crèche) en vue de la construction d'une crèche halte-garderie*. Ce projet sera pris en charge en 2013 par le service à gestion séparée des bâtiments.

6.2.4. Situation de trésorerie

La trésorerie d'Étoile Polaire est passée de 963 milliers d'euros au 31 décembre 2011 à 1.213 milliers d'euros au 31 décembre 2012. Cette augmentation est due à un report substantiel de paiement à l'année 2013. En effet, le montant des dépenses ordonnancées en 2012 s'est élevé à 979 milliers d'euros alors que celui des dépenses décaissées n'a atteint que 576 milliers d'euros. Sont comprises dans les dépenses ordonnancées en 2012 mais liquidées en 2013 seulement, les dépenses de personnel et de loyer pour un montant de 641,5 milliers d'euros, correspondant au montant à rembourser à la Commission communautaire française pour la prise en charge par celle-ci des rémunérations du personnel du centre, lequel a été différé dans l'attente du versement de la dotation 2012.

6.3. SERVICE FORMATION PME (SFPME)

6.3.1. Résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Tableau 31 – Résultat budgétaire du SGS SFPME

	2012	2011	
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	8.563	8.480	9.416
Dépenses*	8.563	8.439	7.936
Solde budgétaire	0	41	1.480

* Hors crédits reportés de 2011 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution du budget 2012 du SFPME se clôture pratiquement à l'équilibre (+ 41 milliers d'euros).

6.3.2. Recettes

Les recettes perçues représentent 99 % des estimations ajustées. Par rapport à l'année 2011, elles régressent de 936 milliers d'euros. Cette baisse s'explique partiellement par le fait qu'en 2011, la dotation avait été intégralement perçue, ainsi que le solde de 2010, alors que la dernière tranche de la dotation 2012 n'a pas été perçue en 2012. Par ailleurs, 2011 avait recueilli les fruits de la mise en place du recouvrement des arriérés de frais de constitution de dossiers.

6.3.3. Dépenses

Tableau 32 – Réalisation des dépenses du SFPME

	2012			2011	
Moyens d'action	Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation
Crédits d'engagement	8.563	8.514	99,4 %	8.451	98,6 %
Moyens de paiement	Crédits	Ordonnancements	Taux d'utilisation	Ordonnancements	Taux d'utilisation
Crédits de l'année	8.563	7.788	90,9 %	7.745	90,4 %
Crédits reportés*	706	651	92,2 %	191	47,6 %
TOTAL MP	9.269	8.439	91,0 %	7.936	88,5 %

* Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours

Le taux de consommation des crédits s'élève à 99,4 % en termes d'engagements (98,6 % en 2011), et à 91 % en termes d'ordonnancements (88,5 % en 2011). En valeur absolue, les ordonnancements ont augmenté de 0,5 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

La majorité des crédits (8,26 millions d'euros) étaient destinés au subventionnement de l'asbl Espace formation PME (EFPME), aussi dénommée le Centre, chargée de l'organisation pratique des trois types de formation permanente (apprentissage, formation de chef d'entreprise et formation continue). Ces crédits ont été quasi intégralement engagés et ont été ordonnancés à hauteur de 7,65 millions d'euros.

Les crédits reportés de 2011 s'élevaient à 825 milliers d'euros. Leur encours (706 milliers d'euros) a été ordonnancé à hauteur de 651 milliers d'euros. En effet, le solde 2011 des subventions à l'asbl EFPME (677 milliers d'euros), en ce compris le cofinancement européen et la rétrocession des frais de constitution de dossiers, lui a été versé à concurrence de 638 milliers d'euros en 2012. Quant au solde de la subvention 2012 (255 milliers d'euros), il a été versé au Centre en 2012 compte tenu de la nécessité de garantir le fonctionnement de l'asbl, avant que l'analyse des justificatifs ne soit terminée. Le cas échéant, les sommes non justifiées devront être remboursées par l'asbl en 2013.

Les crédits reportés de l'année 2012 s'élèvent à 775 milliers d'euros, dont un encours de 726 milliers d'euros est disponible pour effectuer des ordonnancements au cours de l'exercice 2013. Ce montant inclut notamment le solde de la subvention à l'asbl EFPME (196 milliers d'euros) et un remboursement à cette dernière du préfinancement du cofinancement européen 2012 (345 milliers d'euros) pour le projet « Excellence et alternance », programmation 2007-2013.

6.3.4. Situation de trésorerie

Le solde de trésorerie du SGS SFPME s'établissait à 189 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 277 milliers d'euros au 31 décembre 2011. Ce montant n'intègre pas le solde du compte de transit (2.243 milliers d'euros) puisque celui-ci est déjà repris dans la trésorerie décrétable.

6.4. SERVICE DES BÂTIMENTS

Tableau 33 – Résultat budgétaire du Service des bâtiments

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	10.970	12.820	12.118
Dépenses*	13.115	8.120	12.209
Solde budgétaire	– 2.145	4.700	– 91

* Hors crédits reportés de 2011 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

L'exécution du budget 2012 du SGS Bâtiments se solde par un boni de 4,7 millions d'euros alors que les prévisions aboutissaient à un mali de 2,1 millions d'euros.

Cet écart (+ 6,85 millions d'euros) entre les réalisations et les prévisions découle d'une exécution de dépenses moins importante que prévue (– 5,0 millions d'euros), conjuguée à des perceptions de recettes supérieures aux prévisions (+ 1,85 million d'euros).

6.4.1. Recettes

Les recettes perçues et imputées par le service (12,8 millions d'euros) se composent exclusivement de dotations de la Commission communautaire française.

En 2012, le service a perçu une partie des dotations budgétisées pour cet exercice (9,5 millions d'euros sur un total de 11,0 millions d'euros) ainsi que le solde des dotations 2011 (3,3 millions d'euros).

6.4.2. Dépenses ⁽⁶⁵⁾

Tableau 34 – Réalisation des dépenses du Service des bâtiments

2012			2011	
Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Engagements	Taux d'utilisation
11.169	7.911	70,8 %	9.301	70,9 %
Crédits	Ordonnancements	Taux d'utilisation	Ordonnancements	Taux d'utilisation
13.115	8.119	61,9 %	12.209	79,6 %

Les engagements ont été réalisés à hauteur de 7,9 millions d'euros, ce qui représente un taux de consommation de 70,8 %, et les ordonnancements, à hauteur de 8,1 millions d'euros, correspondant à un taux de consommation de 61,9 %. Des crédits d'ordonnement permettant le remboursement au budget décentralisé des soldes des dotations 2011 (2,1 millions d'euros) ⁽⁶⁶⁾ n'ont pas été utilisés. Les remboursements prévus ont été effectués comme les années précédentes, via la trésorerie, sans frapper le budget. Ce déséquilibre budgétaire n'aura cependant aucun impact sur le solde de financement de l'entité étant donné que ce transfert interne a été neutralisé lors du regroupement économique.

Afin d'effectuer une comparaison plus réaliste avec les consommations de l'année précédente, il convient de ne pas prendre en compte les crédits destinés à ces remboursements de dotation. Dans ce cas, le taux d'utilisation en ordonnancement s'établit à 74,0 % au lieu de 61,9 %, ce qui reste néanmoins bien inférieur au taux corrigé (95,0 %) de l'année 2011.

Ces sous-utilisations globales découlent essentiellement des taux peu élevés (en engagements et/ou en ordonnancements) observés sur quatre allocations de base.

– AB 06.29.03.01 – Enseignement

Les crédits de cette allocation de base (6,4 millions d'euros en engagements et 5,8 millions d'euros en ordonnancements) sont réservés aux dépenses relatives aux bâtiments scolaires et représentent plus de la moitié des crédits totaux. Ils ont été utilisés à concurrence de 66 % (4,3 millions d'euros) en engagements et 63 % (3,6 millions d'euros) en ordonnancements.

L'utilisation des crédits n'a pas été celle prévue en raison principalement de l'abandon de la construction du bâtiment destiné à l'ISE d'Ixelles sur le site du Ceria. Une autre solution de relocalisation est actuellement à l'étude. Ce dossier représentait environ 40 % des crédits, tant en ordonnancement qu'en engagement.

– AB 06.29.02.01 – Complexe sportif d'Anderlecht

Les crédits d'ordonnement prévus en 2012 (762 milliers d'euros) devaient notamment couvrir les travaux d'aménagement du troisième étage du complexe sportif (sanitaires, vestiaires, locaux divers, etc.) estimés à 612 milliers d'euros. Les ordonnancements ne se sont en définitive élevés qu'à 520 milliers d'euros, les travaux ayant débuté plus tard qu'initialement prévu.

(65) Pour rappel, le budget du SGS Bâtiments ne comporte que des crédits dissociés (crédits d'engagements et crédits d'ordonnements). Le report des crédits est cependant limité à cinq ans.

(66) Aucun crédit d'engagement correspondant n'était prévu, contre toute logique.

– AB 06.22.50.05 – Dépenses affaires sociales (subventions secteur privé hors crèches)

Les engagements contractés à la charge des crédits inscrits à cette allocation de base (457 milliers d'euros) se sont élevés à 37 milliers d'euros. Cette sous-consommation s'explique principalement par le fait que cette allocation de base a été créée seulement à l'ajustement voté en décembre 2012.

– AB 06.23.50.01 – Subvention infrastructures de santé

Les crédits d'engagement (500 milliers d'euros) inscrits à cette allocation de base devaient couvrir trois dossiers mais aucun n'a abouti en 2012. Par contre, il y a eu fin 2012 une nouvelle demande qui a pu faire l'objet d'un engagement de 208 milliers d'euros en fin d'année en vue de l'acquisition d'un bâtiment.

6.4.3. Encours des engagements

L'encours des engagements au 31 décembre 2012 s'élevait à 5.125 milliers d'euros (5.377 milliers d'euros au 31 décembre 2011). À titre indicatif, cet encours concerne principalement les bâtiments de l'enseignement (2.023 milliers d'euros), les infrastructures sociales du secteur public (761 milliers d'euros) et privé (419 milliers d'euros), le complexe sportif d'Anderlecht (532 milliers d'euros) et la division Culture (390 milliers d'euros).

6.4.4. Situation de trésorerie

Le solde de trésorerie du SGS Service des bâtiments s'établissait à 475 milliers d'euros au 31 décembre 2012, en augmentation de 245 milliers d'euros par rapport à l'exercice précédent. Ce montant n'intègre pas le solde du compte de transit (2.409 milliers d'euros) puisque celui-ci est déjà repris dans la trésorerie décrétable.

Le tableau suivant retrace l'évolution des soldes budgétaires, de trésorerie et l'encours des engagements au cours des cinq dernières années.

Tableau 35 – Évolution pluriannuelle de la situation budgétaire et de trésorerie du SGS Bâtiments

Année budgétaire	Recettes imputées	Dépenses ordonnancées*	Solde budgétaire	Encours des engagements	Solde de trésorerie
2008	14.499	7.626	6.874	9.508	3.916
2009	5.677	7.585	– 1.908	10.304	293
2010	11.162	7.235	3.927	8.533	670
2011	12.118	12.209	– 91	5.377	231
2012	12.820	8.120	4.700	5.125	2.885

* De 2008 à 2012, les dépenses ordonnancées ne prennent pas en compte les remboursements de trésorerie à la Commission communautaire française pour les montants respectifs de 3.904 milliers d'euros, 2.963 milliers d'euros, 1.747 milliers d'euros, 2.498 milliers d'euros et 972 milliers d'euros.

6.5. INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE (IBFFP)

6.5.1. Résultat budgétaire

Le tableau ci-après synthétise les prévisions et réalisations de recettes, les autorisations (crédits) et les réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires.

Les données relatives à la situation financière et budgétaire de l'institut au 31 décembre 2012 proviennent d'états provisoires communiqués fin mars 2013. Elles sont donc fournies avec les réserves d'usage.

Tableau 36 – Résultat budgétaire de l'IBFFP

	2012		2011
	Prévisions / Crédits	Réalisations / Ordonnancements	Réalisations / Ordonnancements**
Recettes*	49.841	47.396	38.742
Dépenses	54.741	53.173	37.204
Solde budgétaire	– 4.900	– 5.777	1.539

* Y compris produits d'emprunts.

** Montants définitifs, différents de ceux communiqués à la Cour pour la préfiguration 2011.

Les prévisions budgétaires ajustées comme l'exécution du budget aboutissent à un mali de, respectivement, 4,9 millions d'euros et 5,8 millions d'euros. Ce mali résulte essentiellement de l'achat du bâtiment ORION pour un montant de 11,75 millions d'euros dont le financement a été effectué pour partie sur fonds propres, et pour partie, par la souscription d'emprunts pour un total de 5,1 millions d'euros ⁽⁶⁷⁾ dont les produits ont été imputés au budget.

6.5.2. Recettes

Les recettes imputées (47,4 millions d'euros) progressent de plus de 23 % par rapport à 2011. Cette évolution est principalement liée à l'opération immobilière susvisée (produits financiers de 5,3 millions d'euros).

Les recettes sont constituées pour 67 % (31,8 millions d'euros) des dotations de la Commission communautaire française, qui ont été ordonnancées en 2012 et versées la même année à concurrence de 91 %.

En 2012, l'IBFFP a également bénéficié d'interventions du FSE pour 4,5 millions d'euros, de subventions de l'État fédéral dans le cadre du Plan d'Accompagnement des Chômeurs (PAC) pour 1,6 million d'euros et de subventions de la Région de Bruxelles-Capitale pour 3,1 millions d'euros (contre 0,9 million d'euros en 2011).

Ces subventions régionales concernent une convention avec Actiris dans le cadre du plan langues pour 0,5 million d'euros; les conventions Alliance Emploi Environnement et Pacte de croissance urbaine durable, pour 0,25 million d'euros chacune, dans le cadre du New Deal de la Région Bruxelles-Capitale, et le subsidie Plan jeunes pour 2,12 millions d'euros.

Les recettes propres s'élèvent globalement à moins de 1 million d'euros pour cet exercice.

Dans le compte provisoire communiqué à la Cour, l'estimation de la recette pour les primes ACS, soit 158 milliers d'euros, n'a pas été reprise alors qu'elle est néanmoins attendue et acquise sur l'exercice 2012. Elle n'influence toutefois pas significativement le résultat de l'exercice 2012.

Enfin, la prévision de recettes de 1,2 million d'euros relative à la vente des appartements du dernier étage du bâtiment n'a pas été réalisée.

6.5.3. Dépenses

Les crédits de dépenses du budget ajusté 2012 ont été consommés à hauteur de 97,1 %.

(67) Deux emprunts sur 10 ans de respectivement 3,1 millions d'euros et 2 millions d'euros.

Des dépassements de crédits pour un montant total de 649 milliers d'euros ont été constatés dans le compte d'exécution du budget.

6.5.4. Situation de trésorerie

Le solde de trésorerie de l'Institut s'établissait à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2012, en diminution de 1,7 million d'euros par rapport à l'exercice précédent.

Le tableau suivant indique l'évolution de la trésorerie au cours des cinq dernières années.

Tableau 37 – Évolution pluriannuelle de la situation de trésorerie de l'IBFFP

Trésorerie	2008	2009	2010	2011	2012
Disponible	10.190	4.328	6.624	5.102	3.361
Placements de trésorerie	9.110	0	0	0	0
Total	10.129	4.328	6.624	5.102	3.361

TROISIÈME PARTIE : EXÉCUTION DU BUDGET RÉGLEMENTAIRE

1. RECETTES

Les recettes perçues en 2012 se sont élevées à près de 14,2 millions d'euros, représentant 100 % des prévisions budgétaires.

Tableau 38 – Réalisation des recettes

Articles	Désignation des recettes	2012			2011	
		Prévisions	Réalisa- tions	Taux de réalisation	Réalisa- tions	Taux de réalisation
06.01	Recettes diverses	160	190	118,6 %	156	156,2 %
06.06	Recettes du service de prêt de matériel	60	30	50,0 %	54	90,0 %
29.01	Intérêts financiers	0	0	–	0	–
49.21	Dotation de la Communauté française (article 82, § 2, de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises)	10.101	10.101	100,0 %	10.101	100,0 %
49.31	Dotation spéciale destinée au financement des missions ex-provinciales (culture)	3.832	3.830	100,0 %	3.756	100,0 %
89.17	Remboursement dotation SGS-bâtiments	0	0	–	151	99,6 %
Total des recettes		14.153	14.151	100,0 %	14.219	100,3 %

Comme les années précédentes, les dotations versées par la Communauté française et par la Région de Bruxelles-Capitale représentent la quasi intégralité des recettes (respectivement 71,4 % et 27,1 % du montant total perçu). Elles concordent avec les prévisions budgétaires.

Par ailleurs, depuis 2001, l'ensemble des produits et des charges d'intérêts de la Commission communautaire française est imputé au budget décentral.

2. DÉPENSES

Le tableau ci-après présente les moyens d'action et de paiement mis à la disposition du collège en 2012 et leur utilisation.

Tableau 39 – Utilisation des moyens d'action et de paiement

	2012			2011	
	Crédits	Engage- ments	Taux d'utilisation	Engage- ments	Taux d'utilisation
Moyens d'action					
Crédits non dissociés	16.821	16.667	99,1 %	16.530	98,5 %
Crédits d'engagement	0	0	–	114	100,0 %
TOTAL MA	16.821	16.667	99,1 %	16.644	98,5 %
Moyens de paiement					
Crédits non dissociés	16.821	11.543	68,6 %	11.547	68,8 %
Crédits reportés*	4.983	4.700	94,3 %	5.510	94,1 %
Crédits d'ordonnancement	38	38	100,0 %	16	100,0 %
TOTAL MP	21.842	16.281	74,5 %	17.073	75,4 %

* Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours à la charge des crédits non dissociés.

Les engagements à la charge des moyens d'action (uniquement constitués de crédits non dissociés) se sont élevés à 16,7 millions d'euros, représentant un taux d'utilisation de 99,1 % (98,5 % en 2011).

Les taux d'ordonnancement des moyens de paiement (constitués de crédits non dissociés et de l'encours à la charge des crédits reportés de 2011) s'établit à 74,5 %; il diminue de près de 1 % par rapport à celui de l'année précédente (75,4 %). En valeur absolue, les ordonnancements totaux ont diminué de 0,8 million d'euros.

Les crédits reportés de l'année 2011 s'élevaient à 5,2 millions d'euros dont près de 5,0 millions d'euros (l'encours) étaient utilisables ⁽⁶⁸⁾. La consommation de cet encours a atteint 94,3 % en 2012 (94,1 % en 2011). Les crédits non consommés (0,2 million d'euros) doivent être annulés.

Quant aux crédits à reporter à l'année 2013, ils s'élèvent à 5,3 millions d'euros dont 5,1 millions d'euros (encours) sont disponibles pour effectuer des ordonnancements au cours de cet exercice.

Le tableau suivant indique la répartition des moyens d'action et de paiement et leur utilisation par division organique.

Tableau 40 – Répartition des crédits par division organique et leur utilisation

DO Dénomination	2012						2011	
	Moyens d'action			Moyens de paiement			Moyens de paiement	
	Crédits	Engagements	Taux d'utilisation	Crédits dont surcrédits reportés*	Ordonnancements dont surcrédits reportés	Taux d'utilisation	Ordonnancements dont surcrédits reportés*	Taux d'utilisation
10 Administration	5.012	4.994	99,6 %	5.251	4.825	91,9 %	5.051	90,3 %
11 Culture, Jeunesse, Sports, Éducation permanente, Audiovisuel et Enseignement	11.809	11.673	98,8 %	239	40	16,7 %	448	67,3 %
				16.592	11.456	69,0 %	12.022	70,5 %
				4.745	4.660	98,2 %	5.062	97,5 %
TOTAL	16.821	16.667	99,1 %	21.842	16.281	74,5 %	17.073	75,4 %

* Les crédits reportés mentionnés correspondent à l'encours à la charge des crédits non dissociés.

La diminution du montant total des dépenses ordonnancées en 2012 par rapport à l'année précédente (– 0,8 million d'euros) provient essentiellement des ordonnancements à la charge des crédits reportés. Elle se répartit à parts égales entre les deux divisions organiques et s'explique simplement par le fait que l'encours reporté de 2010 à 2011 dépassait de 0,9 million d'euros celui reporté de 2011 à 2012. Pour ce qui concerne l'utilisation des crédits de l'année, tant le montant des dépenses que le taux d'utilisation sont semblables à ceux de l'année précédente, au sein de l'une et l'autre divisions.

Comme chaque année, le report à l'année suivante de plus de 25 % des ordonnancements relatifs aux subventions en matières culturelle, sportive et éducative s'explique par les éléments suivants :

- les arrêtés (collectifs ou non) couvrent une période s'étalant généralement sur deux années commençant la plupart du temps dans le courant du second semestre;
- l'intervention de la tutelle ralentit la procédure administrative;
- la remise des justificatifs s'effectue le plus souvent à la limite du délai prévu par les arrêtés.

(68) Parce qu'engagés en 2011.

Ces arrêtés ne sont visés à l'engagement généralement que vers le dernier trimestre de l'année et leur ordonnancement est reporté à l'année qui suit.

3. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE BUDGÉTAIRE

Le tableau ci-dessous synthétise les prévisions et réalisations de recettes (recettes imputées), les autorisations et réalisations de dépenses (ordonnancements) et les soldes budgétaires ex ante et ex post du budget réglementaire ajusté pour l'exercice 2012.

Tableau 41 – Résultat de l'exécution du budget réglementaire

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	14.153	14.151	14.219
Dépenses (ordonnancements)*	16.859	16.281	17.073
Solde budgétaire brut	– 2.706	– 2.130	– 2.855

* Hors crédits reportés de 2011 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

Le résultat de l'année (– 2.130 milliers d'euros) est moins défavorable que le solde budgétaire brut qui avait été fixé ex ante (– 2.706 milliers d'euros). La différence (576 milliers d'euros) résulte essentiellement des inexécutions de crédits de dépenses (578 milliers d'euros).

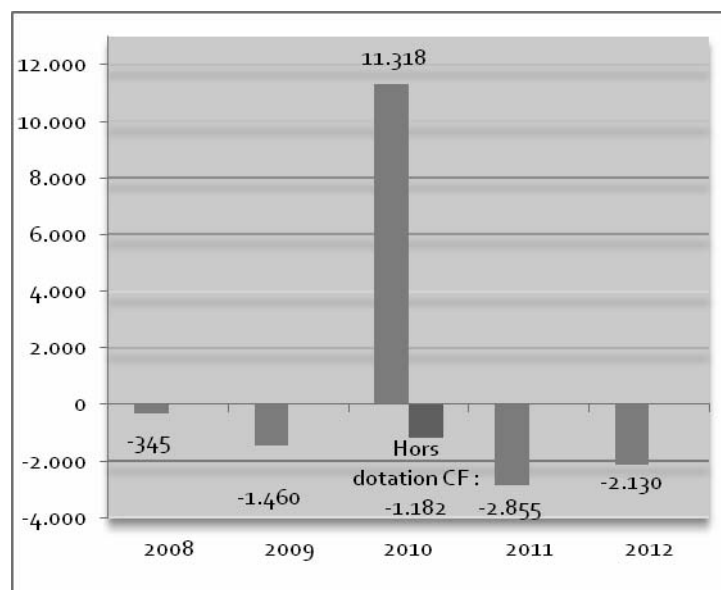
Le tableau ci-dessous en présente le calcul.

Tableau 42 – Non-réalisations du budget réglementaire 2012

Dépenses	Crédits	Ordonnancements	Solde (1)
Crédits non dissociés	16.821	11.543	5.278
Crédits d'ordonnement	38	38	0
Crédits reportés	–	4.700	– 4.700
TOTAL	16.859	16.281	578
Recettes	Prévisions	Réalisations	Non réalisation (+) / Plus value (–) (2)
	14.153	14.151	2
Total (3) = (1) – (2)			576

Par rapport à l'exercice précédent, le résultat budgétaire s'améliore de 725 milliers d'euros. Cette amélioration est liée à la diminution du volume des ordonnancements à la charge des crédits reportés, évoquée au point 2 ci-avant.

Comme il ressort du tableau ci-après, ce résultat constitue, après celui de l'année 2011, le deuxième mali le plus élevé enregistré au cours des cinq derniers exercices.

Figure 2 – Évolution du solde budgétaire réglementaire

4. RÉSULTATS SELON L'OPTIQUE FINANCIÈRE

4.1. RÉSULTAT FINANCIER

Tableau 43 – Résultat financier réglementaire 2012

Recettes budgétaires encaissées (1)	Opérations de trésorerie + (2)	Encaissements totaux (3) = (1) + (2)	Dépenses budgétaires décaissées (4)	Opérations de trésorerie (5)	Décaissements totaux (6) = (4) + (5)	Résultat financier (7) = (3) – (6)
14.151	9.991	24.142	16.282	9.941	26.223	– 2.081

Le résultat financier réglementaire de l'année 2012, obtenu en soustrayant des encaissements totaux de l'année (24,1 millions d'euros), les décaissements totaux (26,2 millions d'euros), se chiffre à – 2,1 millions d'euros (– 3,0 millions d'euros en 2011).

Les encaissements et décaissements totaux sont constitués respectivement des recettes budgétaires encaissées (14,2 millions d'euros) et dépenses budgétaires décaissées (16,3 millions d'euros), augmentés des opérations de trésorerie, constituées de transferts financiers internes et d'opérations (perceptions ou décaissements) de nature non budgétaire, dont le solde s'élève à 50 milliers d'euros.

4.2. SITUATION DE TRÉSORERIE

Le déficit financier de l'exercice 2012 a entraîné une diminution de l'encaisse de la trésorerie réglementaire dont le solde créditeur passe de 5,4 millions d'euros au 31 décembre 2011 à 3,4 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le tableau ci-dessous ventile la situation entre les principaux comptes financiers.

Tableau 44 – Situation de la trésorerie réglementaire

	Solde au 31/12/11	Recettes budgétaires encaissées	Dépenses budgétaires décaissées	Solde des opérations de trésorerie	Solde au 31/12/12
Comptes financiers (1)	5.301	14.151	16.282	14	3.184
<i>Règlement (Central)</i>	<i>5.021</i>	<i>14.151</i>	<i>12.387</i>	<i>– 3.893</i>	<i>2.892</i>
<i>Contentieux</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3.895</i>	<i>3.895</i>	<i>0</i>
<i>Autres comptes</i>	<i>280</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>12</i>	<i>292</i>
Titres – SICAV – Placements (2)	143	0	0	36	178
Total	5.443	14.151	16.282	50	3.362

Le compte centralisateur « règlement » (principal compte financier de la trésorerie réglementaire) a affiché un solde positif au terme de chaque mois de l'exercice pour s'établir in fine à 2,9 millions d'euros.

Comme il ressort du tableau ci-dessus, ce solde positif résulte de l'écart entre les recettes budgétaires encaissées et les dépenses budgétaires décaissées (+ 1,8 million d'euros), diminué du solde des opérations de trésorerie (– 3,9 millions d'euros) réalisées sur ce compte, compte tenu du solde positif (+ 5,0 millions d'euros) que ce dernier présentait au 31 décembre 2011.

Le solde des opérations de trésorerie (opérations non budgétaires) du compte « règlement » résulte de la différence entre des opérations positives (+ 5,8 millions d'euros) et des opérations négatives (– 9,7 millions d'euros). Les premières s'expliquent par des versements effectués erronément sur ce compte (dotation Communauté française, droits de tirage de la Région de Bruxelles-Capitale) au lieu du compte central « décret », tandis que les secondes comprennent ces mêmes opérations de virement interne vers le compte « décret » ainsi que d'autres virements internes (3,9 millions d'euros) vers le compte « contentieux » réglementaire.

5. RAPPROCHEMENT ENTRE LES RÉSULTATS FINANCIER ET BUDGÉTAIRE

En appliquant diverses corrections au solde budgétaire, l'administration de la Commission communautaire française est parvenue à réconcilier ce dernier avec le solde financier. Par ailleurs, celui-ci correspond bien à la variation du solde de caisse.

Tableau 45 – Soldes budgétaire, financier et de caisse

Solde budgétaire brut [a]	– 2.130
Ordonnances à la charge du budget 2012 et restant à payer	763
Ordonnances à la charge du budget 2012 payées en 2011	134
Ordonnances à la charge du budget 2011 payées en 2012	– 756
Ordonnances à la charge du budget 2013 payées en 2012	– 142
Report de paiement des ordonnances [b]	– 1
Solde des opérations de trésorerie [c]	50
Solde financier [d] = [a] + [b] + [c]	– 2.081
Solde de caisse au 31/12/2012	3.362
Solde de caisse au 31/12/2011	5.443
Variation du solde de caisse	– 2.081

Tels que déterminés dans les tableaux précédents, le résultat budgétaire et le résultat financier de l'exercice 2012 avoisinent tous deux les – 2,1 millions d'euros. Ils ne diffèrent que d'une cinquantaine de milliers d'euros, constitués du solde des opérations de trésorerie.

QUATRIÈME PARTIE : RÉSULTATS GÉNÉRAUX DE L'EXÉCUTION DES BUDGETS DÉCRÉTAL ET RÉGLEMENTAIRE

1. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

L'exécution des budgets décréto et réglementaire de la Commission communautaire française de l'année 2012 se solde par un boni global de près de 1,0 million d'euros, alors que les prévisions budgétaires dégageaient un déficit de 5,3 millions d'euros.

Tableau 46 – Résultats généraux de l'exécution des budgets décréto et réglementaire 2012

	2012		2011
	Prévisions/ Crédits	Réalisations	Réalisations
Recettes	384.229	382.842	369.941
Dépenses (ordonnancements)*	389.578	381.883	373.831
Solde budgétaire brut total	– 5.349	959	– 3.890

* Hors crédits reportés de 2011 en ce qui concerne les crédits de dépenses, mais y compris les dépenses à la charge de ces mêmes crédits en ce qui concerne les réalisations.

Le résultat budgétaire total de l'année 2012 (959 milliers d'euros) est plus favorable que le solde budgétaire brut total qui avait été fixé ex ante (– 5.349 milliers d'euros). La différence (6.308 milliers d'euros) résulte des inexécutions de crédits de dépenses (7.695 milliers d'euros), partiellement compensées par l'écart entre les recettes réalisées et celles prévues (– 1.387 milliers d'euros).

Le tableau ci-dessous en présente le calcul.

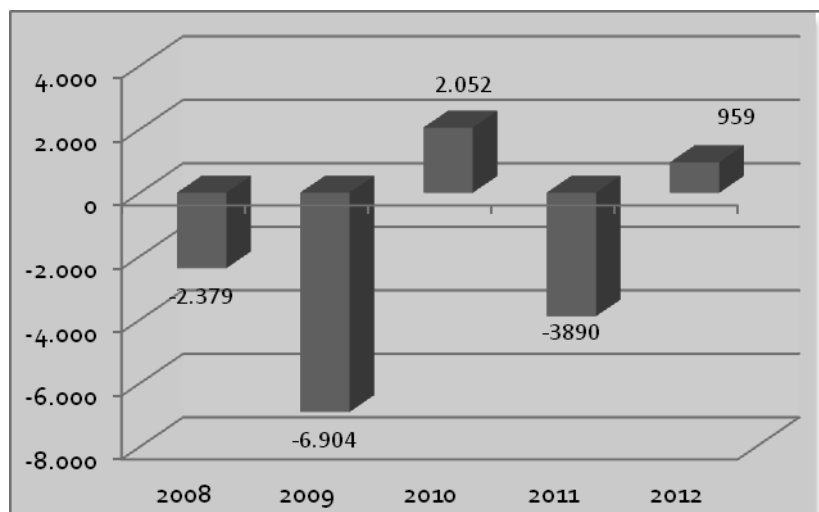
Tableau 47 – Non-réalisations budgétaires totales 2012

Dépenses	Crédits	Ordonnancements	Solde (1)
Crédits non dissociés	388.677	357.587	31.090
Crédits d'ordonnement	901	737	164
Crédits reportés	–	23.559	– 23.559
TOTAL	389.578	358.324	7.695
Recettes	Prévisions	Réalisations	Non réalisation (+) / Plus value (–) (2)
	384.229	382.842	1.387
Écart total (3) = (1) – (2)			6.308

Dans l'évaluation ex ante du respect de ses objectifs budgétaires, le collège avait estimé le montant des sous-utilisations de crédits à 3.860 milliers d'euros. À l'issue de l'exécution du budget des dépenses 2012, le total des crédits non-utilisés s'établit à 7.695 milliers d'euros, ce qui représente le double de l'estimation.

L'amélioration de 4,8 millions d'euros du résultat budgétaire total de l'exercice 2012 par rapport à celui de l'exercice précédent est directement liée à la progression du montant des non-réalisations (+ 4,2 millions d'euros).

Figure 3 – Évolution du résultat budgétaire total



La Cour a dressé un état cumulé des résultats budgétaires de la Commission communautaire française depuis l'année 2001. Cette année a été marquée par l'adoption de la loi spéciale du 13 juillet 2001 précitée, qui a généré, à partir de l'année 2002, une augmentation substantielle des recettes institutionnelles de cette Commission. Depuis l'année 2010, La Commission communautaire française bénéficie d'un refinancement supplémentaire d'un montant annuel de 12,5 millions d'euros, totalement à la charge de la Communauté française les deux première années, partagé entre cette dernière (4,5 millions d'euros) et l'état fédéral (8,0 millions d'euros) en 2012.

Tableau 48 – Résultats budgétaires 2001-2012*

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total 2002- 2012
Budget décréteil													
Recettes	218.600	251.274	259.083	266.193	277.333	296.805	301.932	320.839	324.963	326.107	355.723	368.691	3.348.943
Dépenses	220.312	251.969	261.811	277.285	281.301	298.262	297.010	322.873	330.407	335.373	356.757	365.602	3.378.650
Solde budgétaire brut	- 1.712	- 695	- 2.728	- 11.093	- 3.967	- 1.457	4.922	- 2.034	- 5.444	- 9.266	- 1.034	3.089	- 29.707
Budget réglementaire													
Recettes	11.998	12.285	12.291	12.511	12.591	12.694	12.966	13.964	14.378	26.583	14.219	14.151	158.632
Dépenses	11.721	12.922	11.630	12.822	12.673	14.018	12.728	14.309	15.838	15.265	17.073	16.281	155.559
Solde budgétaire brut	277	- 638	661	- 311	- 82	- 1.324	238	- 345	- 1.460	11.318	- 2.855	- 2.130	3.073
Solde budgétaire brut global	- 1.435	- 1.333	- 2.066	- 11.403	- 4.050	- 2.781	5.160	- 2.379	- 6.904	2.053	- 3.889	959	- 26.633

* Une correcte interprétation de ce tableau doit tenir compte de l'impact sur les soldes des années 2004 et 2006 de l'opération de préfinancement, par la Commission communautaire française (à hauteur de 6,8 millions d'euros), de subventions promises par le FSE. Ce préfinancement a été octroyé par celle-ci en 2004 et récupéré en 2006.

Jusqu'en 2009, cet accroissement des recettes institutionnelles n'a toutefois pas pu compenser l'augmentation des dépenses au cours des exercices successifs, qui se sont tous soldés par des résultats négatifs, à l'exception de l'exercice 2007, au terme duquel les deux budgets (décretal et réglementaire) présentaient un solde positif. Ainsi, de 2002 à 2009, alors que les recettes progressaient en moyenne de 3,7 % chaque année, les dépenses augmentaient de 3,9 %. En 2010, la tendance s'est toutefois inversée puisque la croissance des dépenses (+ 1,3 %) par rapport à 2009 n'a atteint que le tiers de celle des recettes (+ 3,9 %). En effet, l'octroi par la Communauté

française d'une dotation complémentaire de 12,5 millions d'euros a permis de clôturer l'exercice par un boni global de 2,1 millions d'euros. En 2011 et 2012, ce même complément a été reconduit, mais la progression des dépenses ayant été plus importante en 2011 qu'en 2012 (6,6 % contre 2,2 %), les exercices respectifs se sont clôturés par un mali pour le premier (– 3,9 millions d'euros) et un boni pour le second (+ 1,0 million d'euros).

Le solde brut global cumulé depuis le 1^{er} janvier 2002 s'établit au montant négatif de 26,6 millions d'euros au 31 décembre 2012.

2. ÉVALUATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS IMPARTIS À LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

2.1. FIXATION DE L'OBJECTIF BUDGÉTAIRE POUR L'ANNÉE 2012

Depuis le 1^{er} janvier 2003, le cadre de référence en matière budgétaire pour les communautés et régions procède de la méthodologie SEC. Pour vérifier le respect des objectifs budgétaires leur assignés, il convient donc de s'appuyer sur cette méthodologie qui nécessite, dans un premier temps, de calculer le solde du regroupement économique (RE), défini comme la globalisation, suivant la classification économique SEC, des recettes et des dépenses ⁽⁶⁹⁾ des services d'administration générale d'une entité, avec celles des services et des organismes appartenant à son périmètre de consolidation.

Pour ce qui concerne les années 2011-2012, l'actualisation de la trajectoire initialement proposée en septembre 2009 en vue d'un retour à l'équilibre global en 2015, a fait l'objet d'un projet d'accord entre le gouvernement fédéral et les différentes entités fédérées, le 31 janvier 2010. Cette actualisation prenait comme point de départ les budgets pluriannuels des différentes entités, élaborés dans le courant du mois d'octobre 2009.

Le 3 février 2010, le Comité de concertation a pris acte du projet d'accord et des remarques formulées par les gouvernements des communautés et régions. Cet accord est toutefois resté à l'état de projet, faute d'avoir été avalisé par les différentes parties.

Conformément à ce projet d'accord, l'objectif budgétaire de la Commission communautaire française pour l'année 2012 correspondait au solde de financement 2012 tel qu'il ressortait de ses prévisions pluriannuelles établies lors de l'élaboration de son budget initial 2010, à savoir un déficit maximal de 11,5 millions d'euros.

Cette trajectoire avait été confirmée par les programmes de stabilité de la Belgique 2011-2014 et 2012-2015.

Toutefois, compte-tenu des moyens complémentaires cumulés obtenus dans l'intervalle par la Commission communautaire française (18,2 millions d'euros en 2012), le collège de la Commission communautaire française avait décidé, lors de la confection du budget initial, de ne pas dépasser un déficit de 1,5 million d'euros en 2012.

À l'issue du premier feuillet d'ajustement du budget décréteil, le déficit s'était néanmoins établi à la limite maximale autorisée (– 11,5 millions d'euros) en raison notamment de l'impact du coût de l'acquisition du bâtiment Orion par Bruxelles-Formation (IBFFP).

Le second feuillet d'ajustement n'a pas modifié ce résultat.

2.2. ÉVALUATION DU SOLDE DE FINANCEMENT EX POST

2.2.1. Remarque liminaire

La Cour a procédé à l'évaluation des résultats budgétaires de la Commission communautaire française par rapport aux objectifs qui lui étaient impartis pour l'année 2012. Cette analyse a été effectuée à titre indicatif et les résultats présentés ci-dessous sont provisoires.

Comme les années précédentes, la Cour a pu disposer du regroupement économique des recettes et des dépenses de l'entité Commission communautaire française, constituée des services d'administration générale et des

⁽⁶⁹⁾ Ordonnancements.

cinq institutions relevant du périmètre de consolidation ⁽⁷⁰⁾. Les réalisations de certaines de ces institutions ne sont pas encore connues de manière définitive.

Les résultats – forcément provisoires – qui en découlent ont été communiqués le 15 avril 2013 à la Base documentaire générale ⁽⁷¹⁾.

Cette dernière assure la centralisation et l'uniformisation des données budgétaires en provenance de toutes les entités fédérées et de l'État, de manière à permettre à l'Institut des comptes nationaux (ICN) de calculer le solde de financement.

Elle publie un rapport annuel qui présente notamment le solde de financement de chacune des entités précitées, obtenu en apportant au solde du regroupement économique les corrections de passage effectuées selon la méthodologie SEC.

2.2.2. Solde brut (provisoire) du regroupement économique (RE)

Alors que le solde budgétaire brut ex post de l'exercice 2012 (décret et règlement confondus) s'élève à 959 milliers d'euros, le solde brut du regroupement économique s'établit provisoirement à – 5.063 milliers d'euros.

Ce montant s'obtient en soustrayant des recettes totale du RE (396.992 milliers d'euros), les dépenses totales du RE (402.055 milliers d'euros).

Les recettes totales du RE s'obtiennent en ajoutant aux recettes budgétaires :

- les recettes propres des institutions consolidées figurant dans le RE;

et en déduisant :

- les opérations internes, soit les versements au profit du budget communautaire en provenance des organismes composant le RE ⁽⁷²⁾;
- les recettes correspondant en réalité à des rétrocessions de dépenses, telles les récupérations de traitements indus, et les remboursements des soldes des comptes extraordinaires.

Tableau 49 – Recettes dégagées par le regroupement économique

Recettes	Montants
Réalisations budgétaires totales	382.842
Recettes propres aux institutions consolidées	15.840
Opérations internes	– 972
Adaptations techniques (remboursements de dépenses)	– 718
Total recettes du regroupement économique	396.992

(70) Il s'agit des organismes repris, sous la codification S.1312 Administrations d'États fédérés, dans la liste des unités du secteur public, établie par la Banque nationale, à savoir : un organisme d'intérêt public de la catégorie B (l'IBFFP) et quatre services à gestion séparée : le SBFPH, le centre Étoile Polaire, le Service des Bâtiments de la Commission communautaire française et le Service formation PME.

(71) La Base documentaire générale a été créée par l'accord de coopération du 1^{er} octobre 1991, entre l'État, les communautés, la Commission communautaire commune et les régions. Elle a pour mission de gérer les statistiques relatives aux finances publiques du pouvoir central et de veiller à leur uniformité, afin de permettre à l'ICN d'établir des comptes nationaux de qualité. La Base documentaire générale est constituée d'un groupe de travail, composé de fonctionnaires de chacune des entités concernées. Ce groupe de travail assure la gestion de la Base documentaire générale et fait rapport des activités de celle-ci auprès de la conférence interministérielle des ministres des Finances et du Budget. Il est aidé par un groupe d'experts, composé de représentants des entités concernées par l'accord de coopération, ainsi que de représentants de l'Institut des comptes nationaux, du Bureau fédéral du plan, de la Commission communautaire française et de la Commission communautaire flamande. Le groupe d'experts est chargé de veiller à l'application de critères uniformes en matière de classification économique et fonctionnelle.

(72) En l'espèce, la correction opérée en 2012 correspond au remboursement du solde de la dotation au SGS Bâtiments de l'année 2011.

Les dépenses totales du RE s'obtiennent en ajoutant au montant total des ordonnancements :

- les dépenses réalisées par les organismes composant le RE;

et en déduisant :

- les opérations internes, soit les dotations versées par le budget communautaire aux organismes composant le RE;
- les dépenses versées indûment qui sont ultérieurement récupérées et imputées en recettes.

Tableau 50 – Dépenses dégagées par le regroupement économique

Dépenses	Montants
Ordonnancements totaux	381.883
Dépenses des institutions consolidées	197.968
Opérations internes	– 177.078
Adaptations techniques (dépenses récupérées)	– 718
Total dépenses du regroupement économique	402.055

2.2.3. Passage du solde brut du RE au solde net du RE

Pour obtenir le solde net du RE, il faut soustraire des dépenses totales du RE, les amortissements de la dette ainsi que les amortissements effectués dans le cadre d'opérations de leasing immobilier. Selon la méthodologie SEC, les amortissements de la dette sont assimilés à des opérations financières sans influence sur le solde de financement.

2.2.4. Passage du solde net du RE au solde de financement SEC

Le solde net du regroupement économique doit être soumis à diverses corrections afin d'aboutir au solde de financement. Pour ce qui concerne la Commission communautaire française, la seule correction applicable consiste en la prise en compte des octrois de crédits et de prises de participations (OCP), regroupées à la classe 8 de la classification économique des dépenses et des recettes des pouvoirs publics. Celles-ci sont, en effet, considérées par le SEC 95 comme des opérations financières sans influence sur le solde de financement.

Le solde (dépenses – recettes) ex post des octrois de crédits et de prises de participations s'élève à 1.060 milliers d'euros. Il comprend uniquement les dépenses relatives à la participation au plan Magellan.

La Cour des comptes attire l'attention sur le fait que, chaque année, l'Institut des comptes nationaux procède à un reclassement de la participation au plan Magellan d'opération financière (code 8) en opération non financière (transfert en capital), dans l'attente de plus amples informations justifiant le classement de cette opération comme une opération financière.

Par ailleurs, le montant du remboursement des dotations du SGS Bâtiments (972 milliers d'euros), imputé au budget des recettes décentral en code 8, a été éliminé lors du regroupement économique des opérations du périmètre de consolidation de la Commission communautaire française, s'agissant d'un transfert à l'intérieur de ce périmètre ⁽⁷³⁾.

(73) Bien que la dépense correspondant n'ait pas été imputée au budget de ce SGS.

2.3. CONCLUSIONS

Le tableau suivant synthétise les différentes données mentionnées ci-dessus, qui étaient en possession de la Cour des comptes à la clôture de ce rapport. Il aboutit à la détermination d'un solde de financement provisoire de – 8,0 millions d'euros. L'objectif que s'était fixé le collège de la Commission communautaire française (– 11,5 millions d'euros) serait donc respecté, même dans le cas – vraisemblable – où l'ICN considérerait la prise de participation au capital de la SA Frey comme une opération non financière, impactant par conséquent le solde de financement.

Tableau 51 – Détermination du solde de financement provisoire

	2012
Budget stricto sensu (décret et règlement)	
Recettes budgétaires	382.842
Dépenses budgétaires	381.883
Solde budgétaire brut (1)	959
Budget RE	
Recettes budgétaires RE	396.992
Dépenses budgétaires RE	402.055
Solde brut du RE (2)	– 5.063
Amortissements nets	
Amortissements de la dette (CCF)	876
Amortissements de la dette (IBFFP)	227
Profuits d'emprunts (IBFFP)	– 5.100
Solde net du RE	– 9.060
Corrections SEC	
Solde OCPP administration centrale	1.060
Solde OCPP des institutions consolidées	0
Solde de financement SEC	– 8.000
Objectif	– 11.500
Marge par rapport à l'objectif	3.500

Si la Cour n'a pu obtenir des autorités compétentes que des informations provisoires concernant le solde de financement de l'année 2012, des données plus précises concernant celui de l'exercice 2011 ont été publiées fin septembre 2012 par l'ICN ⁽⁷⁴⁾, puis par la Base documentaire générale dans son rapport 2011, publié en décembre 2012.

Selon ces rapports, le solde de financement SEC de la Commission communautaire française pour l'année 2011 s'établit à – 0,4 million d'euros, alors que le solde auquel avait abouti la Cour dans sa préfiguration 2011 s'élevait à + 0,7 million d'euros.

(74) Comptes nationaux – Comptes des administrations publiques 2010.

L'écart (1,1 million d'euros) provient de la correction appliquée par l'ICN, à savoir, la requalification en opération non financière de la participation au Plan Magellan, donc comme une dépense ayant un impact sur le solde de financement ⁽⁷⁵⁾.

Au regard de ces résultats, la Commission communautaire française a respecté l'objectif budgétaire qui lui était imparti en 2011, à savoir un déficit admissible (besoin de financement maximal) de 8,1 millions d'euros, selon les propositions de l'ICN, ou un déficit maximum de 2,0 millions d'euros, selon la proposition du collège, prenant en compte les refinancements obtenus.

Dans le cas où l'ICN appliquerait un même traitement à la participation en 2012 de la Cocof dans le plan Magellan (augmentation de capital de la SA FREY), le solde de financement SEC s'établirait alors à – 9.060 milliers d'euros, respectant toujours l'objectif imparti.

Tableau 52 – Solde de financement SEC corrigé

Solde de financement SEC	– 8.000
Correction ICN (augmentation de capital SA FREY 2012)	– 1.060
Solde de financement SEC corrigé	– 9.060

3. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Tableau 53 – Évolution de la situation financière consolidée

Trésorerie consolidée	Solde au 31/12/12	Solde au 31/12/11	Variation 2012/2011
Trésorerie décentralisée			
Comptes financiers	– 439	– 1.742	1.303
Titres – Sicav – Placements	1.895	1.572	323
Total	1.455	– 170	1.625
Trésorerie réglementaire			
Comptes financiers	3.184	5.301	– 2.117
Titres – Sicav – Placements	178	143	35
Total	3.363	5.443	– 2.080
Total trésorerie administration centrale	4.818	5.273	– 455
Services à gestion séparée	2.094	2.012	82
IBFFP	3.361	5.102	– 1.741
TOTAL TRÉSORERIE COCOF	10.273	12.385	– 2.112

(75) En 2011, la Commission communautaire française a ordonné et payé deux annuités de 1.060 milliers d'euros mais l'ICN n'a appliqué qu'une correction d'un montant de 1.060 milliers d'euros. En effet, cette correction est effectuée sur la base des droits constatés, déterminés notamment sur le critère de l'obligation de paiement. De la même manière, en 2009, l'ICN avait reclassé cette même dépense alors que la Commission n'avait effectué aucun ordonnancement.

Le solde global de la trésorerie de l'entité, constituée par les services d'administration générale de la Commission communautaire française et les institutions appartenant au périmètre de consolidation de celle-ci, a diminué de 2,1 millions d'euros en 2012, pour s'établir à 10,3 millions d'euros au 31 décembre.

La situation financière des services de l'administration centrale s'est dégradée (– 0,5 million d'euros), pour s'établir à 4,8 millions d'euros. Les services à gestion séparée présentaient, quant à eux, une situation créditrice de 2,1 millions d'euros, comparable à celle de l'exercice précédent.

Les avoirs financiers de l'IBFFP au 31 décembre 2012 s'élevaient à 3,4 millions d'euros, en diminution d'1,7 million d'euros.

CINQUIÈME PARTIE : DETTE CONSOLIDÉE

1. DETTE TOTALE DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

L'encours au 31 décembre 2012 de la dette à long terme du périmètre de consolidation de la Commission communautaire française (ou dette consolidée) s'élevait à 206,1 millions d'euros contre 202,2 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Tableau 54 – Dette consolidée

	2012	2011	Écart
Dette Cocof	198.145	199.041	– 896
Dette IBFFP	7.998	3.125	4.873
Dette totale consolidée	206.143	202.166	3.977

La dette de la Commission communautaire française *stricto sensu* est commentée au point suivant.

Au 31 décembre 2012, la dette de l'IBFFP (Bruxelles-Formation) se composait des emprunts conclus en 2012 pour financer l'achat du bâtiment Orion (5,1 millions d'euros) et de l'encours (2,9 millions d'euros) de deux emprunts relatifs au financement du bâtiment de Stalle conclus antérieurement ⁽⁷⁶⁾. Par rapport à l'année 2011, compte tenu des amortissements (227 milliers d'euros) effectués relativement à ces deux anciens emprunts, la dette de cet organisme s'est accrue de près de 4,9 millions d'euros en 2012.

2. DETTE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

L'encours total de la dette (directe et indirecte) de la Commission communautaire française, composée des emprunts détaillés ci-dessous, s'élevait à 198,1 millions d'euros au 31 décembre 2012 contre 199,0 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Tableau 55 – Encours de la dette de la Commission communautaire française

Intitulés	Dette totale 2012	Dette totale 2011	Écart (amortissements)
Emprunts dits « de soudure »	180.590	180.590	0
Emprunts liés aux infrastructures sociales*	337	414	– 77
Bâtiment rue des Palais	16.206	16.953	– 747
Bâtiment ABCD*	217	269	– 52
Immeuble Boulevard Saint-Germain à Paris ⁽⁷⁷⁾	795	815	– 20
TOTAL	198.145	199.041	– 896

* Dette indirecte

Le tableau ci-après retrace l'évolution de la dette de la Commission communautaire française pour la période 2001-2012. Il en ressort que la dette totale a diminué en onze ans de 12,8 millions d'euros. Néanmoins, la dette

(76) Soit un emprunt de 3,75 millions d'euros et un second de 5,67 millions d'euros.

(77) Les amortissements relatifs à cet immeuble ne sont pas classés en code « 9 » dans le regroupement économique des opérations budgétaires transmis par l'administration de la CCF à la base documentaire générale, en vue de l'établissement des comptes nationaux par l'ICN. Le total des amortissements pris en compte dans ce regroupement s'élève par conséquent à 876 milliers d'euros

représentait toujours à la fin de l'année 2012 53,7 % des recettes décrétales et 51,8 % des recettes totales (décret + règlement) contre, respectivement, 56,0 % et 53,8 % l'année précédente.

Tableau 56 – Évolution de la dette (2001-2012)

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Dette hors bâtiment rue des Palais	188,3	182,8	182,8	181,7	182,4	182,6	182,5	182,0	182,4	182,2	182,0	181,9
Dette bâtiment rue des Palais	22,6	22,2	21,7	21,2	20,7	20,2	19,6	19,0	18,3	17,7	17,0	16,2
Dette totale	210,9	205,00	204,5	202,9	203,5	202,8	202,1	201,4	200,7	199,9	199,0	198,1

(en millions d'euros)

2.1. EMPRUNTS « DE SOUDURE »

À l'instar des exercices précédents, les emprunts de soudure n'ont fait l'objet d'aucun amortissement au cours de l'exercice 2012. Par ailleurs, la Commission communautaire française n'a versé en 2012 aucune dotation à la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois (SPABSB), chargée du paiement de l'ensemble des dépenses encourues dans le cadre de l'emprunt de soudure (paiement des charges d'intérêts). En effet, le montant liquidé en 2011 (510 milliers d'euros) a été suffisant pour couvrir également les charges dues en 2012.

2.2. EMPRUNTS LIÉS AUX INFRASTRUCTURES SOCIALES

Au cours de l'année 2012, suite aux amortissements effectués (77 milliers d'euros), l'encours des emprunts liés aux infrastructures sociales est passé de 414 milliers d'euros à 338 milliers d'euros. Les charges d'intérêts se sont élevées à près de 10 milliers d'euros.

2.3. ANNUITÉS DUES SUITE À L'ACHAT DU BÂTIMENT DE LA RUE DES PALAIS

En 2003, le Conseil supérieur des finances (CSF) a décidé d'assimiler le financement de l'acquisition de cet immeuble à une opération de leasing financier ⁽⁷⁸⁾. Aussi, la part de l'amortissement comprise dans chacune des annuités (1,7 million d'euros) doit être considérée comme une opération financière (et non budgétaire) qui peut être déduite du solde budgétaire de la Commission communautaire française.

L'annuité 2012 comportant un amortissement de 747,1 milliers d'euros, le solde restant dû par la Commission communautaire française s'élève à 16,2 millions d'euros au terme de l'exercice 2012. Les charges d'intérêts se sont, quant à elles, élevées à 950,4 milliers d'euros.

2.4. RÉNOVATION DU BÂTIMENT OCCUPÉ PAR L'ASSOCIATION BRUXELLOISE ET BRABANÇONNE DES COMPAGNIES DRAMATIQUES (ABCD)

Les travaux de rénovation de ce bâtiment ont été financés par le biais d'un emprunt (ouverture de crédit), conclu par l'ABCD auprès de DEXIA pour un montant de 454 milliers d'euros. Outre qu'elle s'est portée garante de cette dette, la Commission communautaire française a pris l'engagement de verser annuellement à l'ABCD un subside lui permettant de couvrir les charges de cet emprunt ⁽⁷⁹⁾. Dans ces conditions, il est permis de considérer que celui-ci fait partie de la dette indirecte de la Commission communautaire française.

(78) Le CSF distingue, sur la base des normes SEC, le leasing opérationnel (qui correspond à une location simple) et le leasing financier (dans lequel le preneur se trouve dans la position économique du propriétaire dès le début de la période de location).

(79) Par une convention signée le 5 juin 1999, la Commission communautaire française (titulaire d'un droit d'emphytéose) a concédé gratuitement l'occupation d'un immeuble sis rue du Viaduc à Bruxelles à l'ABCD. Cette convention a été modifiée par un avenant du 29 mars 2001, par lequel l'association s'est engagée à réaliser des travaux de mise en conformité des bâtiments aux normes de salubrité, d'hygiène et de sécurité en vigueur.

En 2012, les charges d'emprunts liquidées (53 milliers d'euros en amortissements et 25 milliers d'euros en intérêts) ont porté sur les tranches 2012 et 2011. En effet, l'exercice 2011 avait supporté les charges afférentes à 2010. En raison de ce rattrapage, le solde restant dû au 31 décembre 2012 s'établit à 217 milliers d'euros, en conformité avec le tableau d'amortissement.

2.5. BAIL EMPHYTÉOTIQUE DE L'IMMEUBLE DU BOULEVARD SAINT-GERMAIN À PARIS

Un bail emphytéotique, concernant un immeuble sis 274, boulevard Saint-Germain à Paris, a été conclu, le 13 décembre 2002 ⁽⁸⁰⁾, entre, d'une part, la société propriétaire du bien et, d'autre part, la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française.

La valeur de cet immeuble à usage administratif est estimée à près de 8,0 millions d'euros et les travaux d'adaptation (réalisés par le bailleur) sont évalués à 5,5 millions d'euros ⁽⁸¹⁾. Le contrat prévoit que les emphytéotes supporteront tous les travaux d'entretien et de réparation des lieux, y compris les grosses réparations, et qu'ils disposent d'une option d'achat (fixée à un euro) à l'expiration du bail.

Compte tenu des termes de ce bail emphytéotique, et en particulier du montant symbolique de l'option d'achat, cette opération doit, au regard des normes SEC, être assimilée à un leasing financier.

Au cours de l'année 2012, les emphytéotes se sont acquittés d'un canon de 1.019,4 milliers d'euros (740,1 milliers d'euros de charges d'intérêts et 279,4 milliers d'euros de charges d'amortissement). La part de la Commission communautaire française, fixée à 7,0 % ⁽⁸²⁾, s'est élevée à 71,4 milliers d'euros (51,8 milliers d'euros de charges d'intérêts et 19,6 milliers d'euros de charges d'amortissement).

Compte tenu des amortissements effectués depuis le début de cette opération, le solde restant à rembourser s'élevait à 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2012, dont 795 milliers d'euros à la charge de la Commission communautaire française.

(80) Et modifié le 10 juin 2004.

(81) Suite à la modification du bail emphytéotique intervenue le 10 juin 2004.

(82) Part de la Communauté française : 34,85 % (à la charge du CGRI); part de la Région wallonne : 58,15 % (à la charge de la DRI et de l'AWEX).

ANNEXES

Ces annexes sont composées des tableaux synthétiques suivants :

1. Budget décretal

- Exécution du budget général 2012 (crédits de 2012)
- Ordonnances visées sur crédits reportés de 2011

2. Budget réglementaire

- Exécution du budget général 2021 (crédits de 2012)
- Ordonnances visées sur crédits reportés de 2011

critères de sélection :

date de fin.....: 31/01/2013
budget.....: décret
Année AB.....: 2012

A.B.	end/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Regist.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1) - (2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
	cd					IMPUTES (2)			REPORTER	
01.00.1102	end	-293,000.00	0.00	0.00	293,000.00	293,000.00	0.00	248,472.69	44,527.31	248,472.69
01.00.1219	end	13,000.00	0.00	0.00	13,000.00	13,000.00	0.00	13,000.00	0.00	13,000.00
01.00.7401	end	27,000.00	0.00	0.00	27,000.00	27,000.00	0.00	27,000.00	0.00	27,000.00
prog. 0	end	333,000.00	0.00	0.00	333,000.00	333,000.00	0.00	288,472.69	44,527.31	288,472.69
div.1	end	333,000.00	0.00	0.00	333,000.00	333,000.00	0.00	288,472.69	44,527.31	288,472.69
02.00.1102	end	150,000.00	0.00	0.00	150,000.00	150,000.00	0.00	107,868.63	42,131.37	107,868.63
02.00.1219	end	28,000.00	0.00	0.00	28,000.00	28,000.00	0.00	28,000.00	0.00	28,000.00
02.00.7401	end	18,000.00	0.00	0.00	18,000.00	12,000.00	6,000.00	12,000.00	0.00	12,000.00
prog. 0	end	196,000.00	0.00	0.00	196,000.00	190,000.00	6,000.00	147,868.63	42,131.37	147,868.63
div.2	end	196,000.00	0.00	0.00	196,000.00	190,000.00	6,000.00	147,868.63	42,131.37	147,868.63
03.00.1102	end	158,000.00	0.00	0.00	158,000.00	158,000.00	0.00	110,225.30	47,774.70	110,225.30
03.00.1219	end	25,000.00	0.00	0.00	25,000.00	25,000.00	0.00	25,000.00	0.00	25,000.00
03.00.7401	end	13,000.00	0.00	0.00	13,000.00	13,000.00	0.00	13,000.00	0.00	13,000.00
prog. 0	end	196,000.00	0.00	0.00	196,000.00	196,000.00	0.00	148,225.30	47,774.70	148,225.30
div.3	end	196,000.00	0.00	0.00	196,000.00	196,000.00	0.00	148,225.30	47,774.70	148,225.30
04.00.1102	end	158,000.00	0.00	0.00	128,000.00	128,000.00	0.00	115,357.32	12,642.68	115,357.32
04.00.1219	end	25,000.00	0.00	0.00	55,000.00	55,000.00	0.00	55,000.00	0.00	55,000.00
04.00.7401	end	18,000.00	0.00	0.00	18,000.00	15,000.00	3,000.00	15,000.00	0.00	15,000.00
prog. 0	end	201,000.00	0.00	0.00	201,000.00	198,000.00	3,000.00	185,357.32	12,642.68	185,357.32
div.4	end	201,000.00	0.00	0.00	201,000.00	198,000.00	3,000.00	185,357.32	12,642.68	185,357.32

compte d'exécution (18/02/2013 11.20.21)

Page 002

	A.B.	end/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redist.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
		cd					IMPUISS (2)			REPORTER	
	05.00.1102	end	0.00	0.00	0.00	195,000.00	195,000.00	0.00	171,567.23	23,432.77	171,567.23
	05.00.1219	end	0.00	0.00	0.00	24,000.00	24,000.00	0.00	24,000.00	0.00	24,000.00
	05.00.7401	end	0.00	0.00	0.00	4,000.00	4,000.00	0.00	4,000.00	0.00	4,000.00
	prog. 0	end	0.00	0.00	0.00	223,000.00	223,000.00	0.00	199,567.23	23,432.77	199,567.23
	div.5	end	0.00	0.00	0.00	223,000.00	223,000.00	0.00	199,567.23	23,432.77	199,567.23
	06.00.0101	end	0.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00
	prog. 0	end	0.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00
	div.6	end	0.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00	0.00	2,822,000.00
	07.00.0101	end	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	prog. 0	end	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	div.7	end	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	21.00.0103	end	58,000.00	0.00	0.00	58,000.00	58,000.00	0.00	64,400.00	3,500.00	64,400.00
	21.00.0104	ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	21.00.0104	co	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	21.00.0105	end	760,000.00	0.00	0.00	760,000.00	759,999.33	0.67	759,999.33	0.00	0.00
	21.00.0106	ce	130,000.00	0.00	0.00	130,000.00	0.00	130,000.00	0.00	0.00	0.00
	21.00.0106	co	100,000.00	0.00	0.00	100,000.00	6,000.00	94,000.00	0.00	0.00	6,000.00
	21.00.0107	end	4,146,000.00	-68,000.00	0.00	4,078,000.00	4,078,000.00	0.00	3,873,944.05	204,055.95	3,873,944.05
	21.00.0108	end	365,000.00	-365,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	21.00.0109	end	350,000.00	0.00	0.00	350,000.00	350,000.00	0.00	280,000.00	70,000.00	280,000.00
	21.00.0110	end	191,000.00	-31,000.00	0.00	160,000.00	159,431.00	569.00	159,431.00	0.00	0.00
	21.00.1103	end	16,618,000.00	-537,000.00	0.00	15,981,000.00	15,981,000.00	0.00	15,353,859.07	527,140.93	15,353,859.07
	21.00.1104	end	3,438,000.00	-133,000.00	0.00	3,305,000.00	3,305,000.00	0.00	3,008,641.14	296,358.86	3,008,641.14
	21.00.1105	end	898,000.00	-2,000.00	0.00	896,000.00	896,000.00	0.00	764,407.06	131,592.94	764,407.06
	21.00.1108	end	1,430,000.00	-20,000.00	0.00	1,410,000.00	1,410,000.00	0.00	1,409,863.52	136.48	1,409,863.52
	21.00.1109	end	3,322,000.00	-31,000.00	0.00	3,291,000.00	3,291,000.00	0.00	3,290,981.89	18.11	3,290,981.89

[illegible]

compte d'exécution (18/02/2013 11.20.21)

Page 004

A.B.	cd	cd	cd	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
								IMPUTERS (2)			REPORTER	
div.21	and	37,420,000.00	0.00	-1,353,000.00	52,000.00	0.00	36,119,000.00	35,859,981.79	259,018.21	32,504,459.18	3,355,512.61	32,504,469.18
ce		130,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	130,000.00	0.00	130,000.00	0.00	0.00	0.00
co		374,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	374,000.00	260,862.88	113,137.12	260,862.88	0.00	260,862.88
22.10.1201	and	37,000.00	0.00	0.00	25,000.00	0.00	62,000.00	60,919.20	1,080.80	49,645.54	11,273.66	49,645.54
22.10.1202	and	41,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	41,000.00	41,000.00	0.00	17,566.75	23,433.25	17,566.75
22.10.1203	and	0.00	5,285,000.00	0.00	0.00	0.00	5,285,000.00	5,285,000.00	0.00	5,285,000.00	0.00	5,285,000.00
22.10.2301	and	468,000.00	0.00	0.00	142,000.00	0.00	610,000.00	604,000.00	6,000.00	211,650.00	392,350.00	211,650.00
22.10.3303	and	3,118,000.00	0.00	3,000.00	-30,000.00	0.00	3,091,000.00	3,091,000.00	0.00	2,913,915.22	177,084.78	2,913,915.22
22.10.3304	and	121,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	121,000.00	121,000.00	0.00	121,000.00	0.00	121,000.00
22.10.3305	and	42,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	42,000.00	42,000.00	0.00	25,200.00	16,800.00	25,200.00
22.10.3306	and	9,833,000.00	0.00	-150,000.00	-10,000.00	0.00	9,673,000.00	9,673,000.00	0.00	8,814,998.48	858,001.52	8,814,998.48
22.10.3307	and	1,943,000.00	0.00	1,000.00	0.00	0.00	1,044,000.00	1,044,000.00	0.00	987,017.11	56,982.89	987,017.11
22.10.3308	and	30,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	30,000.00	30,000.00	0.00	10,500.00	19,500.00	10,500.00
22.10.3309	and	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22.10.3311	and	84,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	84,000.00	84,000.00	0.00	79,180.22	4,819.78	79,180.22
22.10.5301	and	135,000.00	0.00	0.00	-127,000.00	0.00	8,000.00	7,820.00	190.00	6,640.00	1,180.00	6,640.00
prog. 1	and	14,952,000.00	5,285,000.00	-146,000.00	0.00	0.00	20,091,000.00	20,083,739.20	7,260.80	18,522,313.32	1,561,425.88	18,522,313.32
22.20.0001	and	890,000.00	0.00	33,000.00	0.00	0.00	923,000.00	923,000.00	0.00	0.00	923,000.00	0.00
22.20.1202	and	99,000.00	0.00	0.00	122,000.00	0.00	221,000.00	92,792.00	128,208.00	8,148.59	84,643.41	8,148.59
22.20.3302	and	839,000.00	0.00	0.00	2,000.00	0.00	841,000.00	841,000.00	0.00	755,875.12	85,124.88	755,875.12
22.20.3303	and	97,000.00	0.00	0.00	-28,000.00	0.00	69,000.00	68,350.00	650.00	0.00	68,350.00	0.00
22.20.3304	and	413,000.00	0.00	0.00	-30,000.00	0.00	383,000.00	269,450.00	113,550.00	124,600.00	144,850.00	124,600.00
22.20.3305	and	154,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	154,000.00	154,000.00	0.00	123,200.00	30,800.00	123,200.00
22.20.3306	and	234,000.00	0.00	0.00	1,000.00	0.00	235,000.00	235,000.00	0.00	210,613.46	24,386.54	210,613.46
22.20.3307	and	1,583,000.00	0.00	0.00	5,000.00	0.00	1,588,000.00	1,587,234.11	765.89	1,395,213.17	192,020.94	1,395,213.17
22.20.3308	and	6,331,000.00	0.00	0.00	20,000.00	0.00	6,351,000.00	6,350,391.79	608.21	5,632,215.13	718,176.66	5,632,215.13
22.20.3309	and	590,000.00	0.00	0.00	2,000.00	0.00	592,000.00	592,000.00	0.00	530,510.97	61,489.03	530,510.97
22.20.3310	and	200,000.00	0.00	0.00	-122,000.00	0.00	78,000.00	63,427.00	14,573.00	50,741.60	12,685.40	50,741.60
22.20.4305	and	466,000.00	0.00	0.00	-115,000.00	0.00	351,000.00	350,611.00	389.00	0.00	350,611.00	0.00
22.20.5201	and	78,000.00	0.00	0.00	28,000.00	0.00	106,000.00	38,963.00	67,037.00	3,978.40	34,984.60	3,978.40
22.20.6301	and	0.00	0.00	0.00	115,000.00	0.00	115,000.00	115,000.00	0.00	0.00	115,000.00	0.00
prog. 2	and	11,974,000.00	0.00	33,000.00	0.00	0.00	12,007,000.00	11,681,218.90	325,781.10	8,835,096.44	2,846,122.46	8,835,096.44

compte d'exécution (18/02/2013 11.20.21)

A.B.	cmd/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
	cd					IMPUTES (2)			REPORTER	
22.32.1101 cmd	867,000.00	0.00	-110,000.00	0.00	757,000.00	757,000.00	0.00	736,809.48	20,190.52	736,809.48
22.32.4131 cmd	931,000.00	0.00	-102,000.00	0.00	829,000.00	829,000.00	0.00	0.00	829,000.00	0.00
22.33.1202 cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22.33.1203 ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22.33.1203 co	116,000.00	0.00	0.00	0.00	116,000.00	115,252.52	747.48	115,252.52	0.00	115,252.52
22.33.4103 cmd	136,473,000.00	0.00	1,308,000.00	0.00	127,781,000.00	127,781,000.00	0.00	126,473,000.00	1,308,000.00	126,473,000.00
prog. 3	cmd 128,271,000.00	0.00	1,096,000.00	0.00	129,367,000.00	129,367,000.00	0.00	127,209,809.48	2,157,190.52	127,209,809.48
ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
co	116,800.00	0.00	0.00	0.00	116,800.00	115,252.52	747.48	115,252.52	0.00	115,252.52
22.40.3312 cmd	26,338,000.00	0.00	717,000.00	0.00	27,055,000.00	27,055,000.00	0.00	24,582,077.59	2,472,922.41	24,582,077.59
22.40.3313 cmd	6,857,000.00	0.00	6,000.00	0.00	6,863,000.00	6,863,000.00	0.00	6,373,297.91	489,702.09	6,373,297.91
22.40.3314 cmd	158,000.00	0.00	0.00	0.00	158,000.00	158,000.00	0.00	150,539.28	7,460.72	150,539.28
22.40.3315 cmd	240,000.00	0.00	-21,000.00	0.00	219,000.00	219,000.00	0.00	177,148.80	41,851.20	177,148.80
22.40.3316 cmd	497,000.00	0.00	-29,000.00	0.00	468,000.00	468,000.00	0.00	408,289.31	59,710.69	408,289.31
22.40.3317 cmd	301,000.00	0.00	0.00	0.00	301,000.00	296,000.00	5,000.00	102,652.00	193,348.00	102,652.00
22.40.3318 cmd	53,000.00	0.00	0.00	0.00	53,000.00	53,000.00	0.00	50,179.76	2,820.24	50,179.76
prog. 4	cmd 34,444,000.00	0.00	673,000.00	0.00	35,117,000.00	35,112,000.00	5,000.00	31,844,184.65	3,267,815.35	31,844,184.65
22.50.1201 cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22.50.6135 cmd	1,151,000.00	0.00	-192,000.00	0.00	959,000.00	959,000.00	0.00	805,700.00	153,300.00	805,700.00
22.50.6136 cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22.50.6137 cmd	1,392,000.00	0.00	-368,000.00	0.00	1,024,000.00	1,024,000.00	0.00	974,400.00	49,600.00	974,400.00
22.50.6138 cmd	0.00	0.00	103,000.00	0.00	103,000.00	103,000.00	0.00	103,000.00	0.00	0.00
22.50.6139 cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
22.50.6324 cmd	13,000.00	0.00	-13,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
prog. 5	cmd 2,556,000.00	0.00	-470,000.00	0.00	2,086,000.00	2,086,000.00	0.00	1,780,100.00	305,900.00	1,780,100.00
div.22	cmd 192,197,000.00	5,285,000.00	1,186,000.00	0.00	198,668,000.00	198,358.10	338,041.90	188,191,503.89	10,138,454.21	188,191,503.89
ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
co	116,000.00	0.00	0.00	0.00	116,000.00	115,252.52	747.48	115,252.52	0.00	115,252.52

	A.B.	Cnd/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1) - (2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
		Cd					IMPUITES (2)			REPORTER	
	23.10.1201	cnd	61,000.00	0.00	0.00	61,000.00	42,182.00	18,818.00	39,208.31	2,973.69	39,208.31
	23.10.1202	cnd	68,000.00	0.00	0.00	68,000.00	37,182.00	30,818.00	37,182.00	0.00	37,182.00
	23.10.1203	cnd	12,000.00	0.00	0.00	12,000.00	9,000.00	3,000.00	9,000.00	0.00	9,000.00
	23.10.3301	cnd	83,000.00	0.00	0.00	83,000.00	80,000.00	3,000.00	0.00	80,000.00	0.00
	23.10.3306	cnd	76,000.00	0.00	0.00	76,000.00	76,000.00	0.00	0.00	76,000.00	0.00
	23.10.3311	cnd	89,000.00	0.00	0.00	89,000.00	89,000.00	0.00	53,400.00	35,600.00	53,400.00
	23.10.3313	cnd	804,000.00	0.00	0.00	804,000.00	800,070.00	3,930.00	577,143.00	222,927.00	577,143.00
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.10.3314	cnd	105,000.00	0.00	0.00	105,000.00	103,000.00	2,000.00	87,550.00	15,450.00	87,550.00
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.10.4101	cnd	22,000.00	-4,000.00	0.00	18,000.00	16,500.00	1,400.00	14,350.00	2,250.00	14,350.00
		caa	0.00	4,000.00	0.00	4,000.00	2,759.71	1,240.29	2,759.71	0.00	2,759.71
	prog. 1	cnd	1,320,000.00	-4,000.00	0.00	1,316,000.00	1,253,034.00	62,966.00	817,833.31	435,200.69	817,933.31
		caa	0.00	4,000.00	0.00	4,000.00	2,759.71	1,240.29	2,759.71	0.00	2,759.71
	23.20.3304	cnd	14,241,000.00	13,000.00	-270,000.00	13,984,000.00	13,984,000.00	0.00	12,984,513.00	999,487.00	12,984,513.00
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3305	cnd	802,000.00	0.00	0.00	802,000.00	802,000.00	0.00	714,046.00	87,954.00	714,046.00
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3306	cnd	36,000.00	-36,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3308	cnd	30,000.00	0.00	0.00	30,000.00	30,000.00	0.00	28,359.37	1,640.63	28,359.37
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3309	cnd	1,099,000.00	1,000.00	120,000.00	1,220,000.00	1,220,000.00	0.00	1,103,783.89	116,216.11	1,103,783.89
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3310	cnd	1,475,000.00	2,000.00	0.00	1,477,000.00	1,477,000.00	0.00	1,342,383.12	134,616.88	1,342,383.12
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3315	cnd	3,317,000.00	3,000.00	-150,000.00	3,170,000.00	3,170,000.00	0.00	2,951,557.43	218,442.57	2,951,557.43
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3316	cnd	4,507,000.00	4,000.00	-160,000.00	4,351,000.00	4,351,000.00	0.00	4,028,441.28	322,558.72	4,028,441.28
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3317	cnd	182,000.00	0.00	500,000.00	682,000.00	681,564.00	436.00	130,934.00	550,630.00	130,934.00
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	23.20.3318	cnd	651,000.00	0.00	-40,000.00	611,000.00	611,000.00	0.00	566,211.00	44,789.00	566,211.00
		caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

compte d'exécution (18/02/2013 11.20.21)

Page 007

A.B.	cmd/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES	
	cd					IMPUTES (2)			REPORTER		

prog. 2	cmd	26,340,000.00	0.00	-13,000.00	0.00	26,327,000.00	26,326,564.00	436.00	23,850,229.09	2,476,334.91	23,850,229.09
	caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

23.50.6135	cmd	474,000.00	0.00	-83,000.00	0.00	391,000.00	391,000.00	0.00	331,800.00	59,200.00	331,800.00
	caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

prog. 5	cmd	474,000.00	0.00	-83,000.00	0.00	391,000.00	391,000.00	0.00	331,800.00	59,200.00	331,800.00
	caa	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

div.23	cmd	28,134,000.00	0.00	-100,000.00	0.00	28,034,000.00	27,970,598.00	63,402.00	24,999,862.40	2,970,735.60	24,999,862.40
	caa	0.00	0.00	4,000.00	0.00	4,000.00	2,759.71	1,240.29	2,759.71	0.00	2,759.71

24.00.0101	cmd	750,000.00	0.00	0.00	0.00	-750,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24.00.1201	cmd	136,000.00	0.00	0.00	0.00	-119,000.00	16,888.85	111.15	473.85	16,415.00	473.85
24.00.1202	cmd	102,000.00	0.00	0.00	0.00	-42,000.00	55,990.09	4,009.91	55,990.09	0.00	55,990.09
24.00.1204	ce	40,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	33,434.11	6,565.89	0.00	0.00	0.00
24.00.1204	co	41,000.00	0.00	0.00	0.00	41,000.00	2,768.48	38,231.52	2,768.48	0.00	2,768.48
24.00.3302	cmd	1,204,000.00	0.00	0.00	0.00	811,000.00	2,011,522.00	3,478.00	1,417,970.00	593,552.00	1,417,970.00
24.00.3303	cmd	3,495,000.00	0.00	0.00	0.00	-545,000.00	2,950,000.00	0.00	2,360,000.00	590,000.00	2,360,000.00
24.00.3304	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	645,000.00	645,000.00	0.00	0.00	645,000.00	0.00
24.00.5203	ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24.00.5203	co	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24.00.5204	ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24.00.5204	co	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24.00.5301	cmd	20,000.00	0.00	0.00	0.00	20,000.00	16,113.11	3,886.89	4,927.24	11,185.87	4,927.24
24.00.6135	cmd	183,000.00	0.00	0.00	0.00	183,000.00	183,000.00	0.00	128,100.00	54,900.00	128,100.00
24.00.6304	ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
24.00.6304	co	150,000.00	0.00	0.00	0.00	150,000.00	150,000.00	0.00	150,000.00	0.00	150,000.00
24.00.7001	ce	39,000.00	0.00	0.00	0.00	39,000.00	30,657.45	8,332.55	0.00	0.00	0.00
24.00.7001	co	2,000.00	0.00	0.00	0.00	2,000.00	0.00	2,000.00	0.00	0.00	0.00

prog. 0	cmd	5,890,000.00	0.00	0.00	0.00	5,890,000.00	5,878,514.05	11,485.95	3,967,461.18	1,911,052.87	3,967,461.18
	ce	79,000.00	0.00	0.00	0.00	79,000.00	64,101.56	14,898.44	0.00	0.00	0.00
	co	193,000.00	0.00	0.00	0.00	193,000.00	152,768.48	40,231.52	152,768.48	0.00	152,768.48

compte d'exécution (18/02/2013 11.20.21)

Page 008

	A.B.	cmd/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1) - (2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
		cd					IMPUTES (2)			REPORTER	
	div.24	cmd	5,890,000.00	0.00	0.00	5,890,000.00	5,878,514.05	11,485.95	3,967,461.18	1,911,052.87	3,967,461.18
		ce	79,000.00	0.00	0.00	79,000.00	64,101.56	14,898.44	0.00	0.00	0.00
		co	193,000.00	0.00	0.00	193,000.00	152,768.48	40,231.52	152,768.48	0.00	152,768.48
	25.00.1104	cmd	2,318,000.00	0.00	80,000.00	2,318,000.00	2,318,000.00	0.00	2,119,188.01	198,811.99	2,119,188.01
	25.00.1203	cmd	7,608,000.00	0.00	12,000.00	7,740,000.00	7,728,000.00	12,000.00	7,705,063.00	22,937.00	7,705,063.00
	25.00.1211	cmd	171,000.00	0.00	0.00	171,000.00	151,000.00	0.00	49,782.00	101,218.00	49,782.00
	25.00.1213	cmd	99,000.00	0.00	0.00	99,000.00	79,000.00	0.00	79,000.00	0.00	79,000.00
	25.00.2111	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	25.00.7401	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	25.00.9111	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	prog. 0	cmd	10,196,000.00	0.00	92,000.00	10,288,000.00	10,276,000.00	12,000.00	9,953,033.01	322,966.99	9,953,033.01
	div.25	cmd	10,196,000.00	0.00	92,000.00	10,288,000.00	10,276,000.00	12,000.00	9,953,033.01	322,966.99	9,953,033.01
	26.10.0101	cmd	733,000.00	0.00	0.00	733,000.00	688,201.57	72,798.33	375,408.38	312,793.29	199,408.38
	26.10.1201	cmd	6,000.00	0.00	0.00	6,000.00	1,223.40	3,776.60	1,223.40	0.00	1,223.40
	26.10.1202	cmd	25,000.00	0.00	0.00	25,000.00	51,225.35	774.65	435.60	50,789.75	435.60
	26.10.1203	ce	0.00	0.00	0.00	0.00	50,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	26.10.1203	co	34,000.00	0.00	-2,000.00	32,000.00	22,203.69	9,796.31	22,203.69	0.00	22,203.69
	26.10.3301	cmd	86,000.00	0.00	0.00	86,000.00	51,000.00	9,000.00	0.00	51,000.00	0.00
	26.10.3302	cmd	6,057,000.00	0.00	7,000.00	6,064,000.00	6,057,000.00	7,000.00	5,593,419.57	463,580.43	5,593,419.57
	26.10.3303	cmd	18,000.00	0.00	0.00	18,000.00	14,848.83	3,151.17	0.00	14,848.83	0.00
	26.10.3304	cmd	4,000.00	0.00	0.00	4,000.00	4,000.00	0.00	75.58	3,924.42	75.58
	26.10.3306	cmd	32,000.00	0.00	0.00	32,000.00	17,000.00	2,000.00	0.00	17,000.00	0.00
	26.10.3307	cmd	68,000.00	0.00	0.00	68,000.00	68,000.00	0.00	54,400.00	13,600.00	54,400.00
	26.10.3308	cmd	199,000.00	0.00	0.00	199,000.00	199,000.00	0.00	159,200.00	39,800.00	159,200.00
	26.10.3309	cmd	1,112,000.00	0.00	0.00	1,112,000.00	1,091,629.00	20,371.00	1,037,047.55	54,581.45	1,037,047.55
	26.10.3310	cmd	36,000.00	0.00	0.00	36,000.00	36,000.00	0.00	0.00	36,000.00	0.00
	26.10.3311	cmd	30,000.00	0.00	0.00	30,000.00	6,500.00	8,100.00	0.00	6,500.00	0.00
	26.10.3312	cmd	25,000.00	0.00	0.00	25,000.00	25,000.00	0.00	20,000.00	5,000.00	20,000.00
	26.10.4104	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	26.10.4523	cmd	110,000.00	0.00	0.00	110,000.00	110,000.00	0.00	110,000.00	0.00	110,000.00
	26.10.4524	cmd	16,000.00	0.00	0.00	16,000.00	16,000.00	0.00	16,000.00	0.00	16,000.00
	26.10.4525	cmd	53,000.00	0.00	0.00	53,000.00	53,000.00	0.00	53,000.00	0.00	53,000.00

compte d'exécution (12/02/2013 11.20.21)

A.B.	CHG/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
						IMPUTES (2)			REPORTER	
prog. 1	end 8,610,000.00	0.00	7,000.00	0.00	8,617,000.00	8,490,028.25	126,971.75	7,420,210.08	1,069,818.17	7,244,210.08
	ce 0.00	0.00	50,000.00	0.00	50,000.00	50,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	co 34,000.00	0.00	-2,000.00	0.00	32,000.00	22,203.69	9,796.31	22,203.69	0.00	22,203.69
26.20.1101	end 0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
26.20.3301	end 256,000.00	0.00	0.00	0.00	256,000.00	216,200.00	39,800.00	114,360.00	101,840.00	114,360.00
26.20.4103	end 49,000.00	0.00	0.00	0.00	49,000.00	48,500.00	500.00	48,500.00	0.00	48,500.00
26.20.4131	end 8,300,000.00	0.00	84,000.00	0.00	8,384,000.00	8,384,000.00	0.00	8,300,000.00	84,000.00	8,300,000.00
26.20.8550	end 0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
prog. 2	end 8,605,000.00	0.00	84,000.00	0.00	8,689,000.00	8,648,700.00	40,300.00	8,462,860.00	185,840.00	8,462,860.00
26.30.4305	end 29,222,000.00	0.00	0.00	0.00	29,222,000.00	29,222,000.00	0.00	29,222,000.00	0.00	29,222,000.00
26.30.4306	end 2,420,000.00	0.00	0.00	0.00	2,420,000.00	2,420,000.00	0.00	2,420,000.00	0.00	2,420,000.00
prog. 3	end 31,642,000.00	0.00	0.00	0.00	31,642,000.00	31,642,000.00	0.00	31,642,000.00	0.00	31,642,000.00
div.26	end 48,857,000.00	0.00	91,000.00	0.00	48,948,000.00	48,780,728.25	167,271.75	47,525,070.08	1,255,658.17	47,349,070.08
	ce 0.00	0.00	50,000.00	0.00	50,000.00	50,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	co 34,000.00	0.00	-2,000.00	0.00	32,000.00	22,203.69	9,796.31	22,203.69	0.00	22,203.69
27.01.1211	end 119,000.00	0.00	0.00	0.00	119,000.00	119,000.00	0.00	106,722.00	12,278.00	106,722.00
27.01.4303	end 380,000.00	0.00	-380,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27.06.4323	end 12,000.00	0.00	0.00	-1,000.00	11,000.00	11,000.00	0.00	9,553.62	1,446.38	9,553.62
27.06.6322	end 76,000.00	0.00	0.00	1,000.00	77,000.00	77,000.00	0.00	76,704.86	295.14	76,704.86
27.07.2111	end 951,000.00	0.00	0.00	0.00	951,000.00	951,000.00	0.00	950,370.04	629.96	950,370.04
27.07.9111	end 748,000.00	0.00	0.00	0.00	748,000.00	748,000.00	0.00	747,129.96	870.04	747,129.96
27.08.2111	end 0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
27.08.9111	end 0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
prog. 0	end 2,286,000.00	0.00	-380,000.00	0.00	1,906,000.00	1,906,000.00	0.00	1,890,480.48	15,519.52	1,890,480.48
div.27	end 2,286,000.00	0.00	-380,000.00	0.00	1,906,000.00	1,906,000.00	0.00	1,890,480.48	15,519.52	1,890,480.48
28.00.5202	ce 148,000.00	0.00	0.00	0.00	148,000.00	137,050.00	10,950.00	0.00	0.00	0.00

compte d'exécution (18/02/2013 11.20.21)

Page 010

A.B.	cd	CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
	cd						IMPUTES (2)			REPORTER	
28.00.5202	co	148,000.00	0.00	0.00	0.00	148,000.00	148,000.00	0.00	148,000.00	0.00	148,000.00
28.00.6135	end	70,000.00	0.00	-21,000.00	0.00	49,000.00	49,000.00	0.00	49,000.00	0.00	49,000.00
prog. 0	end	70,000.00	0.00	-21,000.00	0.00	49,000.00	49,000.00	0.00	49,000.00	0.00	49,000.00
	ce	148,000.00	0.00	0.00	0.00	148,000.00	137,040.00	10,960.00	0.00	0.00	0.00
	co	148,000.00	0.00	0.00	0.00	148,000.00	148,000.00	0.00	148,000.00	0.00	148,000.00
div.28	end	70,000.00	0.00	-21,000.00	0.00	49,000.00	49,000.00	0.00	49,000.00	0.00	49,000.00
	ce	148,000.00	0.00	0.00	0.00	148,000.00	137,040.00	10,960.00	0.00	0.00	0.00
	co	148,000.00	0.00	0.00	0.00	148,000.00	148,000.00	0.00	148,000.00	0.00	148,000.00
29.02.1101	end	1,180,000.00	0.00	-80,000.00	0.00	1,100,000.00	1,100,000.00	0.00	1,035,310.23	64,689.77	1,035,310.23
29.02.1211	end	350,000.00	0.00	0.00	0.00	350,000.00	350,000.00	0.00	350,000.00	0.00	350,000.00
29.02.6135	end	602,000.00	0.00	-65,000.00	225,000.00	762,000.00	762,000.00	0.00	421,400.00	340,600.00	421,400.00
29.02.7402	end	50,000.00	0.00	0.00	0.00	50,000.00	49,805.80	194.20	22,000.00	27,805.80	22,000.00
29.03.0101	end	150,000.00	0.00	0.00	-54,000.00	96,000.00	83,219.78	12,780.22	63,087.60	20,152.18	63,067.60
29.03.1101	end	3,868,000.00	0.00	0.00	64,000.00	3,932,000.00	3,932,000.00	0.00	3,666,827.05	265,172.95	3,666,827.05
29.03.1102	end	80,000.00	0.00	0.00	-40,000.00	40,000.00	40,000.00	0.00	31,531.23	8,468.77	31,531.23
29.03.1104	end	31,000.00	0.00	0.00	-24,000.00	7,000.00	7,000.00	0.00	6,038.87	961.13	6,038.87
29.03.1105	end	454,000.00	0.00	26,000.00	0.00	480,000.00	479,063.62	936.38	386,117.39	92,946.23	386,117.39
29.03.1106	end	204,000.00	0.00	200,000.00	0.00	404,000.00	404,000.00	0.00	10,781.21	393,218.79	10,781.21
29.03.1107	end	11,753,000.00	0.00	-553,000.00	0.00	11,200,000.00	11,200,000.00	0.00	10,782,806.16	417,193.84	10,782,806.16
29.03.1108	end	2,300,000.00	0.00	-100,000.00	0.00	2,200,000.00	2,200,000.00	0.00	2,052,130.08	147,869.92	2,052,130.08
29.03.1121	end	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29.03.1200	end	10,000.00	0.00	0.00	0.00	10,000.00	8,203.53	1,796.47	6,521.64	1,681.89	6,521.64
29.03.1201	ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29.03.1201	co	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
29.03.1210	end	7,000.00	0.00	0.00	0.00	7,000.00	5,370.00	1,630.00	0.00	5,370.00	0.00
29.03.1211	end	7,125,000.00	0.00	0.00	0.00	7,125,000.00	7,124,524.52	75.48	6,062,705.82	1,062,705.82	6,062,705.82
29.03.1212	end	181,000.00	0.00	0.00	-54,000.00	127,000.00	126,502.36	497.64	115,793.82	10,708.54	115,793.82
29.03.3301	end	40,000.00	0.00	0.00	0.00	40,000.00	40,000.00	0.00	36,000.00	4,000.00	36,000.00
29.03.4305	end	691,000.00	0.00	0.00	0.00	691,000.00	691,000.00	0.00	552,800.00	138,200.00	552,800.00
29.03.6135	end	8,033,000.00	0.00	-1,489,000.00	-777,000.00	5,767,000.00	5,767,000.00	0.00	5,623,100.00	143,900.00	5,623,100.00
29.03.7401	end	816,000.00	0.00	0.00	608,000.00	1,424,000.00	1,423,965.18	34.82	597,578.83	826,386.35	597,578.83
29.03.7402	end	201,000.00	0.00	0.00	0.00	201,000.00	200,924.46	75.54	13,722.89	187,201.57	13,722.89
29.03.7403	end	10,800.00	0.00	-6,000.00	0.00	4,800.00	3,623.85	376.15	3,623.85	0.00	3,623.85

Ordonnances visées sur crédits reportés

Critères de sélection

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
 Budget.....: décret
 Année AB.....: 2011
 Tiers

	Visa	Reporté	Ordonné	Payé	Encours
01.00.1102 2011					
	cnd				
total 01.00.1102		34,289.78	21,818.96	21,818.96	12,470.82
total PR 0		34,289.78	21,818.96	21,818.96	12,470.82
total DO 01		34,289.78	21,818.96	21,818.96	12,470.82
02.00.1102 2011					
	cnd				
total 02.00.1102		8,986.20	4,898.72	4,898.72	4,087.48
total PR 0		8,986.20	4,898.72	4,898.72	4,087.48
total DO 02		8,986.20	4,898.72	4,898.72	4,087.48
03.00.1102 2011					
	cnd				
total 03.00.1102		39,790.81	1,088.04	1,088.04	38,702.77
total PR 0		39,790.81	1,088.04	1,088.04	38,702.77
total DO 03		39,790.81	1,088.04	1,088.04	38,702.77
04.00.1102 2011					
	cnd				
total 04.00.1102		14,721.61	401.49	401.49	14,320.12
total PR 0		14,721.61	401.49	401.49	14,320.12
total DO 04		14,721.61	401.49	401.49	14,320.12
05.00.1102 2011					
	cnd				
total 05.00.1102		15,981.48	1,061.28	1,061.28	14,920.20
total PR 0		15,981.48	1,061.28	1,061.28	14,920.20

RM35 (16/02/2013 12.45.12)

Page 002

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonné	Payé	Encours
total DO 05	15,981.48	1,061.28	1,061.28	1,061.28	14,920.20
total PR 0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
total DO 06	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
total PR 0	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
total DO 07	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21.00.0103 2011	end				
total 21.00.0103	59,300.00	56,500.00	56,500.00	56,500.00	2,800.00
21.00.0105 2011	end				
total 21.00.0105	759,999.52	744,513.67	744,513.67	744,513.67	15,485.85
21.00.0107 2011	end				
total 21.00.0107	183,900.00	0.00	0.00	0.00	183,900.00
21.00.0108 2011	end				
total 21.00.0108	917,802.08	726,274.49	644,562.21	191,527.59	
21.00.1103 2011	end				
total 21.00.1103	593,237.57	240,633.29	240,633.29	352,604.28	
21.00.1104 2011	end				
total 21.00.1104	173,241.28	35,770.99	35,770.99	137,470.29	
21.00.1105 2011	end				
total 21.00.1105	157,254.13	141,555.14	141,555.14	15,698.99	
21.00.1108 2011	end				
total 21.00.1108	514.33	0.00	0.00	514.33	
21.00.1109 2011	end				
total 21.00.1109	30.84	0.00	0.00	30.84	

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
21.00.1110 2011	cmd				
	total 21.00.1110	164.00	0.00	0.00	164.00
21.00.1111 2011	cmd				
	total 21.00.1111	116,157.27	48,259.19	48,259.19	67,898.08
21.00.1120 2011	cmd				
	total 21.00.1120	800.00	0.00	0.00	800.00
21.00.1121 2011	cmd				
	total 21.00.1121	26,439.23	0.00	0.00	26,439.23
21.00.1201 2011	cmd				
	total 21.00.1201	15,982.92	13,146.40	13,146.40	2,836.52
21.00.1203 2011	cmd				
	total 21.00.1203	69,560.57	69,560.57	69,560.57	0.00
21.00.1204 2011	cmd				
	total 21.00.1204	57,142.71	54,235.91	54,235.91	2,906.80
21.00.1205 2011	cmd				
	total 21.00.1205	5,742.13	940.50	940.50	4,801.63
21.00.1211 2011	cmd				
	total 21.00.1211	291,452.70	60,028.50	60,028.50	231,424.20
21.00.1213 2011	cmd				
	total 21.00.1213	21,795.07	4,990.09	4,990.09	16,804.98
21.00.1215 2011	cmd				
	total 21.00.1215	688.36	0.00	0.00	688.36
21.00.7401 2011	cmd				
	total 21.00.7401	49,062.71	47,785.70	47,785.70	1,277.01
21.00.7402 2011	cmd				

RM35 (18/02/2013 12.45.12)

Page 004

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
	total 21.10.7402	1,891.00	1,766.99	1,766.99	124.01
	total PR 0	3,502,158.42	2,245,961.43	2,164,249.15	1,256,196.99
	total PR 1	0.00	0.00	0.00	0.00
	total PR 2	0.00	0.00	0.00	0.00
	total DO 21	3,502,158.42	2,245,961.43	2,164,249.15	1,256,196.99
22.10.1201 2011	cnd				
	total 22.10.1201	49,358.17	47,816.56	11,401.76	1,541.61
22.10.1202 2011	cnd				
	total 22.10.1202	27,000.00	25,076.52	0.00	1,923.48
22.10.3301 2011	cnd				
	total 22.10.3301	426,500.00	408,116.31	376,391.31	18,383.69
22.10.3303 2011	cnd				
	total 22.10.3303	121,936.95	109,096.67	109,096.67	12,840.28
22.10.3304 2011	cnd				
	total 22.10.3304	35,533.43	28,163.62	0.00	7,369.81
22.10.3305 2011	cnd				
	total 22.10.3305	16,800.00	10,716.13	0.00	6,083.87
22.10.3306 2011	cnd				
	total 22.10.3306	708,520.76	620,022.91	620,022.91	88,497.85
22.10.3307 2011	cnd				
	total 22.10.3307	84,503.78	44,445.68	44,445.68	40,058.10
22.10.3308 2011	cnd				
	total 22.10.3308	4,200.00	4,200.00	4,200.00	0.00

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
22.10.3311 2011	cmd				
total 22.10.3311		4,892.22	4,037.09	4,037.09	855.13
22.10.5301 2011	cmd				
total 22.10.5301		121,600.00	116,214.08	103,832.18	5,385.92
total PR 1		1,600,845.31	1,417,905.57	1,273,427.60	182,939.74
22.20.0001 2011	cmd				
total 22.20.0001		655,128.85	463,617.25	455,967.67	191,511.60
22.20.1202 2011	cmd				
total 22.20.1202		15,320.38	12,551.22	1,896.22	2,769.16
22.20.3302 2011	cmd				
total 22.20.3302		82,400.00	81,400.00	81,400.00	1,000.00
22.20.3303 2011	cmd				
total 22.20.3303		42,720.00	42,514.04	35,350.00	205.96
22.20.3304 2011	cmd				
total 22.20.3304		96,550.00	93,630.66	71,560.00	2,919.34
22.20.3305 2011	cmd				
total 22.20.3305		30,800.00	30,800.00	30,800.00	0.00
22.20.3306 2011	cmd				
total 22.20.3306		23,817.93	16,480.27	16,480.27	7,337.66
22.20.3307 2011	cmd				
total 22.20.3307		175,053.22	138,658.56	135,534.52	36,394.66
22.20.3308 2011	cmd				
total 22.20.3308		641,512.54	546,293.95	472,014.97	95,218.59
22.20.3309 2011	cmd				
total 22.20.3309		53,341.01	50,213.39	39,713.62	3,127.62

RM35 (18/02/2013 12.45.12)

Page 006

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonné.	Payé	Encours
22.20.4305 2011	cnd				
total 22.20.4305		147,364.60	137,517.18	93,724.74	9,847.42
22.20.5201 2011	cnd				
total 22.20.5201		13,025.00	13,025.00	13,025.00	0.00
22.20.6301 2011	cnd				
total 22.20.6301		88,172.80	85,682.51	75,379.60	2,490.29
total PR 2		2,065,206.33	1,712,394.03	1,522,846.61	352,822.30
22.32.1101 2011	cnd				
total 22.32.1101		43,063.93	3,132.63	3,132.63	39,931.30
22.32.4131 2011	cnd				
total 22.32.4131		270,657.58	234,308.38	234,308.38	36,349.20
22.33.4103 2011	cnd				
total 22.33.4103		1,000,000.00	1,000,000.00	1,000,000.00	0.00
total PR 3		1,313,721.51	1,237,441.01	1,237,441.01	76,280.50
22.40.3312 2011	cnd				
total 22.40.3312		2,254,648.25	2,254,648.25	2,254,648.25	0.00
22.40.3313 2011	cnd				
total 22.40.3313		464,200.21	306,611.07	306,611.07	157,589.14
22.40.3314 2011	cnd				
total 22.40.3314		8,167.21	7,675.44	7,675.44	491.77
22.40.3315 2011	cnd				
total 22.40.3315		142,083.04	48,093.40	35,958.00	93,989.64
22.40.3316 2011	cnd				
total 22.40.3316		26,889.01	10,420.20	10,420.20	16,468.81

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
22.40.3317 2011	cmd				
total 22.40.3317		174,925.00	163,480.00	147,125.00	11,445.00
22.40.3318 2011	cmd				
total 22.40.3318		3,389.07	2,558.48	2,558.48	830.59
total PR 4		3,074,301.79	2,793,486.84	2,764,996.44	280,814.95
total PR 5		0.00	0.00	0.00	0.00
total DO 22		8,054,074.94	7,161,217.45	6,798,711.66	892,857.49
23.10.1201 2011	cmd				
total 23.10.1201		49,143.27	45,439.99	18,439.99	3,703.28
23.10.3306 2011	cmd				
total 23.10.3306		41,150.00	41,150.00	35,900.00	0.00
23.10.3311 2011	cmd				
total 23.10.3311		35,600.00	22,707.98	0.00	12,892.02
23.10.3313 2011	cmd				
total 23.10.3313		140,640.00	138,175.87	123,789.87	2,464.13
23.10.3314 2011	cmd				
total 23.10.3314		20,450.00	20,450.00	19,700.00	0.00
23.10.4101 2011	cmd				
total 23.10.4101		2,250.00	0.00	0.00	2,250.00
total PR 1		289,233.27	267,923.84	197,829.96	21,309.43
23.20.3304 2011	cmd				
total 23.20.3304		833,858.00	673,162.33	673,162.33	160,695.67
23.20.3305 2011	cmd				

RM35 (18/02/2013 12.45.12)

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
23.20.3308 2011					
total 23.20.3305	45,140.00	14,100.07	14,100.07	14,100.07	31,039.93
cnd					
total 23.20.3308	1,397.00	1,177.04	1,177.04	1,177.04	219.96
23.20.3309 2011					
total 23.20.3309	62,814.44	56,816.96	56,816.96	56,816.96	5,997.48
cnd					
total 23.20.3310	152,042.06	95,952.77	95,952.77	95,952.77	56,089.29
23.20.3315 2011					
total 23.20.3315	214,528.49	179,173.62	179,173.62	179,173.62	35,354.87
cnd					
total 23.20.3316	307,650.00	189,147.16	189,147.16	189,147.16	118,502.84
23.20.3317 2011					
total 23.20.3317	597,757.00	597,162.75	597,162.75	521,497.00	594.21
23.20.3318 2011					
total 23.20.3318	57,880.00	27,875.64	27,875.64	27,875.64	30,004.36
total PR 2	2,273,066.99	1,834,568.38	1,758,902.59	438,498.61	
total PR 5	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
total DO 23	2,562,300.26	2,102,492.22	1,956,732.45	459,808.04	
24.00.1202 2011					
total 24.00.1202	25,373.90	23,667.76	23,667.76	23,667.76	1,706.14
24.00.3302 2011					
total 24.00.3302	890,956.60	888,723.86	736,500.76	2,232.74	
24.00.3303 2011					
total 24.00.3303	1,923,247.20	1,923,247.20	1,923,247.20		0.00

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonné	Payé	Encours
24.00.3304 2011	cnd				
total 24.00.3304		605,000.00	605,000.00	484,000.00	0.00
24.00.5301 2011	cnd				
total 24.00.5301		7,936.82	5,273.51	5,273.51	2,663.31
total PR 0		3,452,514.52	3,445,912.33	3,172,589.23	6,602.19
total DO 24		3,452,514.52	3,445,912.33	3,172,589.23	6,602.19
25.00.1104 2011	cnd				
total 25.00.1104		145,735.40	49,613.71	49,613.71	96,121.69
25.00.1203 2011	cnd				
total 25.00.1203		28,061.20	10,018.50	10,018.50	18,042.70
25.00.1211 2011	cnd				
total 25.00.1211		98,992.94	98,992.94	98,992.94	0.00
total PR 0		272,789.54	158,625.15	158,625.15	114,164.39
total DO 25		272,789.54	158,625.15	158,625.15	114,164.39
26.10.0101 2011	cnd				
total 26.10.0101		682,903.00	664,195.63	603,790.63	18,707.37
26.10.1202 2011	cnd				
total 26.10.1202		15,566.65	15,566.65	15,566.65	0.00
26.10.3301 2011	cnd				
total 26.10.3301		42,400.00	42,400.00	34,800.00	0.00
26.10.3302 2011	cnd				
total 26.10.3302		373,177.27	225,820.02	225,820.02	147,357.25
26.10.3303 2011	cnd				

RM35 (18/02/2013 12.45.12)

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonné.	Payé	Encours
26.10.3304 2011					
total 26.10.3303		19,294.13	19,294.13	19,294.13	0.00
cnd					
total 26.10.3304		3,832.75	56.90	56.90	3,765.85
26.10.3306 2011					
cnd					
total 26.10.3306		3,200.00	3,200.00	3,200.00	0.00
26.10.3307 2011					
cnd					
total 26.10.3307		13,600.00	13,600.00	13,600.00	0.00
26.10.3308 2011					
cnd					
total 26.10.3308		39,390.37	0.00	0.00	39,390.37
26.10.3309 2011					
cnd					
total 26.10.3309		89,358.05	36,000.00	36,000.00	53,358.05
26.10.3311 2011					
cnd					
total 26.10.3311		12,000.00	9,600.00	9,600.00	2,400.00
26.10.4104 2011					
cnd					
total 26.10.4104		64,000.00	64,000.00	0.00	0.00
total PR 1		1,358,722.22	1,093,743.33	961,738.33	264,978.89
26.20.3301 2011					
cnd					
total 26.20.3301		102,060.00	100,660.00	100,660.00	1,400.00
total PR 2		102,060.00	100,660.00	100,660.00	1,400.00
total PR 3		0.00	0.00	0.00	0.00
total DO 26		1,460,782.22	1,194,403.33	1,062,398.33	266,378.89
27.01.1211 2011					
cnd					
total 27.01.1211		12,278.00	11,858.00	0.00	420.00

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
27.06.4323 2011	cmd				
total 27.06.4323		6,982.64	0.00	0.00	6,982.64
27.06.6322 2011	cmd				
total 27.06.6322		564.42	0.00	0.00	564.42
27.07.2111 2011	cmd				
total 27.07.2111		150.56	0.00	0.00	150.56
27.07.9111 2011	cmd				
total 27.07.9111		349.44	0.00	0.00	349.44
total PR 0		20,225.06	11,858.00	0.00	8,367.06
total DO 27		20,225.06	11,858.00	0.00	8,367.06
total PR 0		0.00	0.00	0.00	0.00
total DO 28		0.00	0.00	0.00	0.00
29.02.1101 2011	cmd				
total 29.02.1101		94,295.89	6,481.49	6,481.49	87,814.40
29.03.0101 2011	cmd				
total 29.03.0101		107,457.50	101,346.48	93,481.48	6,111.02
29.03.1101 2011	cmd				
total 29.03.1101		203,897.07	203,897.07	203,897.07	0.00
29.03.1102 2011	cmd				
total 29.03.1102		20,061.33	5,344.08	5,344.08	14,717.25
29.03.1104 2011	cmd				
total 29.03.1104		4,152.17	1,482.74	1,482.74	2,669.43
29.03.1105 2011	cmd				
total 29.03.1105		85,167.17	80,496.24	80,496.24	4,670.93

RM35 (18/02/2013 12.45.12)

Page 012

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonné.	Payé	Encours
29.03.1107 2011	cmd				
total 29.03.1107		467,277.82	285,579.11	285,579.11	181,698.71
29.03.1108 2011	cmd				
total 29.03.1108		150,876.96	16,531.92	16,531.92	134,345.04
29.03.1121 2011	cmd				
total 29.03.1121		6,000.00	0.00	0.00	6,000.00
29.03.1210 2011	cmd				
total 29.03.1210		4,772.45	4,772.44	4,772.44	0.01
29.03.1211 2011	cmd				
total 29.03.1211		934,930.03	931,061.91	931,061.91	3,868.12
29.03.1212 2011	cmd				
total 29.03.1212		229.65	229.65	229.65	0.00
29.03.4305 2011	cmd				
total 29.03.4305		69,100.00	69,100.00	69,100.00	0.00
29.03.7401 2011	cmd				
total 29.03.7401		241,093.31	239,228.82	239,228.82	1,864.49
29.03.7402 2011	cmd				
total 29.03.7402		262,617.04	262,617.03	262,617.03	0.01
29.03.7403 2011	cmd				
total 29.03.7403		2,841.34	0.00	0.00	2,841.34
total PR 0		2,654,769.73	2,208,168.98	2,200,303.98	446,600.75
total DO 29		2,654,769.73	2,208,168.98	2,200,303.98	446,600.75
30.00.3301 2011	cmd				
total 30.00.3301		25,479.34	12,538.01	12,538.01	12,941.33

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonné.	Payé	Encours
30.00.3302 2011					
cmd					
total 30.00.3302		50,000.00	50,000.00	50,000.00	0.00
30.00.4501 2011					
cmd					
total 30.00.4501		58,000.00	58,000.00	58,000.00	0.00
30.01.1201 2011					
cmd					
total 30.01.1201		16,500.00	16,500.00	16,500.00	0.00
30.01.3301 2011					
cmd					
total 30.01.3301		164,700.00	164,700.00	160,700.00	0.00
total PR 0		314,679.34	301,738.01	297,738.01	12,941.33
total DO 30		314,679.34	301,738.01	297,738.01	12,941.33
total selection		22,408,063.91	18,859,645.39	17,840,716.45	3,548,418.52

compte d'exécution (18/02/2013 11.19.30)

critères de sélection :

date de fin.....: 31/01/2013

budget.....: reglement

Année AB.....: 2012

A.B.	end/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
	cd					IMPENSES (2)			REPORTER	
10.00.1103	end	2,775,000.00	0.00	-255,000.00	0.00	2,520,000.00	0.00	2,434,009.28	85,990.72	2,434,009.28
10.00.1104	end	228,000.00	0.00	-23,000.00	0.00	205,000.00	0.00	183,845.87	21,154.13	183,845.87
10.00.1105	end	115,000.00	0.00	0.00	0.00	115,000.00	0.00	96,239.71	18,760.29	96,239.71
10.00.1106	end	1,430,000.00	0.00	-20,000.00	0.00	1,410,000.00	0.00	1,409,863.52	136.48	1,409,863.52
10.00.1130	end	69,000.00	0.00	-4,000.00	0.00	65,000.00	0.00	55,785.15	9,214.85	54,748.34
10.00.1201	end	4,000.00	0.00	0.00	0.00	4,000.00	0.00	1,156.62	2,843.38	1,156.62
10.00.1202	end	66,000.00	0.00	4,000.00	0.00	69,488.55	511.45	56,022.72	13,465.83	56,022.72
10.00.1203	end	16,000.00	0.00	0.00	0.00	15,996.33	3.67	13,682.76	2,313.57	13,682.76
10.00.1204	end	12,000.00	0.00	0.00	0.00	10,898.92	1,101.08	8,023.17	2,875.75	8,023.17
10.00.1211	end	255,000.00	0.00	0.00	0.00	254,818.82	181.18	224,281.74	30,537.08	212,531.01
10.00.1212	end	210,000.00	0.00	0.00	0.00	210,000.00	0.00	193,695.33	16,304.67	193,695.33
10.00.1213	end	25,000.00	0.00	0.00	0.00	18,375.64	6,624.36	12,698.59	5,677.05	12,698.59
10.00.3301	end	91,000.00	0.00	0.00	0.00	91,000.00	0.00	91,000.00	0.00	91,000.00
10.00.7401	end	9,000.00	0.00	0.00	0.00	9,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
10.00.7402	end	5,000.00	0.00	0.00	0.00	4,702.94	297.06	4,533.49	169.45	4,533.49
prog. 0	end	5,310,000.00	0.00	-298,000.00	0.00	4,994,281.20	17,718.80	4,784,837.95	209,443.25	4,772,050.41
div. 10	end	5,310,000.00	0.00	-298,000.00	0.00	4,994,281.20	17,718.80	4,784,837.95	209,443.25	4,772,050.41
11.11.1202	end	37,000.00	0.00	0.00	0.00	36,900.00	100.00	36,113.06	786.94	36,113.06
11.11.1203	end	0.00	0.00	34,000.00	0.00	30,892.00	3,108.00	0.00	30,892.00	0.00
11.11.3301	end	399,000.00	0.00	0.00	0.00	441,509.00	13,491.00	70,630.40	370,878.60	70,630.40
11.11.3303	end	116,000.00	0.00	0.00	0.00	113,200.00	2,800.00	24,000.00	89,200.00	24,000.00
11.11.3304	end	253,000.00	0.00	0.00	0.00	253,000.00	0.00	202,400.00	50,600.00	202,400.00
11.11.3321	end	13,000.00	0.00	0.00	0.00	12,806.05	193.95	10,844.71	1,961.34	10,844.71
11.11.4301	end	64,000.00	0.00	0.00	0.00	64,000.00	0.00	43,200.00	20,800.00	43,200.00
11.11.4320	end	208,000.00	0.00	0.00	0.00	208,000.00	0.00	0.00	208,000.00	0.00
11.11.4321	end	34,000.00	0.00	0.00	0.00	29,730.00	4,270.00	12,883.00	16,847.00	12,883.00
11.11.5321	end	27,000.00	0.00	0.00	0.00	26,177.52	822.48	26,177.52	0.00	26,177.52
11.11.6135	end	621,000.00	0.00	0.00	0.00	621,000.00	0.00	434,700.00	186,300.00	434,700.00

A.B.	cmd/ CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Registr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
	cd					IMPUTES (2)			REPORTER	
11.12.1201	cmd	3,000.00	0.00	0.00	0.00	1,626.04	1,373.96	1,626.04	0.00	1,626.04
11.12.1202	cmd	7,000.00	0.00	-7,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.12.3301	cmd	1,396,000.00	0.00	7,000.00	1,403,000.00	1,352,573.00	50,427.00	866,384.00	486,189.00	866,384.00
11.12.3302	cmd	171,000.00	0.00	0.00	171,000.00	171,000.00	0.00	76,063.00	94,937.00	76,063.00
11.13.1202	cmd	15,000.00	0.00	0.00	15,000.00	14,765.93	234.07	0.00	14,765.93	0.00
11.13.3301	cmd	422,000.00	0.00	0.00	422,000.00	421,267.00	733.00	318,944.00	102,323.00	318,944.00
11.13.3302	cmd	99,000.00	0.00	0.00	99,000.00	98,915.00	85.00	71,535.00	27,380.00	71,535.00
11.13.3303	cmd	45,000.00	0.00	0.00	45,000.00	45,000.00	0.00	36,000.00	9,000.00	36,000.00
11.13.4322	cmd	237,000.00	0.00	0.00	334,000.00	320,222.00	13,778.00	272,882.00	47,340.00	272,882.00
	caa	0.00	0.00	0.00	3,000.00	2,605.46	394.54	2,605.46	0.00	2,605.46
11.13.6321	cmd	248,000.00	0.00	0.00	248,000.00	236,605.00	11,395.00	158,080.00	78,525.00	158,080.00
11.13.6322	cmd	75,000.00	0.00	0.00	75,000.00	75,000.00	0.00	0.00	75,000.00	0.00
11.14.1202	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.14.3301	cmd	30,000.00	0.00	0.00	30,000.00	26,650.00	3,350.00	4,850.00	21,800.00	4,850.00
11.15.1202	cmd	10,000.00	0.00	0.00	10,000.00	9,139.53	860.47	2,880.00	6,259.53	2,880.00
11.15.3301	cmd	510,000.00	0.00	0.00	510,000.00	504,900.00	5,100.00	342,240.00	162,660.00	342,240.00
11.15.3302	cmd	121,000.00	0.00	-100,000.00	21,000.00	21,000.00	0.00	16,800.00	4,200.00	16,800.00
11.16.1202	cmd	18,000.00	0.00	0.00	18,000.00	15,133.91	2,866.09	8,343.85	5,790.06	8,343.85
11.16.1211	cmd	59,000.00	0.00	0.00	59,000.00	59,000.00	0.00	59,000.00	0.00	59,000.00
11.16.3301	cmd	460,000.00	0.00	10,000.00	470,000.00	469,150.00	850.00	310,756.51	158,393.49	310,756.51
11.15.3302	cmd	2,518,000.00	0.00	0.00	2,618,000.00	2,618,000.00	0.00	2,094,400.00	523,600.00	2,094,400.00
11.15.3303	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.17.3301	cmd	363,000.00	0.00	0.00	363,000.00	363,000.00	0.00	241,570.00	121,430.00	241,570.00
11.17.3302	cmd	85,000.00	0.00	0.00	85,000.00	85,000.00	0.00	0.00	85,000.00	0.00
prog. 1	cmd	8,864,000.00	0.00	-3,000.00	8,861,000.00	8,745,161.98	115,838.02	5,743,303.09	3,001,858.89	5,743,303.09
	caa	0.00	0.00	3,000.00	3,000.00	2,605.46	394.54	2,605.46	0.00	2,605.46
11.21.1202	cmd	7,000.00	0.00	-7,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.21.1203	cmd	15,000.00	0.00	0.00	15,000.00	14,011.04	988.96	11,929.10	2,081.94	11,929.10
11.21.1212	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.21.3301	cmd	253,000.00	0.00	0.00	253,000.00	252,626.00	374.00	41,636.00	210,990.00	41,636.00
11.21.3302	cmd	83,000.00	0.00	0.00	83,000.00	83,000.00	0.00	30,909.00	52,091.00	30,909.00
11.21.3303	cmd	44,000.00	0.00	0.00	44,000.00	44,000.00	0.00	0.00	44,000.00	0.00
11.21.5201	cmd	17,000.00	0.00	0.00	17,000.00	16,090.00	910.00	0.00	16,090.00	0.00
11.22.1202	cmd	50,000.00	0.00	0.00	50,000.00	49,595.48	404.52	30,545.54	19,049.94	30,545.54

compte d'exécution (18/02/2013 11.19.30)

Page 003

A.B.	cmd/CREDIT INITIAL	Ajust.1	Ajust.2	Regist.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
	cmd					IMPUTES (2)			REPORTER	
11.22.3301	cmd	500,000.00	0.00	0.00	320,000.00	313,950.00	6,050.00	34,216.00	279,734.00	34,216.00
11.22.3302	cmd	176,000.00	0.00	0.00	176,000.00	175,984.98	15.02	0.00	175,984.98	0.00
11.22.3303	cmd	116,000.00	0.00	0.00	116,000.00	115,980.48	19.52	94,000.00	21,980.48	94,000.00
11.22.3304	cmd	0.00	0.00	0.00	180,000.00	178,000.00	2,000.00	0.00	178,000.00	0.00
11.23.1201	cmd	20,000.00	0.00	-10,000.00	10,000.00	9,637.00	363.00	37.00	9,600.00	37.00
11.23.1202	cmd	22,000.00	0.00	0.00	22,000.00	21,312.65	687.35	8,233.17	13,079.48	8,233.17
11.23.3301	cmd	216,000.00	0.00	8,000.00	224,000.00	223,980.00	20.00	117,500.00	106,480.00	117,500.00
11.23.4101	cmd	0.00	0.00	2,000.00	2,000.00	1,300.00	700.00	0.00	1,300.00	0.00
prog. 2	cmd	1,519,000.00	0.00	-7,000.00	1,512,000.00	1,499,467.63	12,532.37	369,005.81	1,130,461.82	369,005.81
11.30.1201	cmd	7,000.00	0.00	7,000.00	16,000.00	9,233.06	6,766.94	9,204.02	29.04	9,204.02
11.30.1202	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.30.1203	ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.30.1203	co	38,000.00	0.00	0.00	38,000.00	38,000.00	0.00	38,000.00	0.00	38,000.00
11.30.1204	cmd	1,000.00	0.00	0.00	1,000.00	625.40	374.60	625.40	0.00	625.40
11.30.3301	cmd	436,000.00	0.00	-2,000.00	434,000.00	434,000.00	0.00	305,145.40	128,854.60	305,145.40
prog. 3	cmd	444,000.00	0.00	7,000.00	451,000.00	443,858.46	7,141.54	314,974.82	128,883.64	314,974.82
	ce	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	co	38,000.00	0.00	0.00	38,000.00	38,000.00	0.00	38,000.00	0.00	38,000.00
11.41.1202	cmd	5,000.00	0.00	0.00	5,000.00	4,480.22	519.78	0.00	4,480.22	0.00
11.41.3301	cmd	197,000.00	0.00	0.00	197,000.00	197,000.00	0.00	49,750.00	147,250.00	49,750.00
11.41.3302	cmd	376,000.00	0.00	0.00	376,000.00	375,993.00	7.00	190,214.00	185,779.00	190,214.00
prog. 4	cmd	578,000.00	0.00	0.00	578,000.00	577,473.22	526.78	239,964.00	337,509.22	239,964.00
11.61.1201	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.61.1202	cmd	30,000.00	0.00	0.00	30,000.00	29,953.00	47.00	29,953.00	0.00	29,953.00
11.61.1203	cmd	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
11.61.3301	cmd	374,000.00	0.00	0.00	374,000.00	374,000.00	0.00	58,800.00	315,200.00	58,800.00
prog. 5	cmd	404,000.00	0.00	0.00	404,000.00	403,953.00	47.00	88,753.00	315,200.00	88,753.00
div.11	cmd	11,809,000.00	0.00	-3,000.00	11,806,000.00	11,669,514.29	136,085.71	6,756,000.72	4,913,913.57	6,756,000.72

compte d'exécution (18/02/2013 11.19.30)

Page 004

A.B.	cmd/	credit initial	Ajust.1	Ajust.2	Redistr.	Total (1)	OPERATIONS	SOLDE (1)-(2)	ORDONNANCES	CREDITS A	PAYES
	cd						IMPUTES (2)			REPORTER	
	[caa]	0.00	0.00	3,000.00	0.00	3,000.00	2,605.46	394.54	2,605.46	0.00	2,605.46
	[ce]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	[co]	38,000.00	0.00	0.00	0.00	38,000.00	38,000.00	0.00	38,000.00	0.00	38,000.00
reglement	cmd	17,119,000.00	0.00	-301,000.00	0.00	16,818,000.00	16,664,195.49	153,804.51	11,540,838.67	5,123,356.82	11,528,051.13
	[caa]	0.00	0.00	3,000.00	0.00	3,000.00	2,605.46	394.54	2,605.46	0.00	2,605.46
	[ce]	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	[co]	38,000.00	0.00	0.00	0.00	38,000.00	38,000.00	0.00	38,000.00	0.00	38,000.00

RM35 (22/01/2013 09:55:51)

Page 001

Ordonnances visées sur crédits reportés

Critères de sélection

Période du 01/01/2012 au 31/12/2012

Budget : règlement

Année AB : 2011

Tiers

	Visa	Reporté	Ordonné.	Payé	Encours
10.00.1103 2011	cmd				
	total 10.00.1103	62,919.65	15.03	15.03	62,904.62
10.00.1104 2011	cmd				
	total 10.00.1104	47,532.72	0.13	0.13	47,532.59
10.00.1105 2011	cmd				
	total 10.00.1105	19,309.12	13,624.08	13,624.08	5,685.04
10.00.1106 2011	cmd				
	total 10.00.1106	514.34	0.00	0.00	514.34
10.00.1130 2011	cmd				
	total 10.00.1130	8,846.72	7,653.57	7,653.57	1,193.15
10.00.1201 2011	cmd				
	total 10.00.1201	2,201.78	1,362.97	1,362.97	838.81
10.00.1202 2011	cmd				
	total 10.00.1202	10,395.60	10,395.60	10,395.60	0.00
10.00.1203 2011	cmd				
	total 10.00.1203	2,769.24	2,769.24	2,769.24	0.00
10.00.1204 2011	cmd				
	total 10.00.1204	313.99	313.99	313.99	0.00
10.00.1211 2011	cmd				
	total 10.00.1211	69,692.12	1,623.25	1,623.25	68,068.87
10.00.1212 2011	cmd				
	total 10.00.1212	3,620.43	0.00	0.00	3,620.43

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonné	Payé	Encours
10.00.1213 2011					
	cnd				
	total 10.00.1213	9,629.82	1,422.36	1,422.36	8,207.46
10.00.7402 2011					
	cnd				
	total 10.00.7402	769.47	757.36	757.36	12.11
	total PR 0	238,515.00	39,937.58	39,937.58	198,577.42
	total DO 10	238,515.00	39,937.58	39,937.58	198,577.42
11.11.1202 2011					
	cnd				
	total 11.11.1202	62,941.30	62,941.30	62,941.30	0.00
11.11.3301 2011					
	cnd				
	total 11.11.3301	371,655.00	368,852.94	330,105.94	2,812.06
11.11.3303 2011					
	cnd				
	total 11.11.3303	96,000.00	96,000.00	96,000.00	0.00
11.11.3304 2011					
	cnd				
	total 11.11.3304	50,600.00	50,600.00	50,600.00	0.00
11.11.3321 2011					
	cnd				
	total 11.11.3321	16,000.00	14,258.91	14,258.91	1,741.09
11.11.4301 2011					
	cnd				
	total 11.11.4301	12,000.00	12,000.00	12,000.00	0.00
11.11.4320 2011					
	cnd				
	total 11.11.4320	208,000.00	205,018.33	205,018.33	2,981.67
11.11.4321 2011					
	cnd				
	total 11.11.4321	12,883.00	12,594.44	12,594.44	288.56
11.11.5321 2011					
	cnd				
	total 11.11.5321	27,000.00	26,177.52	26,177.52	822.48

RM35 (22/01/2013 09:55:51)

Page 003

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonncé.	Payé	Encours
11.12.1201 2011	cnd				
total 11.12.1201		1,000.00	0.00	0.00	1,000.00
11.12.3301 2011	cnd				
total 11.12.3301		542,721.00	537,436.55	537,436.55	5,284.45
11.12.3302 2011	cnd				
total 11.12.3302		92,203.25	89,003.75	89,003.75	3,199.50
11.13.1202 2011	cnd				
total 11.13.1202		9,238.15	8,927.53	8,927.53	310.62
11.13.3301 2011	cnd				
total 11.13.3301		102,180.00	102,180.00	102,180.00	0.00
11.13.3302 2011	cnd				
total 11.13.3302		40,180.00	40,180.00	40,180.00	0.00
11.13.3303 2011	cnd				
total 11.13.3303		5,000.00	5,000.00	5,000.00	0.00
11.13.4322 2011	cnd				
total 11.13.4322		65,395.00	64,354.71	64,354.71	1,040.29
11.13.6321 2011	cnd				
total 11.13.6321		63,430.00	63,426.64	63,426.64	3.36
11.13.6322 2011	cnd				
total 11.13.6322		75,000.00	74,998.82	74,998.82	1.18
11.14.3301 2011	cnd				
total 11.14.3301		20,450.00	19,871.80	19,871.80	578.20
11.15.1202 2011	cnd				
total 11.15.1202		2,000.00	2,000.00	2,000.00	0.00
11.15.3301 2011	cnd				

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonancé.	Payé	Encours
	total 11.15.3301	244,237.00	238,195.00	230,695.00	6,042.00
	cmd				
11.16.1202 2011	total 11.16.1202	4,224.60	4,224.60	4,224.60	0.00
	cmd				
11.16.3301 2011	total 11.16.3301	117,738.11	107,461.30	105,461.30	10,276.81
	cmd				
11.16.3302 2011	total 11.16.3302	515,800.00	515,800.00	515,800.00	0.00
	cmd				
11.17.3301 2011	total 11.17.3301	73,150.00	73,150.00	73,150.00	0.00
	cmd				
11.17.3302 2011	total 11.17.3302	85,000.00	85,000.00	85,000.00	0.00
	total PR 1	2,916,036.41	2,879,654.14	2,831,407.14	36,382.27
	cmd				
11.21.1203 2011	total 11.21.1203	1,240.73	1,020.74	1,020.74	219.99
	cmd				
11.21.1212 2011	total 11.21.1212	6,310.00	3,120.05	3,120.05	3,189.95
	cmd				
11.21.3301 2011	total 11.21.3301	213,026.00	213,026.00	182,326.00	0.00
	cmd				
11.21.3302 2011	total 11.21.3302	11,431.00	11,431.00	11,431.00	0.00
	cmd				
11.21.3303 2011	total 11.21.3303	44,000.00	42,500.00	36,400.00	1,500.00
	cmd				
11.21.5201 2011	total 11.21.5201	15,000.00	15,000.00	12,500.00	0.00

RM35 (22/01/2013 09:55:51)

Page 005

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
11.22.1202 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.22.1202		18,269.45	18,264.64	18,264.64	4.81
11.22.3301 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.22.3301		435,901.01	425,119.64	425,119.64	10,781.37
11.22.3302 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.22.3302		175,990.79	175,554.65	175,554.65	436.14
11.22.3303 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.22.3303		21,980.48	21,980.48	21,980.48	0.00
11.23.1201 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.23.1201		18,534.00	9,600.00	6,400.00	8,934.00
11.23.1202 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.23.1202		13,958.68	13,515.45	12,396.45	443.23
11.23.3301 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.23.3301		108,800.00	108,800.00	97,200.00	0.00
total PR 2		1,084,442.14	1,058,932.65	1,003,713.65	25,509.49
11.30.1201 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.30.1201		400.00	0.00	0.00	400.00
11.30.3301 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.30.3301		172,982.00	156,884.69	156,884.69	16,097.31
total PR 3		173,382.00	156,884.69	156,884.69	16,497.31
11.41.3301 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.41.3301		161,410.00	161,410.00	159,100.00	0.00
11.41.3302 2011	----	----	----	----	----
cnd					
total 11.41.3302		162,879.00	157,379.00	154,879.00	5,500.00

Ordonnances visées sur crédits reportés

Tiers	Visa	Reporté	Ordonnancé.	Payé	Encours
total PR 4		324,289.00	318,789.00	313,979.00	5,500.00
11.61.3301 2011					
cnd					
total 11.61.3301		246,340.00	245,417.50	219,187.50	922.50
total PR 6		246,340.00	245,417.50	219,187.50	922.50
total DO 11		4,744,489.55	4,659,677.98	4,525,171.98	84,811.57
total selection		4,993,004.55	4,699,615.56	4,565,109.56	283,388.99

